

**République du Congo : Revue du programme de référence et demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance —
Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; communiqué de presse relatif aux délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour la République du Congo**

Dans le contexte de la revue du programme de référence et de la demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec la République du Congo, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services pour la revue du programme de référence et la demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le 8 octobre 2004 avec les représentants de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 19 novembre 2004 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du 6 décembre 2004 donnant un complément d'information sur les événements récents.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue exprimés par le Conseil d'administration le 6 décembre 2004 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur la revue et la demande d'accord.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.

Les documents énumérés ci-après seront diffusés séparément.

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités de la République du Congo*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités de la République du Congo*
Protocole d'accord technique*

*Ces documents peuvent figurer également dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 15 \$ EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Revue du programme de référence et demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Préparé par le Département Afrique

(En consultation avec le Département financier, le Département des finances publiques, le Département juridique, le Département des systèmes monétaires et financiers, le Département de l'élaboration et de l'examen des politiques et le Département des statistiques)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

19 novembre 2004

- Les entretiens sur le programme se sont déroulés à Brazzaville, du 10 au 24 mai et du 9 au 23 août 2004, ainsi qu'au siège, du 16 au 21 septembre et du 4 au 8 octobre 2004.
- La mission était composée de MM. Ghura (chef de mission), Karangwa et Leite; de M^{mes} John (assistance administrative en mai) et Sucharov (assistance administrative en août) (du Département Afrique); de M. Op de Beke (du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques); de M. Moussa (Département des finances publiques). M. Kudiwu, conseiller de l'administrateur pour le Congo, a participé aux entretiens. La mission a travaillé en étroite collaboration avec les représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD), qui faisaient partie de missions parallèles.
- La mission a rencontré le Président Sassou-Nguesso, M. Andély, Ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Moussa, Ministre de la planification, M. Dzon, Directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), ainsi que des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile et de la communauté des donateurs.
- La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière (appendice I, pièces jointes I et II) font état du programme économique des autorités pour la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007. Les autorités ont demandé une aide financière dans le cadre d'un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui équivaut à 54,99 millions de DTS (65 % de la quote-part).
- Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire) préparé par le gouvernement, et la note consultative conjointe préparée par la Banque mondiale et le FMI ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration.

	Page
I. Synthèse et introduction.....	6
II. Résultats du programme de référence de 2004.....	8
III. Discussions de politique générale et proposition de programme soutenu par un accord FRPC.....	11
A. Politique budgétaire.....	12
B. Perspectives extérieures, besoins de financement et dette extérieure.....	16
C. Secteur financier.....	18
D. Réforme du secteur pétrolier et autres réformes structurelles.....	19
E. Besoins en matière d'assistance technique.....	22
IV. Risques.....	22
V. Mesures préalables, suivi du programme et accès.....	22
VI. Évaluation par les services du FMI.....	23
Encadrés	
1. Réformes récentes dans le secteur pétrolier.....	9
2. Priorité à la réduction de la pauvreté.....	11
3. Sources de la croissance du PIB non pétrolier, 1970–2007.....	13
4. Conditionnalité structurelle dans le cadre du programme proposé soutenu par l'accord FRPC.....	20
5. Priorité à l'amélioration de la gouvernance.....	21
Graphiques	
1. Taux de change effectifs, juillet 1990–juillet 2004.....	27
2. Évolution de la production et des prix, 1990–2007.....	28
3. Évolution de la situation budgétaire, 1990–2003.....	29
4. Évolution de la situation monétaire, 1991–2004.....	30
5. Évolution du secteur extérieur, 1990–2003.....	31
6. Adjustment Profile, 2000–2007.....	32
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2000–07.....	33
2. Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1970–2001.....	34
3. Opérations de l'administration centrale, 2002–07.....	35
4. Situation monétaire, 2001–05.....	37
5. Balance des paiements, 2000–07.....	38
6. Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015.....	39
7. Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2000–07.....	41
8. Éléments de la capacité à payer la dette extérieure, 2003–07.....	42

9.	Besoins en financement extérieur, 2000–07	43
10.	Dettes extérieures, fin de 2003	44
11.	Calendrier proposé des décaissements au titre de la FRPC, 2004–07	45
12.	Position envers le FMI, 2004–17	46

Appendices

I.	Accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	47
	Pièce jointe I : Lettre d'intention	52
	Pièce jointe II : Mémoire de politiques économiques et financières	54
	Tableau 1. Indicateurs quantitatifs du programme de référence (janvier–juin 2004)	69
	Tableau 2. Indicateurs structurels du programme de référence de 2004	70
	Tableau 3. Critères et indicateurs quantitatifs pour la première année du programme	72
	Tableau 4. Actions préalables et critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme	73
	Tableau 5. Opérations budgétaires de l'État, 2003–04	75
	Tableau 6. Éléments des opérations budgétaires de l'État, 2003–05	76
	Pièce jointe III: Protocole d'accord technique	77
	Annexe I. Stock de la dette gagée sur le pétrole, au 30 juin 2004	92
II.	Relations avec le FMI	93
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	97
IV.	Indicateurs statistiques fondamentaux	104

SOMMAIRE

- **Le Congo a fait des progrès considérables dans ses efforts de consolidation de la stabilité politique et de renforcement de la conjoncture macroéconomique depuis la fin du conflit civil.** Il s'ensuit que la croissance économique s'est accélérée dans le secteur non pétrolier, que l'état des finances publiques s'est amélioré et que l'inflation s'est repliée.
- **Les résultats du programme de référence de 2004 sont satisfaisants et tranchent avec les résultats médiocres du programme de référence de 2003.** Au premier semestre de 2004, tous les objectifs quantitatifs budgétaires et financiers ont été atteints, et l'ensemble des mesures structurelles ont été prises, quoique avec du retard dans certains cas. Des progrès importants ont été réalisés au chapitre de l'amélioration de la transparence du secteur pétrolier. L'importance que les autorités accordent à la diffusion sur Internet de données importantes sur le secteur pétrolier est particulièrement digne de mention et même exemplaire pour les pays producteurs de pétrole du continent.
- **La pauvreté demeure généralisée.** Les autorités congolaises ont préparé un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire) — en ayant recours à une démarche participative qui prendra progressivement de l'ampleur — qui orientera les efforts déployés à cet égard. C'est précisément pour lutter contre la pauvreté qu'elles ont demandé un soutien financier dans le cadre d'un accord FRPC.
- **Le programme proposé vise principalement à réaliser une croissance économique non inflationniste favorable aux pauvres et à normaliser les relations avec les créanciers extérieurs et intérieurs.** Les objectifs clés de la politique budgétaire consistent à augmenter la part des ressources affectées aux dépenses de lutte contre la pauvreté en conformité avec les priorités du DSRP intérimaire, et à utiliser une partie des ressources pétrolières supplémentaires pour normaliser les relations avec les créanciers. Sur le front structurel, les autorités veilleront tout spécialement à accroître la transparence des opérations du secteur pétrolier, à mobiliser intégralement les recettes publiques tirées de ce secteur, ainsi qu'à améliorer la gestion des finances publiques.
- **Les efforts des autorités ont pavé la voie au soutien financier des donateurs bilatéraux et des institutions multilatérales.** La Banque mondiale prévoit présenter un crédit d'appui à la relance économique de 30 millions de dollars EU à son conseil d'administration d'ici la fin de l'année; la BAfD a établi un plan de règlement des arriérés, qu'elle entend soumettre à son conseil d'administration avant la fin de l'année; on s'attend à ce que le Club de Paris procède à un rééchelonnement aux conditions de Naples au terme de l'approbation de l'accord FRPC par le conseil d'administration. De plus, les donateurs se sont engagés à apporter un soutien budgétaire au Congo afin de l'aider à régler une partie des arriérés envers la BAfD.
- **La dette extérieure demeure élevée.** Bien que le Congo soit admissible à un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE renforcée, pour atteindre le point de décision au titre de cette initiative, il faudrait que le pays établisse un solide bilan de résultats satisfaisants sur six mois au moins dans le cadre du programme FRPC et convienne avec

le FMI et la Banque mondiale d'une série d'indicateurs de déclenchement fermes pour le point d'achèvement.

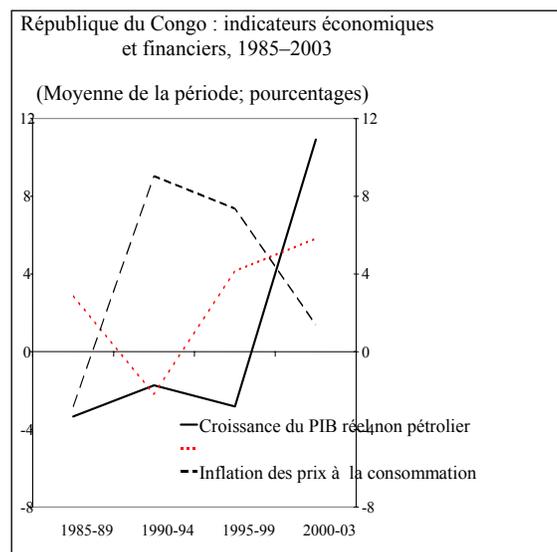
- **La détermination du gouvernement à améliorer de façon marquée le cadre de gouvernance, si elle est soutenue, est de bon augure pour la mise en œuvre du programme.** Quoi qu'il en soit, la vulnérabilité du Congo face aux perturbations extérieures, les tensions persistantes avec les forces rebelles, et l'appropriation relativement restreinte du programme constituent des risques.

I. SYNTHÈSE ET INTRODUCTION¹

1. **Les administrateurs ont noté les progrès réalisés au chapitre de la consolidation de la stabilité politique et du renforcement de la conjoncture macroéconomique durant la période post-conflit** à la fin des consultations de 2004 au titre de l'article IV, en juin dernier. Ils ont jugé encourageants les bons résultats obtenus au premier trimestre de 2004 dans le cadre du programme de référence, qui tranchent avec les résultats médiocres du programme de référence de 2003. Ils ont salué les mesures visant à accroître la transparence du secteur pétrolier et ont souligné l'importance de les appliquer à l'ensemble des transactions liées au pétrole.

2. **Les conditions propices à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté à moyen terme se sont considérablement raffermies :**

- **Paix et sécurité.** La sécurité s'est améliorée depuis la fin des conflits récurrents dans les années 1990. La période de transition politique de quatre ans a pris fin en août 2002 avec la constitution d'un gouvernement, qui avait été précédée d'un référendum constitutionnel et d'élections présidentielles, législatives, communales et sénatoriales entre janvier et juin 2002. En mars 2003, le gouvernement et les représentants d'un groupe rebelle réfractaire ont signé un accord de paix. L'an dernier, le gouvernement a mis en œuvre un programme de démobilisation des anciens combattants et a poursuivi le rétablissement des institutions démocratiques. La situation n'en demeure pas moins fragile sur le plan de la sécurité, comme en témoigne la récente recrudescence des attaques perpétrées par un groupe rebelle qui a forcé l'interruption de la liaison ferroviaire Brazzaville-Pointe-Noire, un axe vital.
- **Stabilité macroéconomique.** L'instauration d'un climat de paix en 2000 a été propice à la stabilité macroéconomique et a accéléré la croissance économique dans le secteur non pétrolier (voir graphique ci-contre; tableau 1; graphiques 1 à 5). L'inflation mesurée par les prix à la consommation s'est modérée grâce à un approvisionnement plus fiable en biens et au raffermissement de l'euro. Par conséquent, l'érosion de la compétitivité observée à la fin des années 1990 a été enrayerée; le taux de change réel demeure à environ 15 % de ce qu'il était avant la dévaluation de 1994 (voir graphique 1).
- **Gestion économique.** L'an dernier, la transition



¹ Pour une analyse exhaustive de l'évolution récente de la situation au plan de la sécurité et de l'économie, voir les rapports qui ont été publiés sur les consultations de 2004 au titre de l'article IV (rapport du FMI sur le pays N^{os} 04/232 et 04/231, juillet 2004).

vers un État démocratique et le rétablissement progressif d'un climat de paix ont été accompagnés par la mise en œuvre rigoureuse du programme de référence de 2004, ainsi qu'une nette amélioration de la transparence du secteur pétrolier et de la gestion des finances publiques (voir section II). Cela contraste avec les résultats enregistrés durant la période 2000-03, l'assistance d'urgence post-conflit et les trois programmes suivis par le FMI n'ayant pas permis d'aboutir à un programme au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

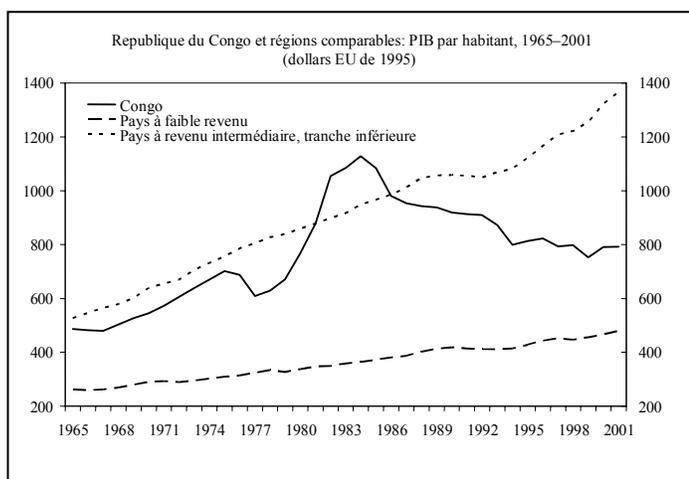
3. **Les conflits des années 1990 ont exacerbé la pauvreté et la dette** (voir tableau ci-contre; tableau 2). Les principaux indicateurs sociaux et économiques se sont détériorés ou ont stagné. En 2003, le PIB réel par habitant représentait environ 70 % de ce qu'il était en 1984; cette diminution explique

l'accroissement de la pauvreté, tout particulièrement dans les années 1990. Les autorités congolaises ont préparé un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire) qui orientera les efforts déployés à cet égard. C'est précisément pour lutter contre la pauvreté qu'elles ont demandé le soutien du FMI dans le cadre d'un nouvel accord FRPC.

	1985-89	1990-94	1995-99	2000-03
PIB par habitant (dollars EU de 1995)	979	883	796	791
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	177	217	237	181
Taux d'analphabétisme des adultes 1/	38	30	23	19
Taux de scolarisation dans le secondaire	75	54	53	42
Taux de vaccination 2/	70	67	33	31
Espérance de vie à la naissance (années)	51	51	51	51

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.
1/ En pourcentage des plus de 15 ans.
2/ En pourcentage des enfants de moins de 12 mois pour la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, et la polio.

4. Les services du FMI, de la Banque mondiale et de la BAfD ont travaillé en étroite collaboration afin d'aiguiller le Congo vers un programme à moyen terme. La Banque a préparé un crédit d'appui à la relance économique de 30 millions de dollars EU et le présentera à son conseil d'administration au dernier trimestre de 2004; ce crédit est axé sur la réforme du secteur pétrolier, le renforcement du cadre propice à



l'investissement public judicieux, ainsi que la gestion de la dette intérieure. Les relations du Congo avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées aux appendices II et III. La BAfD a établi un plan de règlement des arriérés, qu'elle entend soumettre à son conseil d'administration en décembre 2004; un nouveau programme à moyen terme mettrait l'accent sur la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

II. RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE DE 2004

5. **Les principaux objectifs du programme de référence ont été atteints** (voir paragraphes 11 à 13 et tableaux 1 et 2 du mémorandum de politique économique et financière). Les efforts déployés par les autorités afin d'élargir l'appropriation — le parlement a joué un rôle prépondérant à cet égard — et le contrôle plus serré des opérations du secteur pétrolier ont facilité la mise en œuvre du programme. La conjoncture extérieure a été meilleure que prévu; le cours du Brent s'est établi en moyenne à 33,7 dollars EU le baril de janvier à juin 2004 (alors que le programme tablait sur un cours de 29,4 dollars EU).

6. **Tous les objectifs quantitatifs budgétaires et financiers ont été atteints.** Au premier semestre de 2004, le solde du budget primaire ajusté en fonction de recettes pétrolières plus élevées que prévu a excédé les prévisions de 1 point de pourcentage du PIB annuel, un résultat qui reflète l'augmentation des recettes non pétrolières et un meilleur contrôle des dépenses (voir tableau ci-contre et tableau 3). L'accroissement des recettes non pétrolières s'explique par

République du Congo : résultats budgétaires, 2003-04 (Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)						
	2003	Jan.-Juin2004		Jan.-Déc. 2004		
	Est.	PDR	PDR 1/	Est.	PDR	Proj.
Recettes intérieures (hors dons)	604	268	301	323	586	717
Pétrolières	422	185	218	218	386	515
Non pétrolières	182	83	83	105	200	202
Dépenses primaires	-465	-213	-213	-211	-460	-482
Courantes (hors charges d'intérêt)	-353	-154	-154	-152	-340	-359
Invest. financés sur ressources intérieures	-112	-60	-60	-59	-120	-123
Solde du budget primaire de base	139	54	88	112	125	235
Service de la dette	-111	-83	-83	-87	-129	-138
Intérieure	-23	-7	-7	-11	-15	-24
Extérieure	-88	-76	-76	-76	-114	-114
Financement	37	40	40	-14	11	31
Intérieur	29	9	9	-43	11	10
Extérieur	8	31	31	28	0	21
Arriérés de paiement	-65	-11	-11	-11	-38	-128
Intérieurs	-58	-11	-11	-11	-38	-41
Extérieurs	-7	0	...	-87
Solde résiduel (+=excédent)	0	0	34	0	-30	0
Pour mémoire :						
Cours mondial du pétrole	29.0	29.4	33.7	33.7	28.7	36.1
Solde primaire de base 2/	6.7	2.5	3.8	4.8	5.8	10.1
Recettes non pétrolières 3/	17.6	7.5	7.5	9.5	18.2	18.3

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.
1/ Ajusté compte tenu de la hausse du cours du pétrole.
2/ En pourcentage du PIB annuel.

l'accélération de la croissance économique et une meilleure administration fiscale. Corollaire de l'excellente situation budgétaire, le crédit net octroyé par le secteur bancaire à l'État congolais a diminué. Les échéances dues au titre du service de la dette intérieure et de la dette extérieure ont été respectées, et l'encours des arriérés de paiements sur la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris ou les institutions multilatérales est demeuré inchangé. De plus, le gouvernement n'a pas contracté d'autre emprunt gagé sur le pétrole.

7. **Les mesures structurelles du programme de référence ont été prises, quoique avec du retard dans certains cas.** Des progrès importants ont été réalisés relativement à l'amélioration de la transparence du secteur pétrolier (voir encadré 1 et tableau 2 du mémorandum de politique économique et financière). Un élément est particulièrement digne de mention — et même exemplaire pour les pays producteurs de pétrole du continent : l'importance que les autorités accordent à la diffusion de résultats sur Internet, notamment des rapports trimestriels sur la certification des recettes pétrolières, de larges extraits des rapports d'audit externe 1999-2001 et 2002 de la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC), des conditions des transactions financières exécutées par la SNPC pour le compte de

Encadré 1. Réformes récentes dans le secteur pétrolier

Moteur de l'économie, le secteur pétrolier représente environ 70 % des recettes publiques et 50 % du PIB. Les réformes avaient quatre principaux volets :

Amélioration de la gestion budgétaire

- Aucun nouvel emprunt gagé sur le pétrole depuis octobre 2002 (exception faite des avances sur les livraisons qui se termineront durant l'année).
- Formalisation, en décembre 2003, des relations entre l'État, la SNPC et la raffinerie nationale de pétrole (CORAF) afin de limiter les transferts budgétaires à cette dernière.
- Centralisation des recettes pétrolières au Trésor depuis 2003.
- Aucun financement direct des dépenses publiques par les sociétés pétrolières depuis 2003.

Mobilisation intégrale des recettes pétrolières de l'État

- Création, en 2003, d'une cellule de suivi des recettes pétrolières au Ministère des finances afin i) d'établir des prévisions relatives aux recettes pétrolières à partir des paramètres budgétaires des accords de partage de la production; ii) de comparer les prévisions et les résultats; iii) de défendre les intérêts du Ministère dans les transactions liées au pétrole.
- Certification trimestrielle des recettes pétrolières, pour 2003 et le premier semestre de 2004, par un vérificateur externe, en collaboration avec la cellule de suivi des recettes pétrolières. Cela consiste à faire le rapprochement des recettes pétrolières dues par les sociétés pétrolières — la SNPC réalise les deux tiers des ventes de pétrole — avec les rentrées de trésorerie. Les rapports ont mis en relief les possibilités d'amélioration de la perception des recettes, notamment en renforçant l'efficacité de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC et en diminuant le coût des transactions financières exécutées pour le compte du gouvernement.
- Adoption, en mars 2004, par le gouvernement d'une politique de paiements de dividendes au trésor public par la SNPC; en vertu de cette politique, au moins 30 % du bénéfice net de 2003 et 20 % du bénéfice des années subséquentes seront versés au Trésor.

Surveillance des activités de la SNPC

- Audit des comptes externes de 1999-2001 et 2002 de la SNPC effectué par un cabinet d'audit de réputation internationale. Cet audit porte sur ses états financiers consolidés, ses contrôles internes et ses activités d'agent financier (notamment les ventes de pétrole, le financement d'activités par les recettes pétrolières et les dépenses souveraines). Contrairement à ce qui s'était passé lors de l'audit de 1999-2001, les vérificateurs ont indiqué que l'accès à l'information était adéquat pour l'audit de 2002.
- Adoption, en mars 2004, par le gouvernement d'un plan afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit de la SNPC de 1999-2001; ces recommandations visent à améliorer la comptabilité, le contrôle interne, le système d'information de gestion, la communication de l'information et l'obligation de rendre compte de la société.

Amélioration de la transparence

- Publication sur les sites Internet officiels (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) i) de larges extraits des audits récents de la SNPC; ii) du plan de réforme des opérations de la SNPC; iii) des rapports de certification des recettes pétrolières; iv) des accords de partage de la production de pétrole; v) des données importantes relatives au pétrole. Le gouvernement et la SNPC ont organisé des séminaires sur le secteur pétrolier à l'intention des parlementaires à Brazzaville, en novembre 2003, et pour le public à Pointe-Noire, en mai 2004. Le gouvernement a également annoncé publiquement qu'il s'engageait à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives.

l'État, et des accords de partage de la production qui sont en vigueur. Le gouvernement a également annoncé publiquement qu'il s'engageait à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives. Par ailleurs, les améliorations suivantes ont été apportées sur le plan de la gestion des finances publiques : i) l'exécution du budget était conforme au programme; ii) les recettes non pétrolières ont augmenté grâce au renforcement de l'administration fiscale et douanière; iii) des contrôles plus rigoureux des dépenses, tout particulièrement des transferts, ont été mis en place; iv) les dépenses extrabudgétaires ont été maîtrisées; vi) la communication de l'information budgétaire a été améliorée, entre autres grâce à l'établissement périodique de l'état consolidé des opérations du Trésor.

8. **Le règlement, en juillet 2003, d'un litige entre le Congo et une société pétrolière a été analysé en profondeur** (voir mémorandum de politique économique et financière, paragraphes 8 et 47)². Réalisée à partir de la documentation fournie par les autorités, l'analyse de la mission reflète l'impact financier de l'accord sur le cadre macroéconomique. Des assurances ont également été données relativement aux inquiétudes suscitées par la gouvernance. En se fondant sur la documentation fournie par les autorités, des résultats obtenus jusqu'à maintenant par le gouvernement dans ses efforts d'accroissement de la transparence du secteur pétrolier, ainsi que sur leur expérience de questions similaires dans d'autres pays, les services de la Banque mondiale ont conclu que les autorités méritent des éloges pour avoir cherché de façon proactive à régler ce différend de longue date. De plus, ils ont indiqué i) que les mesures prises afin que les négociations débouchent sur le meilleur accord possible sont conformes aux meilleures pratiques; ii) que le règlement ne met pas en péril les progrès réalisés jusqu'à maintenant sur le plan de la transparence du secteur pétrolier.

9. **En partie grâce au rétablissement de la confiance dans le système bancaire national, la masse monétaire a augmenté au premier semestre de 2004** (voir texte ci-contre). Cependant, en raison de l'importance des paiements sur la dette intérieure et la dette extérieure, la position de change de la banque centrale s'est détériorée, le ratio de couverture des réserves de change étant passé d'environ 16 ½ % en décembre 2003 à quelque 12 % en

	2003		June 2004	
	Juin	Déc.	Proj.	Est.
Avoirs extérieurs nets	5.4	-11.0	0.2	12.3
Banque centrale	-0.8	1.9	0.2	-2.3
Banques commerciales	6.2	-12.9	0.0	14.6
Avoirs intérieurs nets	-12.2	8.5	-5.2	-9.8
<i>dont:</i>				
Crédit net à l'État	-12.0	0.3	-6.1	-10.7
Crédit à l'économie	1.1	5.2	0.9	4.1
Masse monétaire	-6.8	-2.5	-4.9	2.5
Circulation fiduciaire	-6.3	1.0	-3.5	-6.4
Dépôts	-0.5	-3.5	-1.4	8.9

Sources : BEAC; calculs des services du FMI.

juin 2004. Afin de prévenir les sorties de capitaux spéculatives, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a continué d'exiger que tous les transferts en provenance du Congo soient approuvés par écrit au préalable par son siège; les autorités locales de la BEAC ont assuré à la mission que cette exigence n'entravait pas les paiements courants légitimes et n'entraînait pas de retard excessif dans le traitement des transferts.

² Voir rapport du FMI sur le pays, n° 04/232, encadré 4.

10. **Le système bancaire du pays demeure fragile malgré la privatisation de la dernière banque d'État.** Décision reposant sur des tendances antérieures, trois des quatre banques dont la capitalisation était insuffisante ont été classées comme étant fragiles, et la situation de la quatrième a été jugée critique à la fin de juin 2004. L'organisme de surveillance régional, la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), suit de près ces banques pour s'assurer que leur capital de base redevienne adéquat (voir section III.C).

III. DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET PROPOSITION DE PROGRAMME SOUTENU PAR UN ACCORD FRPC

11. **Faisant valoir l'amélioration de la situation politique et l'importance renouvelée accordée à la gestion macroéconomique, les autorités ont demandé que leur programme triennal (allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007) soit soutenu** dans le cadre d'un accord FRPC. Elles ont souligné leur détermination à continuer à améliorer la gouvernance et la gestion des finances publiques, notamment en évitant les dépenses budgétaires procycliques et en mettant en œuvre une stratégie afin de favoriser la viabilité de la croissance du secteur non pétrolier. Le conflit étant maintenant terminé, les autorités ont reconnu l'urgence de la reconstruction. La politique économique et sociale du gouvernement, de même que le programme soutenu par l'accord FRPC, seront alignés sur le DSRP intérimaire (voir encadré 2).

Encadré 2. Priorité à la réduction de la pauvreté

Le DSRP intérimaire du gouvernement, qui a été transmis aux partenaires au développement du Congo en septembre 2004, représente un effort valable en vue d'engager un dialogue de fond avec la société civile et de définir les priorités en matière de dépenses en fonction des besoins sociaux prioritaires.

La stratégie de réduction de la pauvreté s'articule autour de cinq axes : i) la consolidation de la paix et la bonne gouvernance; ii) la consolidation de la stabilité macroéconomique et les mesures destinées à favoriser les secteurs économiques clés; iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et à la protection sociale de base; iv) l'amélioration des infrastructures; v) une stratégie bien articulée de lutte contre le VIH/sida.

Pour la préparation du DSRP final, les services de la Banque mondiale et du FMI ont principalement recommandé ce qui suit :

- élargir la participation, notamment en mettant à contribution tous les segments de la société civile à chaque jalon du processus;
- réaliser les enquêtes pertinentes afin d'améliorer la base de données sur la pauvreté;
- élaborer des stratégies et des politiques sectorielles efficaces par rapport aux coûts afin de stimuler la création d'emplois et la croissance favorable aux pauvres;
- établir les coûts de la stratégie de réduction de la pauvreté dans un cadre de dépenses à moyen terme.

12. **L'objectif prépondérant du programme à moyen terme du gouvernement est une croissance économique non inflationniste favorable aux pauvres** (voir texte ci-contre; tableau 1; graphiques 2 et 6). Les perspectives étant meilleures dans le secteur pétrolier, l'excédent du budget primaire devrait augmenter considérablement durant la période couverte par le programme, et ce, malgré l'accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté. Les ressources disponibles seront affectées au service de la dette non rééchelonnable et au règlement d'une partie des arriérés sur la dette intérieure et la dette extérieure du Congo. L'inflation devrait s'établir en moyenne à 2 % par année, la demande intérieure étant contenue par une politique budgétaire prudente. Témoinant de l'amélioration des perspectives dans le secteur pétrolier, le solde extérieur courant devrait également croître, même lorsque l'augmentation des volumes d'importation est prise en compte (voir tableau 5).

	2000-03	2004	2005	2005-07
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Croissance du PIB réel (%)	4.5	4.0	9.2	6.0
Pétrolier	-4.3	2.0	17.4	7.5
Non pétrolier	10.9	5.0	5.1	5.3
Inflation des prix à la consomm. (%)	1.4	2.0	2.0	2.0
Solde du budget primaire 1/	5.8	10.1	13.2	9.8
Solde extérieur courant 1/ 2/	1.1	2.5	3.0	2.9
Pour mémoire :				
Recettes non pétrolières 3/	18.7	18.3	18.6	18.9
Cours mondial du pétrole (dollars/baril) 4/	26.7	36.1	33.3	31.7

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.
 1/ En pourcentage du PIB.
 2/ Transferts publics compris.
 3/ En pourcentage du PIB non pétrolier.
 4/ Pour 2004, prix de référence des *Perspectives de l'économie mondiale* moins 2 \$ le baril et pour 2005-07 prix de référence des *Perspectives de l'économie mondiale* moins 4\$ le baril.

13. **Le PIB réel, propulsé par une croissance moyenne annuelle du PIB réel non pétrolier de quelque 5 %, devrait progresser de 5 ½ % par année durant la période 2004-07.** Les projections de croissance du PIB réel non pétrolier reposent sur un facteur de «rattrapage» et une croissance de la productivité totale des facteurs de 1 ½ % par année (voir encadré 3). Les autorités ont soutenu que le potentiel de croissance du Congo était beaucoup plus grand et que la réalisation de l'objectif de développement pour le Millénaire qui consiste à réduire de moitié la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté exigeait une croissance du PIB réel non pétrolier d'environ 7 ¾ à 8 % par année pendant la période 2004-15. Cependant, elles ont convenu avec la mission que les projections devant servir de fondements à la politique économique devaient être prudentes.

A. Politique budgétaire

14. **Étant donné que le Congo est membre d'une union monétaire, une politique budgétaire saine est le principal instrument d'intervention qui s'offre aux autorités pour maintenir la stabilité macroéconomique.** Les autorités ont fait remarquer qu'il est impératif que la

	2003	2004	2005	2006	2007
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en % du PIB)				
Recettes intérieures (hors dons)	29.1	31.0	34.0	30.4	28.8
Dépenses primaires intérieures 1/ 2/	22.4	20.8	20.9	21.4	21.5
<i>Dont</i> : lutte contre la pauvreté	4.0	4.7	5.9	7.3	8.4
Dépenses primaires courantes	17.0	15.5	15.2	15.5	15.4
Invest. financés sur ressources intérieures 2/	5.4	5.3	5.7	5.9	6.1
Solde du budget primaire de base	6.7	10.1	13.2	9.0	7.3
Pour mémoire :	(en % du PIB non pétrolier)				
Recettes non pétrolières	17.6	18.3	18.6	18.9	19.1
Dépenses primaires non pétrolières	41.6	42.6	43.4	42.2	40.8
Solde du budget primaire non pétrolier	-24.0	-24.3	-24.8	-23.3	-21.7

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.
 1/ Dépenses courantes hors intérêts, plus investissements financés sur ressources intérieures.

Encadré 3. Sources de la croissance du PIB non pétrolier, 1970–2007

Une analyse explicative de la croissance antérieure du Congo et des perspectives qui s’offrent à lui à cet égard avec la fonction de production ci-dessous est utilisée : $Y=AL^{0.6}K^{0.4}$, où Y est le PIB réel non pétrolier; A , généralement appelé résiduel de Solow, représente la productivité totale des facteurs; L est le travail et K est le capital physique du secteur non pétrolier. Cet exercice présente plusieurs lacunes. Mentionnons la série du stock de capital, qui repose sur des hypothèses de simplification (taux d’amortissement et stock en début de période) et qui peut renfermer des erreurs graves, tout particulièrement durant la période de conflit. Les résultats sont résumés ci-dessous :

République du Congo : sources de la croissance du PIB non pétrolier, 1970-2007
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	1970-79	1980-89	1990-99	2000-03	1970-2003	2004-07 Proj.
Croissance du PIB réel non pétrolier	3.6	5.8	-2.3	10.9	3.4	5.2
Accumulation des facteurs 1/	3.6	3.5	1.9	2.6	3.0	3.7
Résiduel de Solow	0.0	2.3	-4.2	8.3	0.4	1.5

Sources : autorités congolaises; calculs des services du FMI.

1/ Accumulation du capital et du travail, avec des coefficients respectifs de 0,4 et 0,6.

L’accumulation des facteurs a expliqué l’essentiel de la croissance de la production pendant la période 1970–2003, la productivité totale des facteurs ne jouant qu’un rôle limité.

- La décélération marquée de l’accumulation des facteurs et le signe négatif du résiduel de Solow reflètent l’effet dévastateur des conflits civils des années 1990.
- La reprise de la production non pétrolière observée depuis la cessation des hostilités, qui a été accompagnée par un rattrapage important de la productivité, est impressionnante.
- La croissance prévue pour 2004–07 repose sur une plus grande accumulation des facteurs, qui s’explique par les investissements publics et l’accroissement du résiduel de Solow, lequel est attribuable i) à l’impact secondaire de l’augmentation des investissements dans le secteur pétrolier; ii) à la poursuite du rattrapage de la productivité, quoique à un rythme plus lent; iii) à la reprise de la productivité globale engendrée par les réformes structurelles et les investissements dans les infrastructures.

politique budgétaire — étant donné que les cours mondiaux du pétrole sont actuellement favorables — permette au pays de ne pas retomber dans le piège des dépenses procycliques et prévienne les pressions inflationnistes. Elles prévoient atteindre cet objectif en augmentant l’excédent du budget primaire — et les dépenses de lutte contre la pauvreté — ainsi qu’en améliorant le solde du budget primaire non pétrolier (voir texte ci-contre; tableau 3).

15. **Les autorités ont tenu à préciser qu'un objectif clé de la politique de dépenses consiste à affecter davantage de ressources aux pauvres, conformément aux priorités du DSRP intérimaire** (voir texte ci-contre). Pour atteindre cet objectif, elles consacreront une partie des recettes pétrolières supplémentaires à la lutte contre la pauvreté, mais rationaliseront également les dépenses dans les secteurs suivants :

République du Congo : dépenses de lutte contre la pauvreté, 2003-07 (milliards de francs CFA, sauf indication contraire)					
	2003	2004	2005	2006	2007
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total	83	110	149	185	219
Soins de santé de base et VIH/sida	4	18	26	37	46
Éducation de base	34	41	54	63	71
Infrastructure et intégration rurale	6	30	26	34	44
Eau et électricité	19	6	12	16	20
Désarmement, démobilisation et réinsertion	18	13	16	16	15
Protection sociale	2	1	3	4	5
Agriculture	0	0	10	14	18
Pour mémoire :					
Total des dépenses de lutte contre la pauvreté					
En pourcentage des recettes intérieures	14	15	17	24	29
En pourcentage des dépenses primaires	18	23	28	34	39
En pourcentage du PIB non pétrolier	8	10	13	15	16
En pourcentage du PIB	4	5	6	7	8

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.

- a. Les transferts à la raffinerie de pétrole nationale (CORAF) et les subventions des prix à la consommation des produits pétroliers seront réduits dans la foulée de la réforme du système d'établissement des prix de ces produits. L'offre de pétrole brut à la CORAF et les paiements à cette dernière sont désormais régis par un contrat-programme signé en décembre 2003 (voir encadré 1).
- b. Les obligations de paiements de HydroCongo, qui ont été en partie transférées au gouvernement lorsque cette société a été intégrée à la SNPC, diminueront par suite de la signature du contrat de règlement avec une société pétrolière, en juillet 2003. Aux termes du contrat, les paiements sont en dollars (et non plus en barils de pétrole), et la SNPC assumera une plus grande part du fardeau.

16. **Même si la réduction de la pauvreté fait l'objet d'un intérêt renouvelé, les autorités croient pouvoir atteindre seulement trois des objectifs de développement pour le Millénaire d'ici 2015** : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes (voir tableau 6). Elles ont préconisé une augmentation des dépenses de lutte à la pauvreté pour réaliser d'autres objectifs de développement clés, advenant qu'elles disposent de ressources additionnelles provenant des recettes pétrolières et de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE). En vue d'accroître la capacité de mise en œuvre, les autorités envisagent de recruter du personnel dans les secteurs prioritaires, tout en respectant l'enveloppe salariale globale du programme.

17. **Les autorités ont souligné leur détermination à assurer un meilleur suivi des dépenses publiques.** À cet égard, elles prévoient i) renforcer le cadre de surveillance des dépenses, de l'engagement jusqu'au paiement; ii) terminer l'intégration d'une classification fonctionnelle à la nomenclature du budget, qui a débuté en 2003 avec l'assistance technique du FMI. Les autorités ont également l'intention de mieux surveiller les dépenses de lutte contre la pauvreté. De plus, avec l'assistance de la Banque mondiale, elles prévoient passer

en revue le système de marchés publics et procéder à la réforme du code pertinent et des pratiques connexes jugées superflues.

18. Un autre objectif clé de la politique budgétaire consiste à utiliser les ressources pétrolières additionnelles pour normaliser les relations avec les créanciers extérieurs et intérieurs (voir texte ci-contre) :

- Les ressources additionnelles serviraient à régler une partie des arriérés sur la dette du Congo envers des institutions multilatérales et la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris, ainsi qu'à poursuivre la liquidation des arriérés intérieurs (pensions et salaires des fonctionnaires).
- Durant la première année du programme, le Congo serait appelé à fournir un effort exceptionnel : environ 80 % de l'excédent du budget primaire et d'autres ressources doivent être affectés au service de la dette extérieure et à la résorption des arriérés (voir texte ci-contre).

République du Congo : sources et emplois des ressources additionnelles, 2004-07 1/ (Écarts par rapport au scénario de référence de juin 2004)				
	2004	2005	2006	2007
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Points de PIB)				
Solde du budget primaire	4.3	8.8	4.9	3.2
Service de la dette exigible	0.0	2.3	-1.0	-0.6
Financement identifié	0.8	1.4	-0.3	-0.2
Arriérés de paiement intérieurs	0.0	-1.3	-0.9	-0.9
Arriérés de paiement extérieurs	-3.8	-5.9
Besoin de financement-scénario de référence	-1.4	-3.6	0.0	0.4
Solde résiduel (ressources non affectées)	0.0	1.7	2.7	1.8

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI
1/ Un signe "+" dénote des ressources additionnelles.

République du Congo : efforts de normalisation des relations avec les créanciers extérieurs, oct. 2004-sept. 2005 (Milliards de francs CFA)	
Ressources	387
Excédent du budget primaire	312
Financement bancaire et non bancaire	7
Financement extérieur	68
Emplois	-387
Intérieurs	-78
Service de la dette	-20
Résorption des arriérés	-58
Extérieurs	-309
Service de la dette	-101
Résorption des arriérés	-208

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI

19. Les arriérés de paiements intérieurs seront liquidés de manière équitable et transparente. Les autorités se sont engagées à élaborer un projet exhaustif de liquidation des arriérés intérieurs et d'en publier le cadre de référence sur Internet (voir paragraphe 23 du mémorandum de politique économique et financière). Pour satisfaire les besoins sociaux urgents, les autorités ont signé avec les syndicats une «trêve sociale», au terme de laquelle le règlement progressif des arriérés de salaires et de pensions de retraite, qui a débuté en 2004, se poursuivra durant la période couverte par le programme. De même, le gouvernement continuera à régler les arriérés envers les petites et moyennes entreprises, et liquidera les arriérés intérieurs sur d'autres types de dette (notamment de grosses créances commerciales) une fois que le projet exhaustif de liquidation aura été établi.

20. Le scénario à moyen terme reflète la règle budgétaire que le gouvernement a adoptée pour 2005; suivant cette règle, les projections des recettes pétrolières (et, par conséquent, des dépenses) sont établies sur la base d'une estimation prudente du prix du pétrole (la projection des *Perspectives de l'économie mondiale* moins 4 dollars EU le baril; tableau 7). Les recettes pétrolières devraient représenter environ 25 % du PIB en 2005; par la suite, cette part devrait diminuer pour s'établir à quelque 19 % en 2007. Pour éviter les dépenses procycliques, les autorités ajusteront les cibles du programme en fonction des écarts des recettes pétrolières avec les montants prévus. La cible relative au solde du budget

primaire de base sera révisée à la hausse si les recettes pétrolières sont plus importantes. Les ressources pétrolières additionnelles serviront à régler une plus grande part des arriérés sur la dette extérieure non rééchelonnable, et, en consultation avec les services du FMI, de réduire davantage les arriérés intérieurs et d'augmenter les dépôts de l'État dans le système bancaire; le gouvernement peut utiliser cette épargne pour augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté et liquider les arriérés envers les créanciers privés extérieurs (voir para. 24 du protocole d'accord technique). Les augmentations éventuelles des dépenses de lutte contre la pauvreté tiendraient compte des priorités énoncées dans le DSRP intérimaire³, ainsi que de la viabilité du profil budgétaire.

21. **Il est prévu que les recettes non pétrolières enregistrent une croissance annuelle moyenne d'environ 0,3 point de pourcentage du PIB non pétrolier durant la période 2004-07** (voir tableau 3). Des mesures ont récemment été prises afin d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître la portée de l'administration centrale⁴. Les mesures administratives que prévoit le programme proposé consistent à effectuer régulièrement des audits fiscaux et à procéder à la certification fiscale; à terminer la mise en place d'une liaison informatique entre les bureaux de douanes de Brazzaville et de Pointe-Noire; à terminer l'émission de l'identifiant unique du contribuable; à limiter les exemptions fiscales discrétionnaires (voir section VI.B du mémorandum de politique économique et financière). Le système de perception des recettes forestières sera évalué en vue de le rendre plus efficace.

B. Perspectives extérieures, besoins de financement et dette extérieure

22. À moyen terme, la balance des paiements sera renforcée par l'amélioration des perspectives dans le secteur pétrolier et la politique budgétaire prudente, qui ont été décrites ci-dessus. Quoi qu'il en soit, le Congo a un besoin de financement de la balance des paiements, car il doit toujours régulariser ses obligations au titre de la dette extérieure (voir texte ci-contre; tableaux 5, 8 et 9). Le programme présume que le Congo assure le service de la dette envers les créanciers multilatéraux, de la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris et des prêts gagés sur le pétrole⁵. De plus, pour la première année du programme, les hypothèses suivantes ont été formulées relativement aux arriérés extérieurs :

³ Il s'agit des soins de santé de base et de l'éducation; des infrastructures et de l'intégration rurale; de l'eau et de l'électricité; du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion; de la protection sociale; de l'agriculture.

⁴ Cela comprend le transfert systématique des recettes au Trésor, l'élargissement de la compétence territoriale des administrations fiscales et douanières et le renforcement de la gestion de la taxe sur la valeur ajoutée.

⁵ Le contrat du prêt gagé sur le pétrole stipule que le créancier a le droit d'exiger que le montant qui lui est dû soit prélevé sur le produit de la vente de pétrole qui revient au Congo.

i) liquidation intégrale des arriérés envers la BAfD grâce au plan proposé par cette dernière, qui prévoit que le Congo acquitterait le tiers des arriérés⁶, que les donateurs assumeraient une part équivalente⁷ et que la BAfD radierait le reste; ii) règlement intégral des arriérés envers l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement, en grande partie grâce aux subventions de l'Union, le montant versé par le Congo étant faible; iii) la résorption, avant la présentation au conseil d'administration, de 18 milliards de FCFA d'arriérés accumulés en 2003 sur la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris; iv) la résorption de 41 % du stock d'arriérés de la fin de 2002 sur la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

	2003	2004	2005	2006	2007
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde du budget primaire	139	235	330	229	192
Service de la dette exigible 1/	-111	-138	-123	-110	-96
Financement identifié	37	31	32	-10	-10
Intérieur	29	10	-15	-10	-10
Extérieur	8	21	47
Résorption des arriérés identifiée	-65	-128	-197	-40	-40
Intérieurs	-58	-41	-50	-40	-40
Extérieurs	-7	-87	-147
Solde résiduel (+ = excédent)	0	0	42	69	46
Arriérés de la dette ext. rééchelonnables	...	-2333	0	0	0
Service de la dette ext. rééchelonnable	...	-142	-137	-132	-111
Besoin de financement	...	-2475	-95	-63	-65
Pour mémoire :					
Arriérés de la dette intérieure	558	517	467	427	387
Mane pétrolière potentielle 2/	0	10	144	131	128

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.
 1/ Envers i) les créanciers du Club de Paris Club au titre de la dette postérieure à la date butoir, ii) les créanciers multilatéraux iii) les créanciers avec prêts gagés sur le pétrole, iv) la dette intérieure.
 2/ Recettes additionnelles si les projections des *Perspectives* relatives aux prix se concrétisent.

23. **Le financement du programme sera ardu, mais est réalisable.** Pour la première année du programme, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005, le financement est assuré (voir tableau ci-dessus; tableau 6 du mémorandum de politique économique et financière) : i) 68 milliards de FCFA ont déjà été engagés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux; ii) des assurances de financement provisoires ont été données par les créanciers du Club de Paris, et il est présumé que les autres créanciers bilatéraux et commerciaux réserveront au Congo un traitement comparable; iii) reconduction d'emprunts gagés sur le pétrole. Le déficit de financement cumulatif pour la période 2004–07 avoisine les 2 700 milliards de FCFA (ou environ 100 % du PIB de 2007). Ce déficit devrait être comblé par i) un allègement de la dette envers les créanciers multilatéraux et les créanciers du Club de Paris dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée; ii) un allègement comparable accordé par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux; iii) de nouveaux apports des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le programme interdit au gouvernement de contracter de nouveaux emprunts gagés sur le pétrole et limite la capacité d'emprunt de la SNPC (voir tableau 4 du mémorandum de politique économique et financière).

D'autre part, **les arriérés du Congo envers le Club de Londres** sont considérables. À cet égard, les autorités recherchent de bonne foi une solution satisfaisante pour toutes les parties.

⁶ Les autorités congolaises ont versé leur part en septembre 2004.

⁷ Les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont exprimé concrètement leur volonté d'apporter un soutien financier.

Le programme présume que les arriérés subsisteront jusqu'à ce qu'un règlement soit intervenu. Le problème du Congo est qu'une bonne part de ses créances commerciales extérieures sont détenues par des fonds qui cherchent agressivement à recouvrer la valeur initiale des prêts par un recours en justice. Les autorités congolaises ont fait des démarches auprès de ces fonds afin de les inciter à respecter le cadre du Club de Londres. Les autorités prévoient liquider les arriérés envers tous les créanciers privés en conformité à l'Initiative PPTE et aux attentes du Club de Paris.

24. Bien que la situation macroéconomique du Congo se soit récemment améliorée,

l'endettement extérieur demeure élevé (voir texte ci-contre;

tableau 10). Dans le cadre d'un accord FRPC, le Congo pourrait réduire considérablement sa dette extérieure (y compris les arriérés) et ses obligations au titre du service de la dette grâce à un éventuel

allègement global consenti par ses créanciers. La préparation du document préliminaire sur l'Initiative PPTE renforcée pour le Congo a amené les services du FMI et de la

Banque mondiale à mettre à jour l'analyse de la viabilité de la dette. Ce document préliminaire devrait être présenté au conseil d'administration d'ici avril 2005. La mission est d'avis que, pour atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée, il faudrait que le Congo établisse un solide bilan de résultats satisfaisants sur six mois au moins dans le cadre du programme FRPC et convienne avec le FMI et la Banque mondiale d'une série d'indicateurs de déclenchement fermes pour le point d'achèvement.

Congo : valeur actuelle nette de la dette extérieure, fin-2003 (Unités spécifiées)		
	Millions de dollars EU	% du total
Dette totale 1/	8,414	100
Multilatérale	555	7
Officielle bilatérale	4,982	59
Commerciale	2,877	34
Pour mémoire :		
Dette gagée sur le pétrole	481	6
VAN de la dette après allègement classique 2/	5,050	...
En pourcentage des recettes publiques	435	...
En pourcentage des exportationss	211	...

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services de la Banque mondiale et du FMI.
1/ Non compris la dette potentielle de la SNPC.
2/ Résultats de l'évaluation préliminaire, aux conditions de Naples.

C. Secteur financier

25. La masse monétaire devrait augmenter en phase avec le PIB non pétrolier nominal durant la période visée par le programme (voir tableaux 1 et 4). Bien qu'on s'attende à ce que le crédit net à l'État augmente en 2004 (d'environ 1 % du PIB non pétrolier), un accroissement du crédit à l'économie et une accumulation des avoirs extérieurs nets de la banque centrale demeurent possibles. En 2005, le programme prévoit une diminution du crédit net à l'État qui avoisine 1,3 % du PIB non pétrolier, ce qui ouvre la voie à la croissance du crédit au secteur privé et des avoirs extérieurs de la banque centrale.

26. Les autorités reconnaissent qu'elles doivent immédiatement prendre des mesures énergiques pour remédier à la fragilité du système bancaire (voir section VI.C du mémorandum de politique économique et financière), et collaborent étroitement avec la COBAC à cette fin. Dans le cas de la banque dont la situation est critique, elles doivent établir, d'ici la fin de décembre 2004, un plan de restructuration susceptible d'être accepté par la COBAC et la Banque mondiale. Il est également capital i) de renforcer immédiatement

la gestion de la banque; ii) de préciser la structure du capital social; iii) d'accompagner le plan de restructuration financière de mesures de restructuration opérationnelles qui assureront la viabilité à moyen terme. Selon une option envisagée par la COBAC, le gouvernement prendrait temporairement le contrôle de la banque afin de protéger les déposants et d'assurer le bon déroulement de la restructuration. Avant d'engager des fonds publics, les autorités discuteront avec les services du FMI des répercussions budgétaires globales du plan de restructuration.

27. **Le gouvernement prévoit réformer le secteur financier non bancaire avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres donateurs.** Cela suppose l'établissement de plans de restructuration des caisses de retraite et de l'institution postale d'épargne, de même que l'audit de la société d'assurance d'État. Les autorités reconnaissent également qu'il convient de promouvoir le développement soutenu des institutions de microfinancement, et les sociétés mutuelles de microfinancement (MUCODEC) continueront de bénéficier d'exemptions fiscales.

D. Réforme du secteur pétrolier et autres réformes structurelles

28. **Les autorités ont tenu à souligner que la réforme du secteur pétrolier durant la période couverte par l'accord FRPC vise principalement à s'assurer** i) que les recettes sont mobilisées intégralement; ii) que la SNPC se concentre sur ses activités fondamentales et joue efficacement son rôle d'agent financier; iii) que le secteur pétrolier est plus transparent afin que le public puisse participer à la surveillance des opérations pétrolières (voir section VI.A et tableau 4 du mémorandum de politique économique et financière; encadré 4).

29. **Afin de stimuler la croissance du PIB non pétrolier, qui est fortement liée à la réduction de la pauvreté, le gouvernement prévoit de prendre des mesures destinées à améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises.** Avec l'aide de leurs partenaires au développement, les autorités ont l'intention d'améliorer le cadre global de gouvernance, de lutter efficacement contre la corruption, ainsi que d'améliorer le fonctionnement des entreprises de services publics et la prestation des services à la collectivité (voir sections VI. D et VI.E du mémorandum de politique économique et financière; encadrés 4 et 5). L'exécution du programme de restructuration/privatisation des entreprises publiques se poursuivra avec le concours de la Banque mondiale. Les mesures envisagées portent sur l'accélération des réformes dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et du transport ferroviaire. Les efforts visant à confier au secteur privé la gestion de l'approvisionnement en eau et en électricité et du tronçon ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville n'ont pas porté fruit et seront réitérés avec l'assistance de la Banque mondiale. Le renforcement du cadre de gouvernance se poursuivra en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Banque mondiale prévoit aider le gouvernement à procéder à la réforme du cadre juridique et judiciaire pour les entreprises. En vue de rehausser la confiance des investisseurs, le gouvernement a l'intention de rendre les administrations douanières et fiscales plus efficaces, d'éliminer la parafiscalité et d'accroître la transparence du régime fiscal.

Encadré 4. Conditionnalité structurelle dans le cadre du programme proposé soutenu par l'accord FRPC

Les mesures structurelles devant être prises durant la première année du nouvel accord proposé visent à s'assurer que les objectifs macroéconomiques et de réduction de la pauvreté du programme sont atteints. Elles seront axées sur ce qui suit (voir tableau 4 du mémorandum de politique économique et financière) :

Réforme du secteur pétrolier

- Maximisation des recettes pétrolières de l'État (certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit et mise en œuvre des recommandations pertinentes; audit des coûts des sociétés pétrolières).
- Surveillance des activités de la SNPC et des entreprises affiliées (audit externe de la SNPC et de la CORAF; établissement de l'état des flux de trésorerie de la SNPC; plan d'action visant à recentrer les activités de cette dernière).
- Transparence des opérations du secteur pétrolier (publication des rapports de certification des recettes pétrolières, des rapports d'audit de la SNPC et de l'information sur les transactions relatives aux hydrocarbures).

Gestion des finances publiques

- Réduction de la pauvreté et renforcement de la gestion des dépenses publiques (suivi des dépenses, tout particulièrement celles qui visent à lutter contre la pauvreté; établissement d'un plan de règlement des arriérés intérieurs).
- Mobilisation des recettes non pétrolières (certification des recettes forestières par un cabinet d'audit).
- Rationalisation des prix de l'essence (mécanisme d'ajustement automatique des prix).

Système bancaire

- Établissement d'un plan de restructuration d'une banque en difficulté.

D'autres mesures structurelles pertinentes qui ne figurent pas explicitement dans la description de la première année du programme seront prises comme suit (voir sections VI.C, VI.D, VI.E du mémorandum de politique économique et financière) :

- La **bonne gouvernance**, un principe auquel adhèrent la plupart des donateurs, est une des principales priorités du DSRP intérimaire (voir encadré 5). La Banque mondiale trace la voie eu égard à la réforme du secteur pétrolier et à la gestion des investissements publics. La France et le FMI ont fourni une assistance technique en matière de gestion de trésorerie et de gestion des dépenses, respectivement. Le PNUD guidera la lutte contre la corruption, et la BAfD prévoit aider le Congo à améliorer la gouvernance en général.
- La réforme du **secteur financier non bancaire** se poursuivra avec le concours de la Banque mondiale et d'autres donateurs.
- La réforme du **cadre juridique et judiciaire** pour les entreprises sera réalisée avec l'assistance de la Banque mondiale.
- La réforme des secteurs de l'**énergie**, des **télécommunications** et du **transport** sera mise en œuvre en collaboration avec la Banque mondiale.
- La réforme du **système de rapports statistiques** est en cours et met à contribution le FMI et la Banque mondiale.

Encadré 5. Priorité à l'amélioration de la gouvernance

Les notes médiocres obtenues par le Congo au chapitre de la gouvernance témoignent des séquelles des carences de la gestion publique et de la récurrence des conflits civils (voir rapport du FMI sur le pays n° 04/232, encadré 6). Le gouvernement est déterminé à s'attaquer à la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance:

- **Lutte contre la corruption.** Le gouvernement a approuvé la création d'une commission nationale anticorruption et antifraude. Sous la présidence du Président de la République, cette commission surveillera l'application de la politique de lutte contre la corruption, centralisera l'information nécessaire à la prévention et à la détection de la corruption, supervisera la politique des marchés publics, avertira les autorités compétentes en cas de corruption grave et aidera les organes ou entreprises publiques à s'attaquer à la corruption. Les membres de la commission n'ont pas encore été nommés. De plus, avec l'assistance du PNUD, le gouvernement prévoit mettre la dernière main à la rédaction d'une loi anti-corruption.
- **Gouvernance dans le secteur pétrolier.** Les mesures visant à remédier au manque de transparence et à la mauvaise gouvernance dans le secteur pétrolier ont permis de réaliser des progrès importants (voir encadré 1). L'accroissement de la transparence est un élément clé du programme soutenu par un accord FRPC (voir encadré 4). Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le ministère du développement international du Royaume-Uni dans le cadre de l'initiative sur la transparence des industries extractives.
- **Processus de Kimberly.** Le gouvernement collabore étroitement avec le processus de Kimberly pour la certification des diamants (mémoire de politique économique et financière, paragraphe 43). Les mesures qui ont été prises englobent la suspension des permis accordés aux bureaux acheteurs, l'imposition de sanctions aux fonctionnaires impliqués dans l'émission de certificats illégaux, et le renforcement du bureau de l'administration des mines. Le gouvernement sera également l'hôte d'une réunion avec les pays producteurs de diamants de la région en décembre, à Brazzaville.
- **Finances publiques.** L'an dernier, les dirigeants des directions générales du Budget, des Douanes et des Impôts ont été remplacés. La réforme de la classification budgétaire et du suivi des dépenses est en cours. Le gouvernement a entrepris d'établir un plan de règlement des arriérés intérieurs qui rendra le processus transparent et équitable.
- **Cadre juridique et judiciaire.** La réforme de ce cadre sera réalisée avec le concours de la Banque mondiale.

E. Besoins en matière d'assistance technique

30. **Les autorités ont fait valoir que le Congo a besoin d'une assistance technique supplémentaire de la communauté internationale dans des domaines clés :** la gestion des dépenses publiques, la mobilisation des recettes non pétrolières, la transparence du secteur pétrolier, la gestion de la dette publique et les statistiques (voir section VI.F du mémorandum de politique économique et financière). Afin de faciliter la réduction de la pauvreté, des enquêtes, notamment une enquête auprès des ménages et un recensement de la population, seront réalisées avec le concours de la Banque mondiale et du PNUD.

IV. RISQUES

31. **Bien que les récents progrès aient jeté les bases de la mise en œuvre du programme, des risques importants subsistent :**

- L'attente des «dividendes de la paix» et les prix élevés du pétrole font que les pressions en faveur du règlement des arriérés intérieurs, tout particulièrement chez les syndicats et des entrepreneurs de travaux publics, s'accroissent.
- Les réformes ont été mises de l'avant avec vigueur, mais il convient d'élargir les appuis.
- La sécurité dans la région du Pool, autour de Brazzaville, n'a pas été complètement rétablie et passe par la réussite de la mise en œuvre du programme de démobilisation.
- Afin de recueillir de plus larges appuis au pays et à l'étranger, les autorités doivent diffuser sur une grande échelle, régulièrement et rapidement, des données économiques exhaustives, tout particulièrement sur les activités relatives au pétrole. Elles ont pris des engagements ambitieux à cet égard.
- Le Congo étant fortement dépendant du pétrole, un repli marqué des cours pétroliers pourrait compromettre la réalisation des objectifs macroéconomiques du programme.

V. MESURES PRÉALABLES, SUIVI DU PROGRAMME ET ACCÈS

32. **Afin de renforcer le cadre de transparence dans le secteur pétrolier et d'améliorer les chances de réussite du programme,** trois mesures préalables doivent être prises avant que la discussion n'ait lieu au conseil d'administration (voir tableau 4 du mémorandum de politique économique et financière). Le suivi du programme reposera sur l'analyse des indicateurs et des critères quantitatifs du tableau 3 du mémorandum de politique économique et financière, ainsi que des indicateurs et des critères structurels du tableau 4 de ce mémorandum. Cette analyse sera effectuée dans le cadre de six examens mensuels, le premier devant avoir lieu d'ici juillet 2005 (voir tableau 11).

33. **La capacité des autorités de mettre en œuvre leur programme de développement économique et de réduction de la pauvreté augmente.** Elles ont renforcé la structure de gestion de l'administration fiscale et douanière, créé la cellule de suivi des recettes

pétrolières, accru la coopération avec la SNPC et approfondi l'examen par le parlement de l'exécution du programme. À court terme, le gouvernement a l'intention de renforcer le comité technique qui assure le suivi du programme. De plus, le programme de réformes prévoit une augmentation du personnel technique de la cellule de suivi des recettes pétrolières et de la SNPC.

34. **Il est proposé que, pour la période couverte par le nouvel accord FRPC, l'accès total soit équivalent à 54,99 millions de DTS ou à 65 % de la quote-part.** Cela correspond au montant moyen consenti aux pays qui bénéficient de la FRPC pour une deuxième fois; le montant de l'accès tient également compte de l'endettement du pays envers le FMI et de ses besoins de financement extérieur pour les prochaines années (voir tableau 12). Si on prend en considération le calendrier prévu des remboursements et des décaissements, l'encours total des crédits du FMI devrait culminer à 65 % de la quote-part en 2008. À la lumière des perspectives à moyen terme, qui sont soutenues par un solide programme d'ajustement allié à un allègement de la dette, le Congo devrait être en mesure de respecter ses obligations envers le FMI.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. **Le gouvernement a fait des progrès importants dans ses efforts visant à jeter les bases d'une accélération de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.** Les améliorations observées sur la scène politique et l'importance accrue accordée à la gestion économique depuis la fin de 2002 se sont déjà soldées par une croissance économique plus forte, un recul de l'inflation, ainsi que de bons résultats dans le cadre du programme de référence de 2004. Il s'agit là d'un revirement important par rapport aux années antérieures : de 2000 à 2003, malgré une assistance d'urgence post-conflit et trois programmes suivis par le FMI, le Congo n'a pas été en mesure de dégager un bilan pouvant justifier la conclusion d'un accord FRPC.

36. **Le programme de référence de 2004 a donné de bons résultats.** Tous les objectifs quantitatifs budgétaires et financiers du programme ont été atteints. L'amélioration de la transparence du secteur pétrolier a beaucoup progressé grâce à la diffusion d'informations sur Internet, une mesure particulièrement digne de mention et exemplaire sur le continent africain. Ont notamment été publiés les rapports d'audit externe de la SNPC, les rapports de certification des recettes et les accords de partage de la production. Des progrès importants ont également été réalisés au chapitre du renforcement de la gestion budgétaire.

37. **Malgré certains progrès, il est capital d'élargir davantage l'appropriation du programme afin que la réussite de la stratégie de réforme du gouvernement soit assurée à long terme.** Le gouvernement a commencé à consulter la société civile dans le cadre de l'élaboration de ses politiques. Le DSRP intérimaire a donné les grandes lignes d'un dialogue national sur la réduction de la pauvreté. Un accroissement marqué de la transparence du secteur pétrolier, des données budgétaires de meilleure qualité et la réaffirmation du contrôle institutionnel sur la gestion financière donnent plus de profondeur au débat sur les orientations. Par ailleurs, le rôle plus actif joué par le parlement et la plus large diffusion des renseignements économiques importants annoncent une plus grande obligation de rendre

compte. Il conviendra de renforcer l'approche participative dans le contexte de la préparation du DSRP, notamment en mettant à contribution tous les segments de la société civile à chaque étape du processus.

38. **Les objectifs du programme triennal du gouvernement sont réalistes et respectent les priorités énoncées dans le DSRP intérimaire.** Le programme des autorités vise à renforcer davantage la gouvernance, à soutenir la stabilité macroéconomique et à accélérer les réformes structurelles. De telles mesures devraient paver la voie à l'accroissement de la transparence des recettes pétrolières, au développement du secteur privé non pétrolier, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Cela permettrait également au Congo de soumettre des résultats à l'appui de sa demande d'allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

39. **La consolidation budgétaire est le fondement de l'effort d'ajustement macroéconomique; les objectifs budgétaires sont exigeants, mais sont essentiels afin que le Congo puisse financer les programmes sociaux et normaliser ses relations avec les créanciers intérieurs et extérieurs.** La mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières doit être surveillée de près, et les dépenses doivent être suivies et vérifiées attentivement. La mission salue la décision du gouvernement de consacrer davantage de ressources aux pauvres, conformément aux objectifs du DSRP intérimaire.

40. **Bien que le taux de change effectif réel ait été généralement stable durant la période post-conflit et demeure bien inférieur à ce qu'il était avant la dévaluation de 1994, la vigilance est de mise en vue d'accroître le rôle du secteur non pétrolier.** Les autorités sont pressées de travailler de concert avec les partenaires au développement afin d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires à l'essor du secteur privé, tout particulièrement dans les secteurs des services publics et des infrastructures.

41. **Le système bancaire du Congo demeure fragile et pourrait constituer un risque pour le cadre macroéconomique.** Les autorités sont pressées de travailler en étroite collaboration avec l'organisme de surveillance régional afin de corriger les lacunes sous-jacentes. À cet égard, il est important qu'elles établissent le plus tôt possible un plan de restructuration pour la banque dont la situation est jugée critique. De plus, les autorités doivent collaborer étroitement avec la Banque mondiale pour réformer le secteur financier non bancaire, afin qu'il puisse jouer son rôle, tout particulièrement dans le développement rural.

42. **Les autorités déploient des efforts louables afin de normaliser leurs relations avec les créanciers extérieurs.** Par exemple, elles ont pris une décision cruciale : utiliser une bonne part de l'excédent du budget primaire pour liquider les arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable. Les autorités continueront également de régler les arriérés intérieurs. Elles ont raison d'accorder la priorité à l'accélération du règlement des arriérés extérieurs dans la mesure où l'augmentation des recettes pétrolières le permet, ainsi que d'utiliser le reste des recettes pour liquider davantage d'arriérés intérieurs, accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté et renforcer la position du gouvernement face au système bancaire.

43. **Les autorités doivent mettre en œuvre la bonne gouvernance, centraliser la prise de décisions économiques et financières et renforcer les organismes nationaux de surveillance.** Le programme du gouvernement vise principalement à accroître davantage la transparence des opérations du secteur pétrolier. De plus, après une décennie de manquements répétés aux procédures budgétaires normalisées, les autorités ont commencé à réaffirmé leur contrôle sur les transactions du secteur pétrolier, la gestion de la dette, la perception des recettes et les affectations pour dépenses. De plus, il sera crucial d'assurer un démarrage efficace des activités de deux nouveaux organismes, la cour des comptes et la commission nationale anticorruption et antifraude.

44. **La mission recommande d'approuver le nouvel accord triennal au titre de la FRPC.** Les risques inhérents à l'exécution du programme, par exemple la vulnérabilité du Congo face aux perturbations extérieures, les tensions persistantes avec les forces rebelles et l'appropriation relativement restreinte du programme, doivent être gérés attentivement par les autorités. La réussite de l'administration en poste depuis 2002 est de bon augure pour la mise en œuvre du programme.

VII. PROJET DE DÉCISION

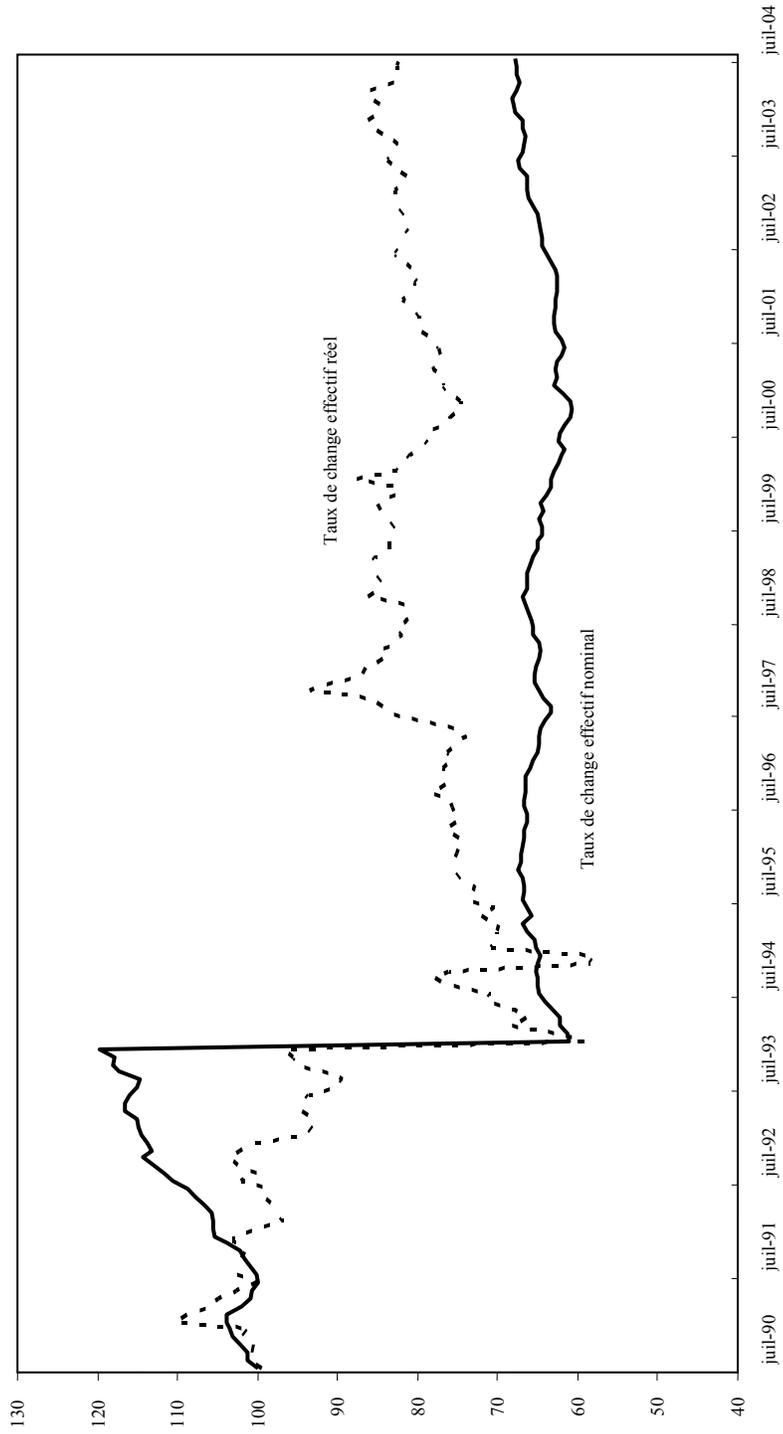
Compte tenu de ce qui précède, le projet de décision ci-après est proposé par le

Conseil d'administration :

République du Congo — Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance—accord triennal

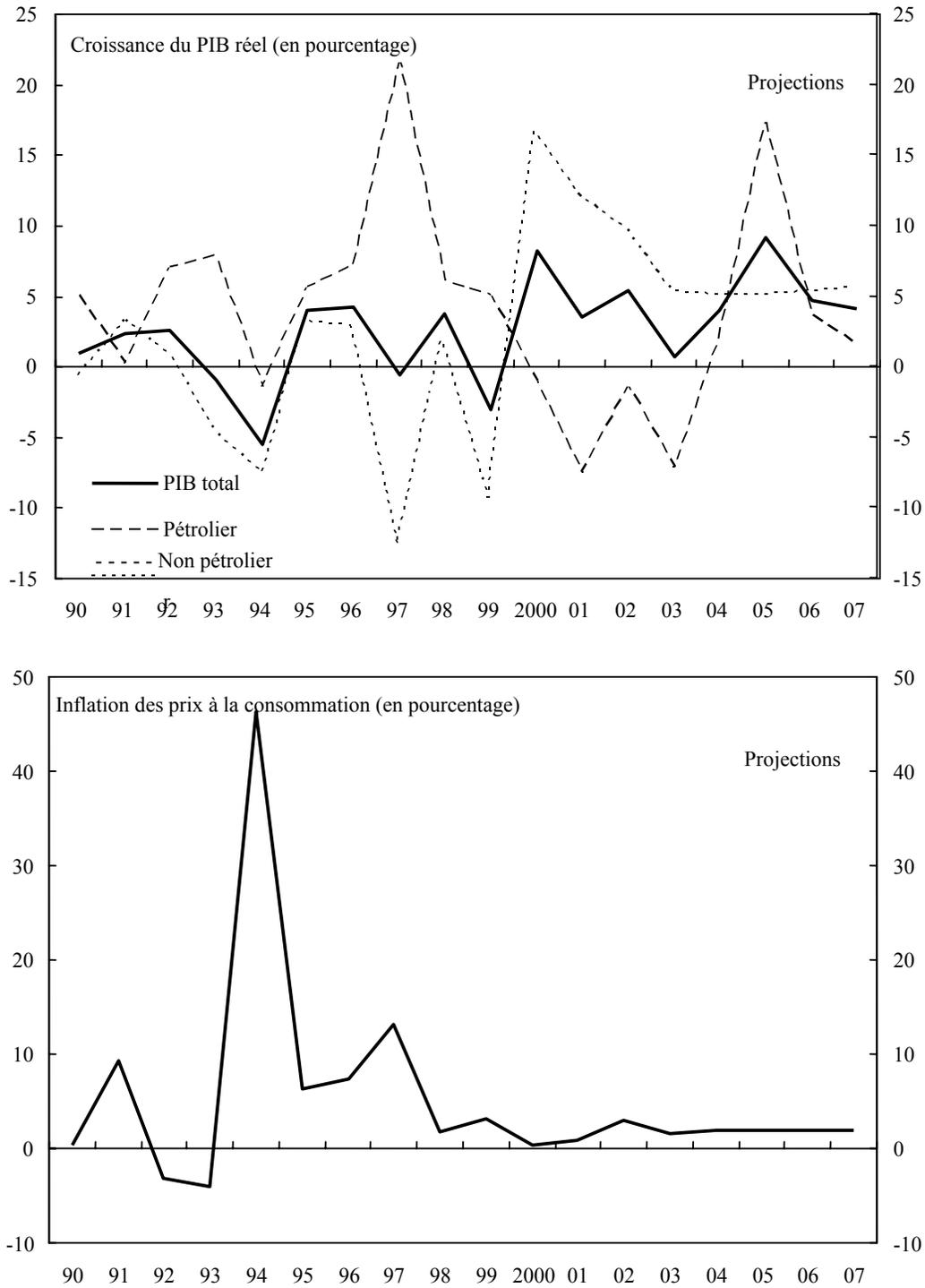
1. Le gouvernement de la République du Congo a sollicité un accord triennal, d'un montant équivalent à 54,99 millions de DTS, au titre du compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
2. Le FMI approuve l'accord énoncé dans le document figurant sous la cote EBS/04/162 à condition que les informations communiquées par la République du Congo sur la mise en œuvre des mesures préalables visées au tableau 4 du Mémorandum de politiques économiques et financières annexé à la lettre du Ministre de l'économie, des finances et du budget de la République du Congo en date du 17 novembre 2004 soient exactes.

Graphique 1. République du Congo — Taux de change effectifs, juillet 1990–juillet 2004
(Index, 1990 = 100)



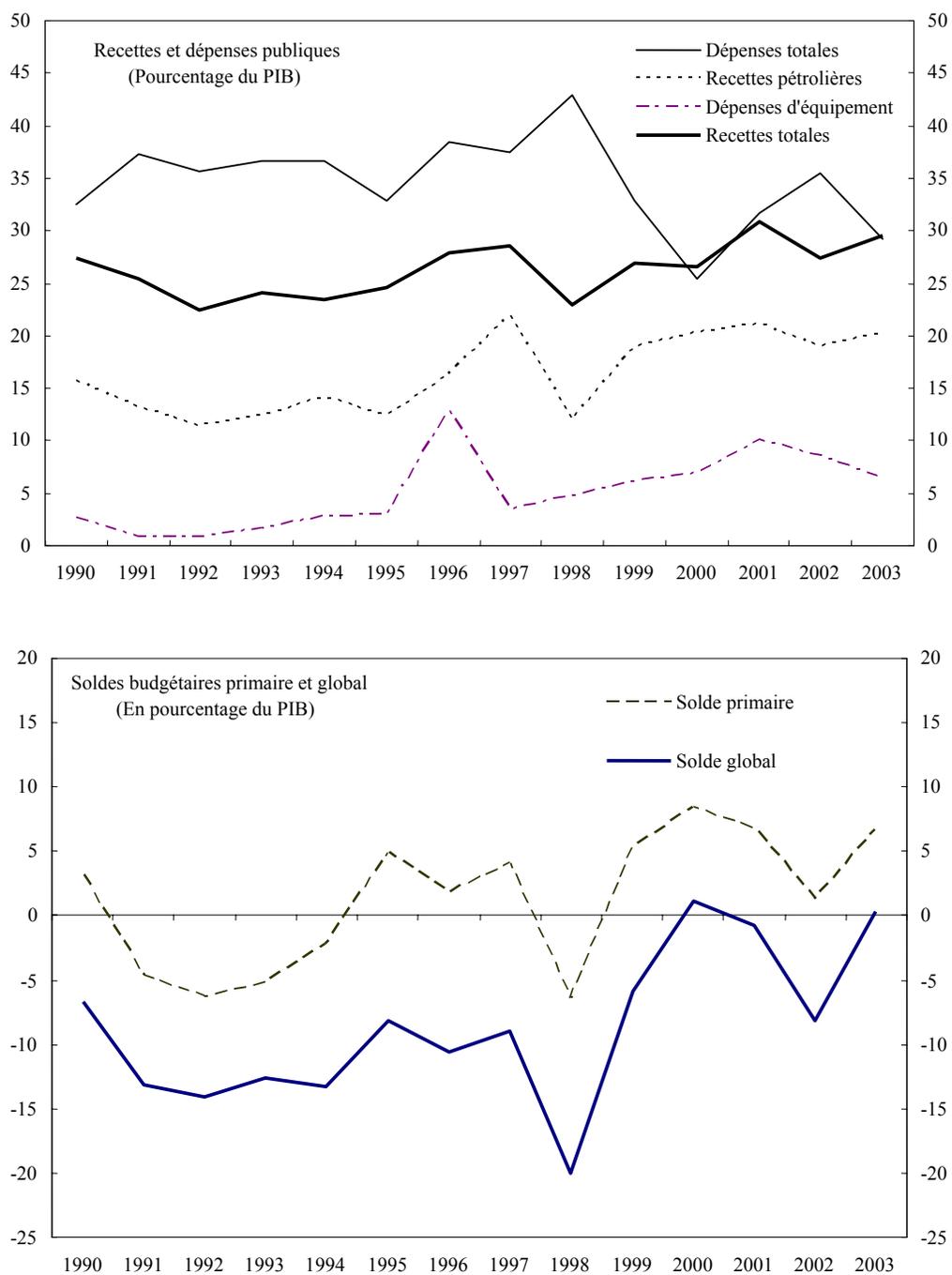
Source : FMI, Système des avis d'information.

Graphique 2. République du Congo — Évolution de la production et des prix, 1990–2007



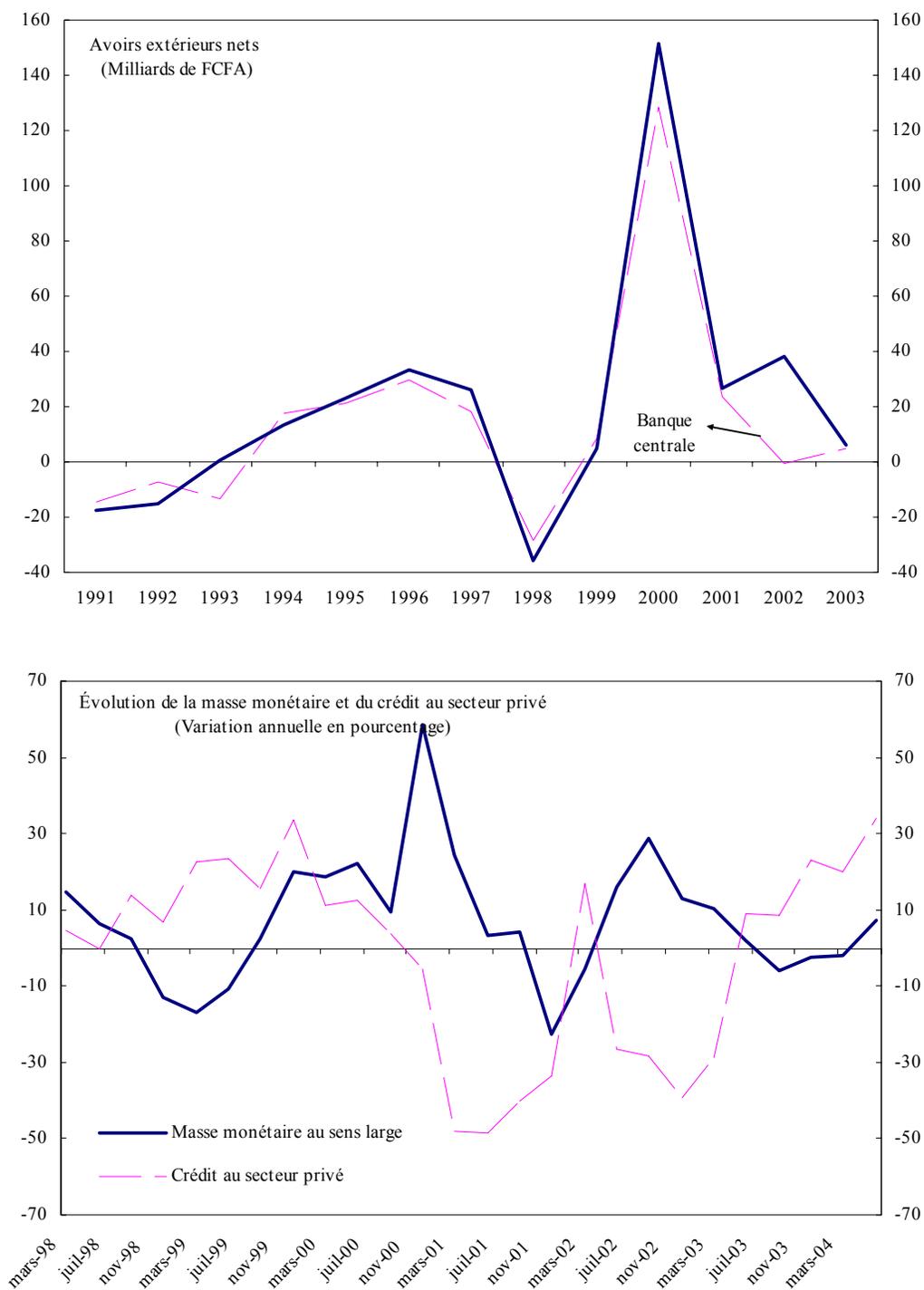
Sources : autorités congolaises, et estimations des services du FMI.

Graphique 3. République du Congo — Évolution de la situation budgétaire, 1990–2003



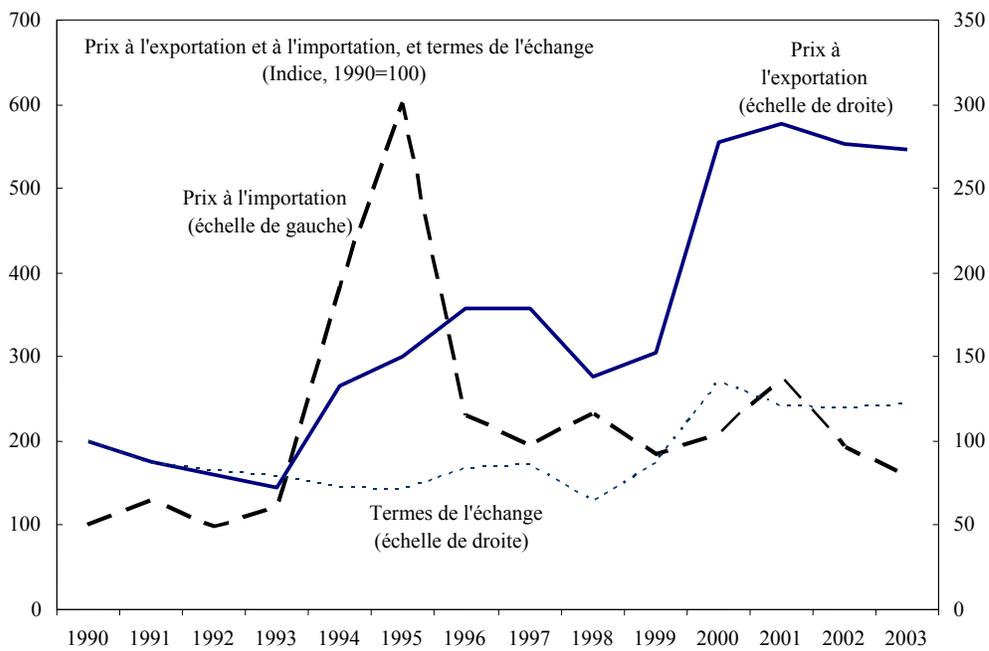
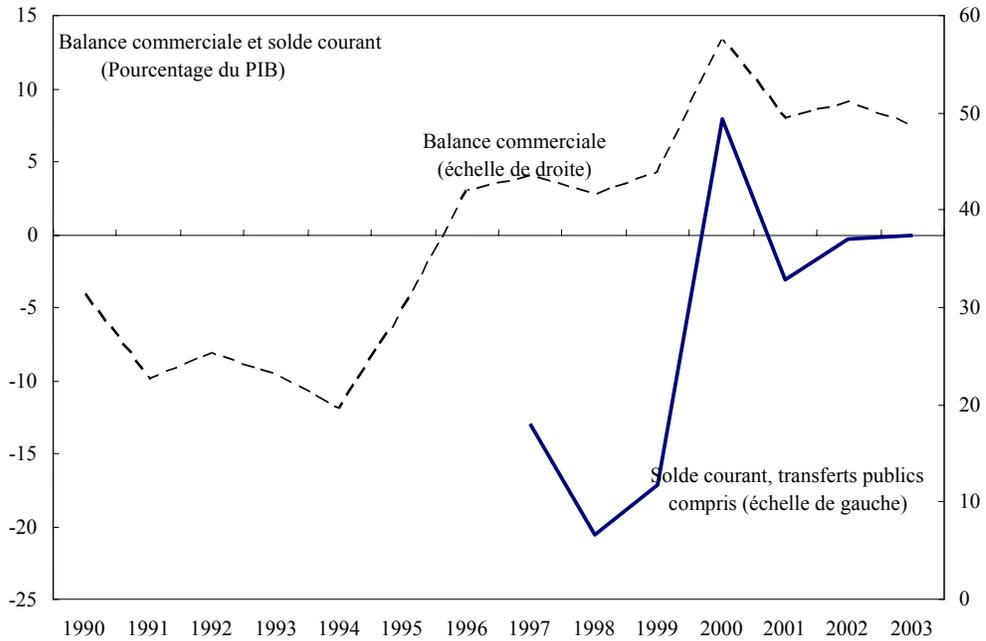
Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 4. République du Congo — Évolution de la situation monétaire, 1991–2004



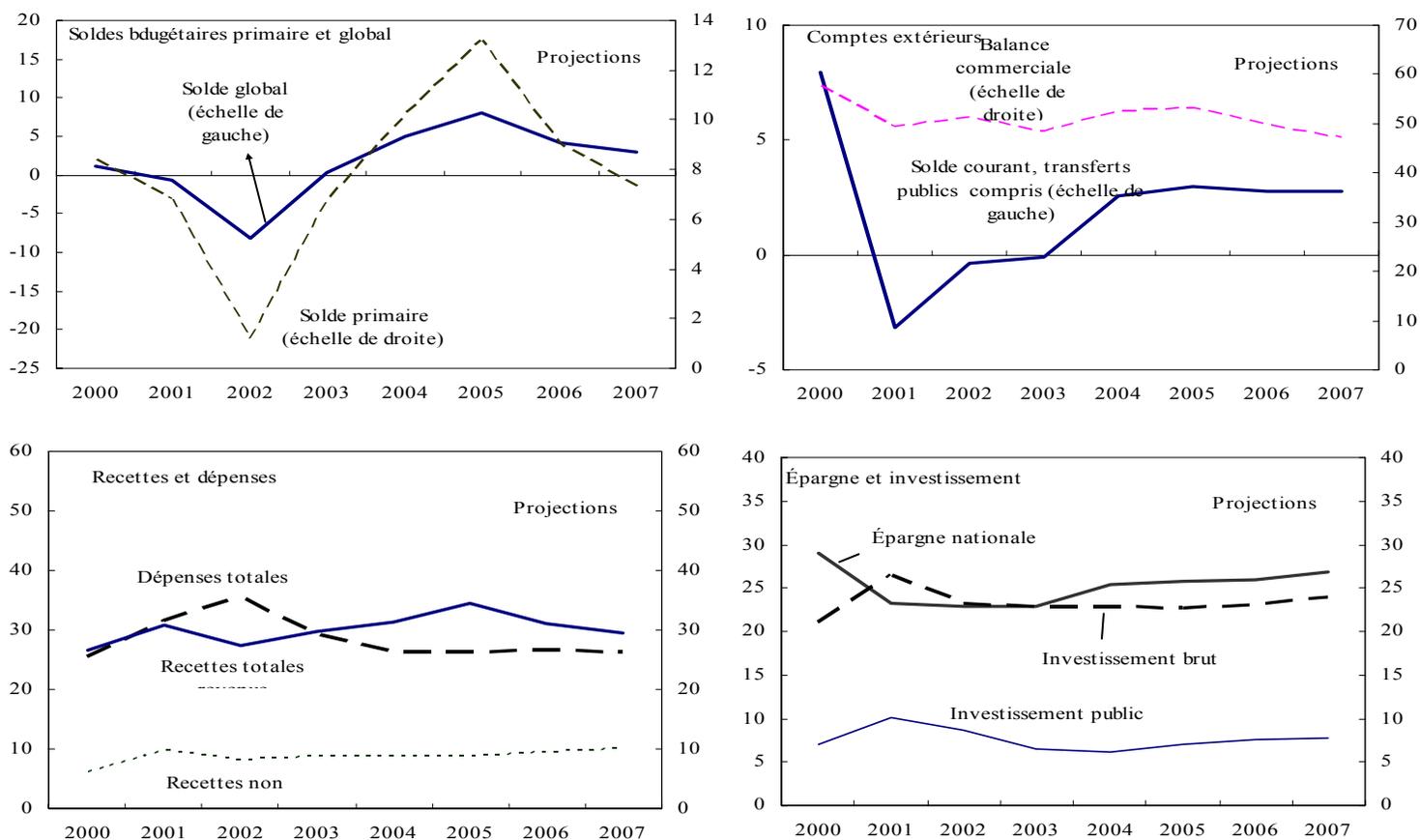
Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 5. République du Congo — Évolution du secteur extérieur, 1990–2003



Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 6. République du Congo — Profil de l'ajustement, 2000–07
(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Tableau 1. République du Congo — Indicateurs économiques et financiers, 2000–07

	2000	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
				Est.	Prog. de réf.	Proj.	Projections		
(Variation annuelle en pourcentage)									
Production et prix									
PIB à prix constants	8,2	3,6	5,4	0,8	3,6	4,0	9,2	4,7	4,1
Pétrolier	-1,0	-7,5	-1,4	-7,2	3,2	2,0	17,4	3,6	1,5
Non pétrolier	16,6	12,1	9,7	5,3	3,8	5,0	5,1	5,3	5,5
PIB à prix courants	58,2	-10,9	2,9	-1,5	5,2	11,8	8,1	1,7	3,2
Déflateur du PIB	46,1	-13,9	-2,4	-2,2	1,5	7,5	-1,0	-2,9	-0,9
Prix à la consommation (moyenne de la période)	0,4	0,8	3,1	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (FCFA)	82,0	-13,6	4,0	-5,9	-1,4	20,2	9,0	-1,7	0,0
Importations, f.à.b. (FCFA)	31,8	17,8	-1,5	-4,5	5,9	18,2	9,3	4,9	4,0
Volume d'exportations	7,2	8,9	5,8	-4,7	9,1	8,3	15,2	3,7	2,0
Volume d'importations	17,3	17,0	-0,7	1,0	9,7	13,1	9,1	5,9	3,4
Termes de l'échange (dégradation -)	51,0	-13,6	3,7	2,0	-4,8	8,0	-4,5	-5,5	-3,2
Taux de change effectif nominal	-4,5	1,0	2,1	4,6
Taux de change effectif réel	-5,9	-0,4	3,5	2,5
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales (dons compris)	56,0	3,7	-8,9	6,6	-1,6	17,7	19,3	-8,6	-2,0
Dont : recettes pétrolières	69,1	-7,6	-7,7	6,1	-8,5	22,2	22,8	-15,7	-6,9
recettes non pétrolières	25,5	44,7	-11,7	4,4	9,9	11,1	8,5	9,1	8,7
Dépenses totales	22,7	10,7	15,3	-18,7	21,6	0,3	8,7	2,8	2,3
Dépenses courantes	9,8	30,4	27,8	-16,4	18,9	-1,4	4,2	0,7	0,5
Dépenses d'équipement	78,9	28,8	-11,5	-25,8	31,0	6,2	23,3	8,5	7,0
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)									
Masse monétaire et crédit									
Avoirs intérieurs nets	-11,1	14,5	8,8	8,5	5,8	2,7	-3,0	-1,0	-0,7
Crédit intérieur	-8,9	3,0	-6,8	5,2	5,8	7,0	-3,0	-1,0	-0,7
Administration centrale	-6,6	21,0	9,0	0,4	4,0	4,0	-5,0	-3,1	-2,9
Crédit à l'économie	-4,5	-16,4	-16,5	5,3	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2
Masse monétaire au sens large	58,5	-22,8	13,1	-2,4	6,3	6,4	6,9	7,3	7,5
Vitesse de la circulation de la monnaie (hors pétrole)	2,9	3,0	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
(En pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	29,0	23,3	23,0	22,8	19,6	25,4	25,7	25,9	26,8
Investissement brut	21,0	26,4	23,3	22,9	24,8	22,9	22,7	23,1	24,0
Dont : investissement public (financement intérieur)	6,3	9,8	7,6	5,4	5,6	5,6	5,7	5,9	6,1
Finances de l'administration centrale									
Recettes et dons	26,6	30,9	27,4	29,6	28,1	31,2	34,4	31,0	29,4
Dépenses totales	25,5	31,6	35,4	29,2	28,7	26,2	26,4	26,7	26,4
Solde global (déficit -, engagement) 1/	1,1	-0,7	-8,1	0,4	-0,6	5,0	8,1	4,3	3,0
Solde primaire (déficit -) 2/	8,4	6,8	1,2	6,7	5,8	10,1	13,2	9,0	7,3
Dont : solde primaire hors pétrole	-11,9	-14,3	-15,6	-12,0	-11,8	-11,6	-11,7	-11,6	-11,3
Solde courant 3/	7,9	-3,2	-0,3	-0,1	0,3	2,5	3,0	2,8	2,8
Dettes publiques extérieures (fin de période) 4/	163,2	196,3	180,5	215,0	181,3
(Pourcentage des exportations de biens et services)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	24,0	23,2	25,3	17,1	24,2	13,6	11,7	11,0	9,2
Dettes publiques extérieures	203,3	245,1	223,7	277,0	243,8
(Pourcentage des recettes publiques totales à l'exclusion des dons)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	73,4	60,4	75,0	45,4	66,0	36,7	28,8	29,4	25,3
Dettes publiques extérieures	621,0	638,4	663,7	630,1	664,3
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Réserves de change officielles brutes	158,6	53,6	22,2	20,5	18,7	24,2	39,8	64,4	93,0
En mois d'importations, c.a.f.	4,5	1,3	0,5	0,5	0,4	0,5	0,8	1,2	1,7
PIB nominal	2 293	2 043	2 103	2 072	2 146	2 316	2 503	2 544	2 626
Cours mondial du pétrole (dollars EU/baril) 5/	28,2	24,3	25,0	29,0	28,7	36,1	33,3	31,3	30,5
Production mondiale (en millions de barils)	96,8	89,6	88,0	81,7	84,3	83,3	97,9	101,4	102,9
Manne pétrolière éventuelle 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	144,3	131,4	127,5

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons compris.

2/ Les recettes moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

3/ Transferts publics compris.

4/ Pour 2003, y compris les intérêts exigibles au titre des arriérés.

5/ À compter du deuxième semestre de 2004, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence.

Par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 2 dollars EU le baril pour le deuxième semestre de 2004 et de 4 dollars EU le baril à partir de 2005.

6/ Recettes additionnelles obtenues en utilisant les prévisions de prix des *Perspectives de l'économies mondiale*, c'est-à-dire abstraction faite de la règle des prix.

Tableau 2. République du Congo — Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1970–2001

	Dernière année disponible			Même région/Groupe de revenu	
	1970–75	1980–85	1990–2002	Afrique subsaharienne	Pays à revenu moyen-supérieur
Population totale au milieu de l'année (millions)	1,4	1,9	3,1	688,9	2 494,6
Taux de croissance (moyenne annuelle en %)	2,7	2,8	2,9	2,4	1,9
Population urbaine (en % de la population)	35,0	49,3	66,6	33,1	30,6
Taux de fécondité total (naissances par femme)	6,3	6,3	6,3	5,1	3,5
RNB par habitant (dollars EU)	530,0	1 060,0	610,0	450,0	430,0
Indice des prix à la consommation (1995=100)	...	60,6	136,0
Indice des prix alimentaires (1995=100)	...	71,8	136,0
Dépenses publiques	(Pourcentage du PIB)				
Santé	1,4	2,5	1,1
Éducation	7,8	4,6	4,2	3,4	3,1
Taux de scolarisation bruts 1/	(Pourcentage du groupe d'âge)				
Primaire	135,8	147,4	96,9	78	107
Secondaire	47,6	75,4	41,9	25	64
Tertiaire	2,6	6,3	5,0	3	14
Taux de vaccination	(Pourcentage des enfants de moins de 12 mois)				
DCT	...	54	41	54	65
Rougeole	...	67	37	58	65
Espérance de vie à la naissance	(Années)				
Total	48	51	52	46	59
Hommes	45	48	50	45	58
Femmes	51	54	54	47	60
Mortalité					
Infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	94	86	81	103	79
Moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	143	118	108	174	121
Adultes (15 à 59 ans)					
Hommes (pour 1 000 hab.)	514	408	475	519	310
Femmes (pour 1 000 hab.)	395	298	406	461	259

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2003.

1/ Taux de scolarisation bruts : La discontinuité des séries entre 1997 et 1998 s'explique par le remplacement de la CITE 76 par la CITE 97; les ratios supérieurs à 100 indiquent des écarts entre les estimations de la population d'âge scolaire et les données déclarées sur la scolarisation.

Tableau 3. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2002–07 (fin)

	2002	2003	2004		2005	2006	2007
		Est.	Prog.	Proj. rév.		Projections	
	(Pourcentage du PIB)						
Recettes et dons	27,4	29,6	28,1	31,2	34,4	31,0	29,4
Recettes	27,2	29,1	27,3	31,0	34,0	30,4	28,8
Pétrolières	18,9	20,4	18,0	22,2	25,3	21,0	18,9
Non pétrolières	8,3	8,8	9,3	8,7	8,8	9,4	9,9
Dépenses totales	35,4	29,2	28,7	26,2	26,4	26,7	26,4
Dépenses primaires	26,0	22,4	21,5	20,8	20,8	21,4	21,5
Dépenses courantes	18,4	17,0	15,9	15,5	15,2	15,5	15,4
Masse salariale	5,7	5,8	5,8	5,4	5,2	5,3	5,3
Autres	12,6	11,2	10,1	10,1	10,0	10,2	10,1
Capital et prêts nets	7,6	5,4	5,6	5,3	5,7	5,9	6,1
Intérêts	8,4	5,7	4,6	4,5	4,1	3,7	3,2
Dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures	1,1	1,1	2,6	0,9	1,4	1,6	1,7
Solde global (sur la base des engagements) 3/	-8,1	0,4	-0,6	5,0	8,1	4,3	3,0
Solde primaire	1,2	6,7	5,8	10,1	13,2	9,0	7,3
Dont : solde primaire hors pétrole	-15,6	-12,0	-11,7	-11,6	-11,7	-11,6	-11,3
	(Pourcentage du PIB non pétrolier)						
Recettes non pétrolières	17,8	17,6	18,2	18,3	18,6	18,9	19,1
Masse salariale	12,3	11,6	11,3	11,3	11,0	10,6	10,1
Solde primaire hors pétrole	-33,5	-24,0	-22,9	-24,3	-24,8	-23,3	-21,7
	(Milliards de FCFA)						
Pour mémoire :							
Manne pétrolière éventuelle 4/	0,0	0,0	0,0	9,8	144,3	131,4	127,5
PIB au prix du marché	2103,0	2071,5	2145,6	2315,9	2502,7	2544,4	2626,5
PIB non pétrolier au prix du marché	976,6	1035,4	1101,7	1103,3	1179,9	1265,7	1361,0
Paiement au titre de la dette extérieure 5/	200,6	87,7	113,6	114,1	102,3	92,3	80,3

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières exceptionnelles (qui sont enregistrées lorsque les coûts de fonctionnement des compagnies pétrolières sont inférieurs aux niveaux précisés dans les accords de partage de la production) sont en partie affectées automatiquement pour couvrir un engagement existant (HydroCongo).

2/ Recettes moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

3/ Dons compris.

4/ Selon une règle des prix, les recettes pétrolières sont projetées à compter du deuxième semestre de 2004 sur la base d'un prix international dont l'estimation est inférieure aux dernières prévisions des Perspectives de l'économie mondiale. Le facteur de prudence a été établi à 2 dollars EU le baril pour le deuxième semestre de 2004 et à 4 dollars EU le baril à partir de 2005.

L'utilisation des prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* donnerait lieu à des recettes pétrolières exceptionnelles.

5/ Envers les créanciers du Club de Paris au titre de la dette postérieure à la date butoir, les créanciers multilatéraux, les créanciers avec prêts gagés sur le pétrole, et intérêts sur les paiements en retard à compter de 2003.

Tableau 4. République du Congo — Situation monétaire, 2001-05

	2001	2002	2003	2004			2005						
	Est.	Est.	Est.	Mars	Jun	Déc.	Mars	Jun	Déc.				
				Prog.	Est.	Proj.	Prog.	Est.	Proj.				
(Milliards de FCFA)													
Avoirs extérieurs nets	26,9	38,0	6,0	6,3	13,2	6,7	40,9	28,7	16,5	24,0	31,5	39,0	46,5
Banque centrale	23,9	-0,9	4,6	4,9	4,6	5,3	-2,0	4,7	11,4	16,9	22,4	27,9	33,4
Banques créatrices de monnaie	3,0	38,9	1,4	1,4	8,5	1,4	42,9	24,0	5,1	7,1	9,1	11,1	13,1
Avoirs intérieurs nets	231,1	253,7	278,6	287,5	252,9	263,9	250,8	284,5	286,4	287,2	288,0	288,6	277,4
Crédit intérieur net	267,2	249,7	265,0	274,0	245,4	250,3	249,4	283,1	285,0	285,8	286,6	287,2	276,0
Crédit net au secteur public	158,2	183,3	183,3	190,9	159,2	166,0	156,0	192,9	197,9	197,2	196,4	195,6	182,9
Crédit net à l'État	163,5	186,8	187,8	195,5	164,2	170,5	157,4	194,2	199,2	198,5	197,7	196,9	184,2
Banque centrale	160,3	173,9	182,1	187,2	168,6	172,9	181,1	183,5	188,5	187,7	187,0	186,1	173,4
Banques créatrices de monnaie	3,2	12,8	5,8	8,3	-4,5	-2,3	-23,7	10,8	10,8	12,6	13,1	14,8	10,8
Créances sur les organismes publics, net	-5,3	-3,4	-4,5	-4,5	-4,9	-4,5	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3
Crédit à l'économie	109,0	66,4	81,7	83,0	86,1	84,3	93,4	90,3	87,1	88,6	90,1	91,6	93,1
Autres postes, nets	-36,1	4,0	13,6	13,6	7,5	13,6	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Masse monétaire au sens large	258,0	291,7	284,6	293,9	266,1	270,5	291,6	313,2	302,9	311,2	319,5	327,6	323,9
Circulation fiduciaire hors banques	142,9	129,0	131,9	132,4	107,1	121,9	113,8	141,1	136,4	136,2	139,9	143,4	141,8
Dépôts à vue	95,2	142,2	103,2	112,2	106,5	103,3	122,0	119,7	115,7	124,9	128,2	131,5	130,0
Dépôts à terme	19,9	20,5	49,4	49,2	52,4	45,3	55,8	52,4	50,7	50,1	51,4	52,7	52,1
(Variations en % de la masse monétaire au sens large au début de l'année)													
Avoirs extérieurs nets	-37,3	4,3	-11,0	0,1	2,5	0,2	12,3	8,0	3,7	2,5	5,0	7,4	9,9
Avoirs intérieurs nets	14,5	8,8	8,5	3,1	-9,0	-5,2	-9,8	2,1	2,7	0,3	0,5	0,7	-3,0
Crédit intérieur net	3,0	-6,8	5,2	3,1	-6,9	-5,2	-5,5	6,4	7,0	0,3	0,5	0,7	-3,0
Crédit net à l'État	21,0	9,0	0,4	2,7	-8,3	-6,1	-10,7	2,2	4,0	-0,2	-0,5	-0,8	-5,0
Crédit à l'économie	-16,4	-16,5	5,3	0,5	1,5	0,9	4,1	3,0	1,9	0,5	1,0	1,5	2,0
Masse monétaire au sens large	-22,8	13,1	-2,4	3,3	-6,5	-4,9	2,5	10,0	6,4	2,7	5,5	8,2	6,9
Pour mémoire :													
Vitesse de circulation de la monnaie													
PIB non pétrolier/M2 moyen	3,0	3,6	3,6	3,6	3,6
PIB non pétrolier/M2 fin de période	3,4	3,3	3,6	3,6	3,6
Croissance du PIB total	-10,9	2,9	-1,5	11,8	8,1
Croissance du PIB non pétrolier	12,0	10,4	6,0	6,6	6,9
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	12,3	6,8	7,9	7,9	7,9

Sources : BEAC; calculs des services du FMI.

Tableau 5. République du Congo — Balance des paiements, 2000–07
(Milliards de francs CFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
				Est.	Projections			
Compte des transactions courantes	182,0	-64,6	-6,9	-1,2	58,8	74,5	70,8	73,3
Balance commerciale	1 319,7	1 007,1	1 075,1	1 005,1	1 218,0	1 325,9	1 262,9	1 237,5
Exportations, f.à.b.	1 743,8	1 506,6	1 567,3	1 475,2	1 773,6	1 933,3	1 900,1	1 899,9
Secteur pétrolier	1 633,2	1 341,4	1 373,8	1 225,3	1 478,2	1 626,1	1 572,4	1 539,2
Secteur non pétrolier	110,6	165,2	193,5	249,9	295,4	307,2	327,7	360,7
Importations, f.à.b.	-424,1	-499,5	-492,2	-470,0	-555,6	-607,4	-637,3	-662,4
Secteur pétrolier	-70,3	-179,3	-70,1	-71,1	-100,0	-105,3	-108,3	-114,3
Administrations publiques	-91,9	-123,2	-108,4	-81,2	-87,0	-108,4	-118,7	-128,2
Secteur privé non pétrolier	-262,0	-197,0	-313,7	-317,7	-368,6	-393,7	-410,3	-420,0
Solde des services	-478,5	-462,8	-514,0	-496,8	-599,5	-643,2	-625,4	-626,2
Revenu	-672,6	-611,3	-570,7	-513,3	-565,2	-611,7	-570,6	-542,1
Revenu du travail	-16,6	-19,2	-21,7	-13,2	-19,5	-22,2	-22,1	-20,9
Revenu des investissements	-656,0	-592,0	-549,0	-500,1	-545,7	-589,6	-548,5	-521,2
Dont : intérêts sur la dette publique	-149,2	-144,3	-162,3	-94,4	-90,4	-90,9	-82,4	-73,8
Transferts courants (nets)	13,4	2,3	2,7	3,8	5,6	3,6	3,9	4,2
Privés	5,0	-1,9	-1,7	-0,6	0,2	-1,0	-0,8	-0,5
Publics	8,4	4,2	4,4	4,3	5,3	4,6	4,7	4,7
Compte de capital	14,3	69,2	10,7	11,1	6,2	11,0	16,2	16,9
Dons officiels	6,8	3,7	3,7	9,9	5,0	10,0	15,0	15,8
Annulation de la dette	6,5	63,6	6,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	1,0	1,9	0,7	1,2	1,2	1,0	1,2	1,1
Comptes des opérations financières	-35,1	-107,2	75,6	9,1	-2 533,2	-158,2	-123,2	-126,4
Investissement direct (net)	340,2	160,0	171,9	187,4	304,6	290,3	314,7	318,4
Dont : secteur pétrolier	286,9	152,1	147,8	150,9	251,2	240,4	260,6	261,5
Investissement de portefeuille	0,2	-5,3	-5,9	-3,7	-4,9	-4,8	-4,5	-4,8
Autres investissements	-375,5	-262,0	-90,4	-174,6	-2 832,9	-443,7	-433,4	-440,1
Moyen et long termes	-116,4	-206,5	146,8	-61,1	-2 656,1	-222,0	-213,4	-183,4
Secteur public	36,6	-44,1	229,0	20,5	-2 565,5	-122,9	-115,7	-88,3
Tirages	44,0	73,4	234,1	21,6	15,0	25,0	26,5	29,2
Projet	8,0	1,3	20,0	13,9	15,0	25,0	26,5	29,2
Programme	36,0	28,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	-292,7	-233,6	-259,7	-174,5	-166,0	-147,9	-142,2	-117,5
Variation nette des arriérés de paiements	282,6	104,5	250,3	172,0	-2 414,5	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	2,8	11,6	4,3	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur privé	-153,0	-162,4	-82,1	-81,6	-90,7	-99,1	-97,8	-95,1
Secteur pétrolier	-132,7	-158,4	-77,0	-68,7	-82,9	-91,2	-88,2	-86,3
Secteur non pétrolier	-20,3	-4,0	-5,1	-12,9	-7,8	-7,9	-9,6	-8,8
Court terme	-259,2	-55,4	-237,3	-113,5	-176,7	-221,7	-220,0	-256,7
Erreurs et omissions	-41,1	-1,8	-104,2	-13,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale des paiements	120,1	-104,4	-24,8	5,5	-2 468,2	-72,6	-36,2	-36,2
Financement	-120,1	104,4	24,8	-5,5	-6,8	-22,0	-26,8	-28,6
Financement des réserves	-120,1	104,4	24,8	-5,5	-6,8	-22,0	-26,8	-28,6
FMI (net)	9,9	-0,9	-6,0	-5,2	-6,3	-6,4	-2,2	0,0
Achats	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rachats	0,0	-0,9	-6,0	-5,2	-6,3	-6,4	-2,2	0,0
Autres réserves	-130,0	105,3	30,8	-0,3	-0,5	-15,6	-24,6	-28,6
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	2 475,0	94,7	63,0	64,8

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République du Congo — Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
<u>Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</u>					
Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour					
1. Population qui vit avec moins de 1 dollar EU par jour (%)	
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (%)	
3. Part des revenus ou de la consommation des 20% les plus pauvres (%)	
Cible 2 : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim entre 1990 et 2015					
4. Prévalence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	
5. Population en deçà du niveau minimum de consommation d'énergie diététique (%)	37,0	42,0	30,0	...	[18.5]
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>					
Cible 3 : Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015					
6. Ratio net d'effectifs primaires (% du groupe d'âge correspondant)	
7. Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	62,3	55,1	
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (% 15-24 ans)	92,5	95,6	97,6	97,8	[100.0]
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes</u>					
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire avant 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard					
9. Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	82,7	84,4	87,2	...	
10. Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15-24 ans)	95,2	97,6	98,7	98,8	
11. Part des femmes employées dans le secteur non agricole (%)	
12. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	14,0	2,0	12,0	12,0	
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</u>					
Cible 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015					
13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	110,0	108,0	108,0	108,0	[73.3]
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	83,0	81,0	81,0	75,0	
15. Immunisation contre la rougeole (% d'enfants de moins de 12 mois)	75,0	38,0	35,0	37,0	
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>					
Cible 6 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015					
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1 100,0	
17. Proportion des naissances assistées par un personnel de santé compétent (% du total)	
<u>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies</u>					
Cible 7 : Arrêter la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle d'ici à 2015					
18. Prévalence du VIH chez les femmes (% 15-24 ans)	7,8	...	
19. Taux de prévalence des contraceptifs (% femmes 15-49 ans)	
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/sida	78 000,0	...	
Cible 8 : D'ici à 2015, arrêter la propagation et commencer à inverser la tendance actuelle de l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies					
21. Prévalence des décès associés au paludisme	
22. Proportion de la population qui vit dans des régions à risque de paludisme qui utilisent une prévention et un traitement effectifs	
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	338,2	...	
24. Cas de tuberculose dépistés dans le cadre de la stratégie DOTS (%)	...	79,0	97,0	...	

Tableau 6. République du Congo — Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015 (fin)

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
<u>Objectif 7. Assurer un environnement durable</u>					
Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ress. environ.					
25. Surface couverte par la forêt (% de la surface totale)	65,1	...	64,6	...	
26. Zones protégées par la nationalité (% de la surface totale)	...	4,5	4,5	5,0	
27. PIB par unité d'utilisation d'énergie (PPP \$ par kilo d'équivalent pétrole)	1,7	2,7	3,3	...	
28. Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0,9	0,7	0,8	...	
29. Proportion de la population qui utilise des combustibles solides					
Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à une eau potable saine					
30. Accès à une meilleure source d'eau (% de la population)	51,0	...	
Cible 11 : Améliorer sensiblement d'ici à 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
31. Accès à un meilleur assainissement (% de la population)	14,0	...	
32. Accès à des droits de propriété garantis (% de la population)	
<u>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</u>					
Cible 16 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour créer des emplois productifs pour les jeunes					
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)	
Cible 17 : Offrir un accès abordable aux médicaments essentiels					
46. Proportion de la population qui a accès à des médicaments essentiels abordables (%)	
Cible 18 : Offrir un accès aux nouvelles technologies, notamment de l'information et de la communication					
47. Lignes fixes et téléphones mobiles (pour 1 000 personnes)	...	8,6	55,3	...	
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	3,9	...	

Sources : Banque mondiale; estimations des services du FMI.

Nota : Les cibles 12-15 et les indicateurs 22-24 sont exclus, car ils ne peuvent pas être mesurés individuellement pour chaque pays. Ils sont liés à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Tableau 7. République du Congo — Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2000–07

	2000	2001	2002	2003	2004–07		
					2004	2005	2006
	Est.				Proj.		
Cours (en dollars EU, sauf indication contraire)							
Brent							
Cours international 1/	28,4	24,3	24,9	28,8	37,1	37,3	35,3
Règle des prix 2/	28,8	36,1	33,3	31,3
Produits mélangés congolais (moyenne)	26,0	22,0	23,3	27,2	33,8	31,1	29,1
Escompte sur mélanges congolais	2,4	2,3	1,7	1,6	2,3	2,1	2,0
Brent (milliers de FCFA le baril)	18,5	16,1	16,2	16,8	19,3	18,1	16,9
Production (millions de barils)	96,8	89,6	88,0	81,7	86,3	101,2	105,3
Brut	92,4	85,4	84,0	78,4	83,3	97,9	101,4
Gaz naturel	4,4	4,2	4,0	3,3	3,0	3,3	3,6
Recettes publiques (milliards de FCFA) 3/	468,1	430,8	395,7	407,3	521,3	635,4	537,4
Recettes courantes	466,2	430,1	391,9	399,4	515,0	632,4	533,4
Donc : commercialisation par la SNPC 4/	164,8	270,5	193,6	266,0	405,2	509,8	...
Recettes additionnelles	1,9	0,7	3,7	6,2	4,3	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0	0,0	1,7	2,0	3,0	5,0
Pourcentage des ventes brutes							
Recettes publiques courantes	36,0	33,2	30,3	31,4	33,1	36,9	32,2
Pour mémoire :							
Ventes brutes (milliards de FCFA)	1 295,3	1 295,3	1 295,3	1 295,3	1 555,2	1 713,1	1 658,3
Manne pétrolière éventuelle (milliards de FCFA) 5/	9,8	144,3	131,4

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.

1/ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 2004.

2/ Base utilisée pour les projections du prix des produits mélangés congolais et les recettes publiques. A compter du deuxième semestre de 2004, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence. Par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 2 dollars EU le baril pour le deuxième semestre de 2004 et de 4 dollars EU le baril à partir de 2005.

3/ Les recettes pétrolières du tableau budgétaire englobent le poste "Transfert à la CORAF" et excluent le poste "Dividendes" et "Recettes additionnelles" (inclus dans les recettes non pétrolières).

4/ Pétrole commercialisé par la SNPC pour le compte de l'État.

5/ Recettes additionnelles qui seraient engendrées si les prévisions des *Perspectives* étaient utilisées, c'est-à-dire si la règle des prix n'était pas suivie.

Tableau 8. République du Congo — Éléments de la capacité à payer la dette extérieure, 2003–07
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2003	2004		2005	2006	2007
	Est.	Prog. de réf.	Proj. rév.	Projections		
Recettes intérieures	603,6	585,6	717,2	851,7	772,6	756,2
Recettes pétrolières	421,6	385,6	515,0	632,4	533,4	496,3
Recettes non pétrolières	182,0	200,0	202,2	219,3	239,2	259,9
Dépenses primaires intérieures 1/	-464,5	-460,4	-482,3	-521,7	-543,6	-564,5
Dépenses courantes	-352,7	-340,3	-359,2	-380,2	-393,6	-404,5
Dépenses d'équipement	-111,8	-120,1	-123,1	-141,5	-150,0	-160,0
Solde budgétaire primaire de base	139,1	125,2	235,0	329,9	228,9	191,6
Service de la dette exigible	-111,1	-128,5	-137,5	-122,5	-109,6	-95,5
Dette intérieure	-23,4	-14,8	-23,4	-20,2	-17,3	-15,1
Dette extérieure 2/	-87,7	-113,7	-114,1	-102,3	-92,3	-80,3
<i>Dont</i> : intérêts moratoires	0,0	0,0	3,6	18,6	20,0	20,9
Solde budgétaire après service de la dette exigible	28,0	-3,3	97,4	207,4	119,3	96,2
Financement identifié	36,5	11,4	30,8	32,1	-10,0	-10,0
Intérieur	28,8	11,4	9,8	-15,0	-10,0	-10,0
Extérieur	7,7	...	21,0	47,1
Solde budgétaire après financement identifié	64,5	8,1	128,2	239,5	109,3	86,2
Résorption des arriérés identifiée	-64,6	-38,3	-127,8	-197,3	-40,0	-40,0
Intérieurs 3/	-57,6	-38,3	-40,8	-50,0	-40,0	-40,0
Extérieurs	-7,0	...	-87,0	-147,3
Solde budgétaire résiduel (+, excédent)	0,0	-30,2	0,5	42,2	69,3	46,2
Arriérés de la dette extérieure	-2333,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette rééchelonnable	...	-146,1	-142,0	-136,8	-132,3	-111,0
Déficit de financement	...	-176,3	-2474,5	-94,6	-63,0	-64,8
Pour mémoire :						
Arriérés de paiements extérieurs	2414,5
Créanciers multilatéraux	102,5	...	52,3	0,0	0,0	0,0
Club de Paris (postérieure à la date butoir)	275,9	...	245,1	151,6
Club de Paris (antérieure à la date butoir)	1039,0
Autres créanciers bilatéraux	125,2
Banques commerciales et autres créanciers privés	871,9
Arriérés de paiements intérieurs	557,9	...	517,1	467,1	427,1	387,1
Stock de la dette rééchelonnable (hors arriérés)	798,3
Stock de la dette gagée sur le pétrole 4/	204,8	127,5	159,2	125,7	95,2	73,7
Service de la dette rééchelonnable	158,3	146,1	142,0	136,8	132,3	111,0
Cours du pétrole (dollars EU le baril)						
<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>	29,0	28,7	37,3	37,3	35,3	34,5
Règle des prix 5/	29,0	28,7	36,1	33,3	31,3	30,5
Brut congolais	27,4	27,1	33,8	31,1	29,1	28,5
Production pétrolière (millions de barils)	81,7	84,3	83,3	97,9	101,4	102,9
Manne pétrolière potentielle 6/	0,0	0,0	9,8	144,3	131,4	127,5
Solde budgétaire primaire de base (% du PIB)	6,7	5,8	10,1	13,2	9,0	7,3
Solde budgétaire primaire de base non pétrolier (% du PIB non pétrolier)	-24,0	-22,9	-24,3	-24,8	-23,3	-21,7

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Envers les créanciers du Club de Paris au titre de la dette postérieure à la date butoir, les créanciers multilatéraux, les créanciers avec prêts gagés sur le pétrole, la dette intérieure; ne tient pas compte de l'impact éventuel du rééchelonnement de la dette envers le Club de Paris. Le chiffre de 2004 englobe un report du service de la dette gagée sur le pétrole de 56 milliards de FCFA à partir de 2004.

3/ Relatifs à la masse salariale, aux pensions et aux petites et moyennes entreprises.

4/ Un montant de 44,7 milliards de FCFA a été exclu à la fin de 2003 en raison d'un contentieux avec un créancier.

5/ À compter du deuxième semestre de 2004, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence. Par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 2 dollars EU le baril pour le deuxième semestre de 2004 et de 4 dollars EU le baril à partir de 2005.

6/ Recettes additionnelles qui seraient engendrées si les prévisions des *Perspectives* étaient utilisées, c'est-à-dire si la règle des prix n'était pas suivie.

Tableau 9. République du Congo — Besoins en financement extérieur, 2000–07
(Milliards de francs CFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
				Est.	Projections			
Besoins	290,2	199,8	350,5	199,2	119,4	100,0	102,8	77,5
Transactions courantes hors transferts officiels	-173,6	68,8	11,3	5,6	-53,4	-70,0	-66,2	-68,6
Amortissement de la dette	292,7	233,6	259,7	174,5	166,0	147,9	142,2	117,5
Rachats FMI	0,0	0,9	6,0	5,2	6,3	6,4	2,2	0,0
Variation des avoirs extérieurs nets (augmentation, +) 1/	130,0	-105,3	-30,8	0,3	0,5	15,6	24,6	28,6
Erreurs et omissions	41,1	1,8	104,2	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources	290,2	199,8	350,5	199,2	119,4	100,0	102,8	77,5
Transferts officiels	8,4	4,2	4,4	4,3	5,3	4,6	4,7	4,7
Dons projets officiels	7,8	5,6	4,4	11,1	6,2	11,0	16,2	16,9
Décaissements prêts publics à long terme	44,0	73,4	234,1	21,6	15,0	25,0	26,5	29,2
Programme	36,0	28,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Projet	8,0	1,3	20,0	13,9	15,0	25,0	26,5	29,2
Emprunts gagés sur le pétrole	0,0	44,1	214,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capitaux privés (nets)	-71,7	-63,1	-153,3	-11,3	32,2	-35,3	-7,5	-38,1
Allègement de la dette	9,3	75,2	10,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation des ressources du FMI	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés (augmentation, +)	282,6	104,5	250,3	172,0	-2414,5	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	2475,0	94,7	63,0	64,8
Pour mémoire :								
Taux de change : FCFA pour un dollar EU (moyenne)	712,0	733,0	697,0	580,1

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI

1/ Exception faite de la variation de la position nette envers le FMI.

Tableau 10. République du Congo — Dette extérieure, fin de 2003.

	Stock nomin. de la dette					
	Arriérés compris		Arriérés		VAN de la dette	
	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total
Total 1/	8 573,1	100,0	5 980,4	100,0	8 413,5	100,0
Créanciers multilatéraux	663,9	7,7	191,6	3,2	554,8	6,6
Groupe de la BAfD	271,3	3,2	148,4	2,5	276,9	3,3
BAfD	259,2	3,0	147,3	2,5	268,6	3,2
FAfD	12,1	0,1	1,1	0,0	8,3	0,1
Banque mondiale	239,5	2,8	0,0	0,0	143,6	1,7
IDA	236,3	2,8	0,0	0,0	140,5	1,7
BIRD	3,2	0,0	0,0	0,0	3,1	0,0
FMI	28,1	0,3	0,0	0,0	26,6	0,3
Union européenne	78,8	0,9	39,2	0,7	67,8	0,8
Commission économique européenne	3,6	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0
BEI	4,0	0,0	4,0	0,1	4,0	0,0
BADEA	22,3	0,3	0,0	0,0	17,4	0,2
Fonds de l'OPEP	12,0	0,1	0,0	0,0	12,0	0,1
Autres	4,2	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0
BDEAC	3,7	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0
FIDA	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
Shelter Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Créanciers bilatéraux	5 009,4	58,4	3 296,3	55,1	4 981,8	59,2
Club de Paris	4 699,9	54,8	3 006,8	50,3	4 675,3	55,6
Postérieure à la date butoir	825,7	9,6	622,2	10,4	816,6	9,7
ODA	489,8	5,7	301,0	5,0	481,1	5,7
Non-ODA	335,9	3,9	321,2	5,4	335,5	4,0
Antérieure à la date butoir	3 874,2	45,2	2 384,5	39,9	3 858,6	45,9
ODA	202,2	2,4	95,3	1,6	203,1	2,4
Non-ODA	3 672,0	42,8	2 289,2	38,3	3 655,5	43,4
Autres créanciers bilatéraux officiels	309,5	3,6	289,5	4,8	306,5	3,6
Postérieure à la date butoir	30,8	0,4	11,4	0,2	28,0	0,3
ODA	30,8	0,4	11,4	0,2	28,0	0,3
Non-ODA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Antérieure à la date butoir	278,7	3,3	278,1	4,7	278,6	3,3
ODA	175,0	2,0	174,5	2,9	175,0	2,1
Non-ODA	103,6	1,2	103,6	1,7	103,6	1,2
Créanciers commerciaux	2 899,8	33,8	2 492,6	41,7	2 877,0	34,2
Pour mémoire :						
Dette à garantie publique	183,5	2,1	183,5	3,1	183,5	2,2
Dette gagée sur le pétrole 2/	480,8	5,6	101,7	1,7	480,8	5,7
Dette en contentieux 3/	765,5	8,9	765,5	12,8	765,5	9,1

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI

1/ Ne tient pas compte de la dette éventuelle de la SNPC, dont la valeur nominale pourrait atteindre 1 005 millions de dollars EU à la fin de 2003.

2/ Comprend les 86 millions de dollars de dette en contentieux.

3/ Hors intérêts moratoires.

Tableau 11. République du Congo — Calendrier proposé des décaissements
au titre de la FRPC, 2004–07

Montant	Date	Conditions pour le décaissement 1/
7 860 000 de DTS	Décembre 2004	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2005	Observation des critères d'exécution pour mars 2005 et réalisation de la première revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Janvier 2006	Observation des critères d'exécution pour septembre 2005 et réalisation de la deuxième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2006	Observation des critères d'exécution pour mars 2006 et réalisation de la troisième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Janvier 2007	Observation des critères d'exécution pour septembre 2006 et réalisation de la quatrième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2007	Observation des critères d'exécution pour mars 2007 et réalisation de la cinquième revue au titre de la FRPC.
7 830 000 de DTS	Décembre 2007	Observation des critères d'exécution pour septembre 2007 et réalisation de la sixième revue au titre de la FRPC.

1/ S'ajoutent aux conditions généralement applicables à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Tableau 12. République du Congo — Position envers le FMI, 2004–17

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(Millions de DTIS)														
Utilisation nette totale des ressources du FMI	-0,5	-0,6	12,6	23,1	-0,5	-0,5	-2,0	-4,4	-7,5	-11,4	-11,3	-9,5	-7,1	-3,9
Achats et prêts (accord FRPC proposé)	7,9	7,9	15,7	23,5
Remboursements	-8,4	-8,4	-3,1	-0,4	-0,5	-0,5	-2,0	-4,4	-7,5	-11,4	-11,3	-9,5	-7,1	-3,9
Principal	-8,1	-8,1	-2,8	0,0	0,0	0,0	-1,6	-3,9	-7,1	-11,0	-11,0	-9,4	-7,1	-3,9
Intérêts et commissions	-0,3	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,3	-0,1	0,0	0,0
Transactions au titre de la politique des tranches de crédit (nettes)	-5,5	-5,6	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)	5,0	5,0	12,8	23,3	-0,3	-0,3	-1,8	-4,2	-7,3	-11,2	-11,1	-9,5	-7,1	-3,9
Décaissements (accord FRPC proposé)	7,9	7,9	15,7	23,5
Remboursements	-2,9	-2,9	-2,9	-0,2	-0,3	-0,3	-1,8	-4,2	-7,3	-11,2	-11,1	-9,5	-7,1	-3,9
Principal	-2,8	-2,8	-2,8	0,0	0,0	0,0	-1,6	-3,9	-7,1	-11,0	-11,0	-9,4	-7,1	-3,9
Doit : nouvel accord FRPC proposé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,6	-3,9	-7,1	-11,0	-11,0	-9,4	-7,1	-3,9
Intérêts	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Doit : nouvel accord FRPC proposé	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Encours total des crédits envers le FMI, fin de période	18,7	18,5	31,4	55,0	55,0	55,0	53,4	49,5	42,4	31,4	20,4	11,0	3,9	0,0
(Pourcentage de la quote-part, sauf indication contraire)														
Encours total des crédits envers le FMI, fin de période	22,1	21,9	37,1	65,0	65,0	65,0	63,1	58,5	50,1	37,1	24,1	13,0	4,6	0,0
Décaissements au titre de la FRPC	9,3	9,3	18,6	27,7	0,0
Rachats/remboursements	9,5	9,5	3,3	0,0	0,0	0,0	1,9	4,6	8,4	13,0	13,0	11,1	8,4	4,6
Intérêts et commissions	0,3	0,5	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0
Service de la dette (en % des biens et services, non compris les revenus des facteurs)	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1

Sources : Département des finances et projections des services du FMI.

République du Congo — Accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Dans la lettre ci-jointe, en date du 17 novembre 2004 («la lettre»), à laquelle est annexé un mémorandum de politiques économiques et financières («le mémorandum») et un protocole d'accord technique («le protocole»), le Ministre de l'économie, des finances et du budget de la République du Congo demande au Fonds monétaire international d'approuver, en sa qualité de fiduciaire du compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance («le fiduciaire»), un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et expose :

- a) le programme triennal d'ajustement macroéconomique et structurel que les autorités de la République du Congo entendent exécuter avec l'appui de l'accord triennal au titre du compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance;
- b) un état détaillé des politiques et mesures que les autorités de la République du Congo entendent appliquer pendant la première année de l'accord, conformément aux objectifs et politiques du programme triennal;
- c) les dispositions convenues entre la République du Congo et le fiduciaire au sujet des revues des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme et des politiques et mesures que les autorités de la République du Congo poursuivront pendant la deuxième et la troisième année de l'accord.

Afin d'appuyer ces objectifs et ces politiques, le fiduciaire fait droit à la demande d'accord triennal, conformément aux clauses ci-après et sous réserve des dispositions applicables à l'aide octroyée au titre du compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

1. Pendant la période de trois ans commençant à la date d'approbation du présent accord, la République du Congo aura le droit de demander au fiduciaire le décaissement de prêts d'un montant total équivalant à 54,99 millions de DTS, sous réserve des ressources disponibles au compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

b) Les décaissements effectués au titre du présent accord ne pourront excéder l'équivalent de 15,72 millions de DTS jusqu'au début de la deuxième année de l'accord et l'équivalent de 31,44 millions de DTS jusqu'au début de la troisième année de l'accord.

2. Pendant la durée d'application de l'accord :

- a) le premier décaissement, d'un montant équivalant à 7,86 millions de DTS, sera disponible, à la demande de la République du Congo, dès l'entrée en vigueur de l'accord;

- b) sous réserve des paragraphes 4 et 5, le deuxième décaissement, d'un montant équivalant à 7,86 millions de DTS, sera disponible, à la demande de la République du Congo, à partir du 15 juillet 2005;
 - c) sous réserve des paragraphes 4 et 5, le troisième décaissement, d'un montant équivalant à 7,86 millions de DTS, sera disponible, à la demande de la République du Congo, à partir du 16 janvier 2006.
3. La République du Congo disposera du droit de demander des décaissements supplémentaires au cours des deuxième et troisième années de l'accord sous réserve des conditions et modalités d'échelonnement que fixera le fiduciaire lors des revues ultérieures.
4. La République du Congo ne demandera pas les deuxième et troisième décaissements visés aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 :
- a) si le Directeur général du fiduciaire constate qu'au 31 mars 2005 en ce qui concerne le deuxième décaissement et au 30 septembre 2005 en ce qui concerne le troisième décaissement, les données indiquent que :
 - i) le solde budgétaire primaire minimum, cumulatif à compter du 1^{er} janvier de chaque année civile de l'accord, ou
 - ii) la variation maximale des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors crédit net du FMI), cumulative à compter du 1^{er} janvier de chaque année civile de l'accord, ou
 - iii) le paiement minimum d'arriérés extérieurs à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
 - iv) le plafonnement des paiements d'arriérés intérieurs, à compter du 1^{er} octobre 2004;tel que spécifié au tableau 3 du mémorandum et précisé dans le protocole, n'a pas été observé; ou
 - b) Si le Directeur général du fiduciaire constate que la République du Congo n'a pas concrétisé ses intentions sur les conditions suivantes :
 - i) en ce qui concerne le deuxième décaissement,
 - 1) la remise au gouvernement, le 31 décembre 2004 au plus tard, d'un rapport effectué par un cabinet de réputation mondiale selon les normes internationales sur l'audit financier externe de la CORAF pour l'année civile 2002, ou

2) la remise au gouvernement, le 31 mars 2005 au plus tard, de rapports effectués par des cabinets de réputation mondiale selon les normes internationales sur l'audit externe des coûts pétroliers pendant l'année civile 2003 pour tous les contrats de partage de production, ou

3) la préparation par le gouvernement et la remise au FMI, le 31 mars 2005 au plus tard, d'un tableau de suivi du circuit de la dépense pour l'année civile 2004, indiquant le montant des engagements, des ordonnancements et des paiements aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement,

telles que spécifiées au tableau 4 du mémorandum et précisées dans le protocole; ou

ii) en ce qui concerne le troisième décaissement,

1) la préparation par le gouvernement et la remise au FMI, le 30 juin 2005 au plus tard, d'un tableau de suivi du circuit de la dépense pour l'année civile 2004, ou

2) l'adoption par le gouvernement, le 30 septembre 2005 au plus tard, d'un plan d'action (y compris un calendrier) en vue de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés, ou

3) la remise au gouvernement, le 30 septembre 2005 au plus tard, du rapport de certification des recettes forestières pour l'année civile 2004 préparé par un cabinet d'audit de réputation mondiale,

telles que spécifiées au tableau 4 du mémorandum et précisées dans le protocole; ou

c) jusqu'à ce que le fiduciaire ait établi que :

i) en ce qui concerne le deuxième décaissement, la première revue

ii) en ce qui concerne le troisième décaissement, la deuxième revue

du programme de la République du Congo mentionné au paragraphe 7 de la lettre a été achevée.

5. La République du Congo ne demandera aucun décaissement au titre du présent accord si, à quelque moment au cours de sa durée d'application,

a) des données indiquent que le plafonnement :

- i) de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle (leasing compris) à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
- ii) de toute nouvelle dette extérieure (leasing compris) avec une échéance initiale de moins d'un an contractée ou garantie par l'État à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
- iii) de toute nouvelle dette extérieure gagée sur le pétrole contractée par l'État ou pour son compte à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
- iv) de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une échéance de plus d'un an contractée par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
- v) de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable à compter du 1^{er} octobre 2004, ou
- vi) de l'accumulation (en valeur brute) de nouveaux arriérés de paiements intérieurs à compter du 1^{er} octobre 2004

tel que spécifié au tableau 3 du mémorandum et dans le protocole n'a pas été observé;
ou

- b) elle a :
 - i) imposé ou intensifié des restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes, ou
 - ii) adopté ou modifié des pratiques de taux de change multiples, ou
 - iii) conclu des accords de paiement bilatéraux non conformes aux dispositions de l'article VIII, ou
 - iv) imposé ou intensifié des restrictions aux importations pour des motifs de balance des paiements.

6. Si la République du Congo ne peut demander un décaissement au titre du présent accord en raison des dispositions du paragraphe 4 ou 5, ce décaissement ne pourra être mis à disposition qu'après consultation entre le fiduciaire et la République du Congo et après que les deux parties seront convenues des conditions auxquelles la République du Congo pourra le demander.

7. Conformément au paragraphe 7 de la lettre, la République du Congo communiquera au fiduciaire les informations que celui-ci pourra demander sur les progrès réalisés par la République du Congo dans la mise en oeuvre des politiques et la réalisation des objectifs du programme appuyé par le présent accord.

8. Conformément au paragraphe 7 de la lettre, pendant la durée d'application du présent accord, la République du Congo consultera le fiduciaire sur l'adoption de toute mesure appropriée, à l'initiative du gouvernement ou lorsque le Directeur général du fiduciaire en fera la demande. En outre, une fois expiré le présent accord et tant que la République du Congo sera redevable envers le fiduciaire d'obligations financières découlant du décaissement de prêts au titre du présent accord, la République du Congo consultera si besoin est le fiduciaire, à l'initiative du gouvernement ou lorsque le Directeur général du fiduciaire en fera la demande, au sujet des politiques économiques et financières de la République du Congo. Ces consultations pourront prendre la forme d'un échange de correspondance ou de l'envoi de représentants du fiduciaire en République du Congo ou de représentants de la République du Congo au siège du fiduciaire.

9.

Brazzaville, le 17 novembre 2004

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général.
Fonds monétaire international
Washington, D.C., 20431
Etats-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom du Gouvernement de la République du Congo, j'ai l'honneur de vous transmettre le mémorandum de politiques économiques et financières relatif au programme triennal couvrant la période du 1^{er} octobre 2004–30 septembre 2007 pour lequel mon pays sollicite un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les objectifs de ce programme et les mesures envisagées pour les atteindre sont décrits dans le mémorandum ci-joint. Les principaux piliers de ce programme sont : i) l'amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur pétrolier, ii) le renforcement de la discipline dans la gestion des finances publiques et iii) la promotion du secteur privé, afin de stimuler une croissance économique soutenue, nécessaire pour la réduction de la pauvreté.
2. Pays post-conflit, la République du Congo émerge d'une dizaine d'années d'instabilité politique marquée par trois guerres civiles dans les années 90. Depuis l'achèvement de la période de transition et l'installation des institutions démocratiques en 2002, et grâce aux accords de paix de 1999 et 2003, la stabilité politique est revenue et la sécurité a été restaurée. L'avènement de la paix a stimulé la croissance économique.
3. Après le rétablissement de la démocratie et de la paix en 2002, le Gouvernement a commencé à appliquer son programme de redressement économique et social de la «Nouvelle Espérance». Dans ce contexte, il a adopté et mis en œuvre un programme de référence en 2003. Nonobstant les faiblesses dans la mise en œuvre de ce programme, des résultats encourageants ont été enregistrés, en particulier dans le domaine de la transparence dans le secteur pétrolier. Poursuivant ses efforts visant à renforcer le cadre à moyen terme pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, le gouvernement a adopté un nouveau programme de référence couvrant la période de janvier à juin 2004. La bonne exécution de ce programme a permis le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur pétrolier, ainsi que l'assainissement des finances publiques.
4. En outre, le Gouvernement a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire qui a été communiquée le 14 septembre 2004 à ses partenaires au développement, y compris le FMI et la Banque mondiale. Cette stratégie tient compte des aspirations de la

majorité de la population congolaise, car sa préparation a bénéficié de la participation active des représentants des différentes composantes de la population.

5. Le Gouvernement remercie le FMI et la Banque mondiale pour leur concours qui a permis de mobiliser l'aide de la communauté internationale à l'appui des efforts de développement du Congo. Le Gouvernement remercie également tous les autres partenaires au développement qui ont déjà accordé de nouveaux financements au Congo. Il demande aussi à ses partenaires au développement un allègement de sa dette, y compris un traitement exceptionnel de sa dette postérieure à la date-butoir. Néanmoins, les besoins du pays restant élevés, le Gouvernement exprime le souhait de voir le Congo bénéficier dans les meilleurs délais d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

6. Pour soutenir la mise en oeuvre de son programme, le Gouvernement sollicite un nouvel accord triennal au titre de la FRPC d'un montant équivalent à 54,99 millions de DTS (soit 65 % de la quote-part), ainsi que le décaissement d'un montant équivalent à 15,72 millions de DTS pour la première année d'application de la facilité.

7. Le Gouvernement estime que les politiques décrites dans le mémorandum ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toutes les autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant les révisions des politiques figurant dans le mémorandum, conformément aux politiques du FMI relatives à ce type de consultation. Des revues seront effectuées durant la période couverte par l'accord de manière à évaluer les réformes macroéconomiques et structurelles, ainsi que la mise en oeuvre du programme, et, si nécessaire de conclure de nouveaux arrangements. La première revue devrait avoir lieu avant la fin de juillet 2005 et la seconde avant la fin de janvier 2006.

8. Le Gouvernement s'engage à diffuser son mémorandum de politiques économiques et financières, ainsi que le protocole d'accord technique, et autorise le FMI à publier le rapport de ses services qui sera examiné par son Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Rigobert Roger Andély
Ministre de l'économie, des finances et du budget

Pièces jointes : - mémorandum de politiques économiques et financières
- protocole d'accord technique

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Mémorandum de politiques économiques et financières

I. INTRODUCTION

1. Pays post-conflit, la République du Congo fait des efforts importants pour renforcer son cadre économique et financier à moyen terme, afin de réaliser une croissance soutenue et d'amorcer une réduction durable de la pauvreté. Les trois guerres civiles que le Congo a connues au cours des années 90 ont détruit une bonne partie du tissu économique et causé une détérioration des conditions de vie de la population. Toutefois, la sécurité a été restaurée grâce à la signature des accords de paix en 1999 et 2003 avec les groupes rebelles, et à la mise en place des institutions démocratiques en 2002 au terme de la période de transition politique. Depuis fin 2002, le gouvernement concentre ses efforts sur le redressement économique et social du pays, dans le cadre de son programme «La Nouvelle Espérance».

2. Dans le but de renforcer le cadre de gestion macroéconomique et d'accélérer les réformes nécessaires à la relance économique et à la réduction de la pauvreté, le gouvernement a mis en œuvre un programme de référence couvrant la période de janvier à juin 2004. La bonne exécution de ce programme a permis au gouvernement et aux services du FMI de s'entendre sur un programme susceptible d'être appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le présent mémorandum décrit les objectifs de ce programme et les mesures envisagées pour les atteindre.

3. La réduction de la pauvreté est au cœur de la stratégie de développement du gouvernement comme indiqué dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-I). L'objectif de cette stratégie est double, à savoir, stimuler la croissance et promouvoir un développement pro-pauvre. Le gouvernement entend favoriser une croissance qui soit génératrice d'emplois et de revenus pour le plus grand nombre. Outre la promotion d'une croissance durable du revenu par tête, il s'agira d'améliorer les conditions de vie de la population, notamment en facilitant l'accès aux services publics de base et en développant le secteur privé. Le processus participatif suivi pour l'élaboration du DSRP-I a permis d'associer une large représentation des différentes composantes de la population, y compris la société civile, ce qui constitue un gage de l'appropriation de la stratégie de réduction de la pauvreté par l'ensemble de la nation. Le gouvernement sollicite l'appui de la communauté internationale pour mener avec succès sa lutte contre la pauvreté.

II. PAIX, DÉMOCRATIE ET AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

4. Le Congo sort d'une dizaine d'années d'instabilité politique marquée par trois guerres civiles qui ont entraîné de nombreuses pertes humaines, provoqué l'exode d'une partie de la population et causé la destruction de villages entiers, de bâtiments, d'infrastructures et d'unités de production. Ces conflits ont aggravé les carences qui étaient déjà manifestes dans la gestion publique, en particulier dans la gestion des finances publiques et des revenus pétroliers. Dans les secteurs sociaux, une grande partie des installations et des équipements a

été détruite ou pillée. Le tissu socio-économique s'étant profondément dégradé, la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté a fortement augmenté.

5. Ces dernières années, la situation politique et sécuritaire a été normalisée. La période de transition politique qui a débuté avec la fin de la guerre en 1997 s'est achevée en août 2002 après les élections présidentielles, législatives et communales. Dans le souci de consolider la paix, le gouvernement et les représentants du reste de la rébellion ont signé un accord de paix le 17 mars 2003, et, conformément à cet accord, les opérations de démilitarisation, démobilisation et réinsertion se poursuivent avec l'appui de la communauté internationale. Le rythme auquel le pays se reconstruit et a mis en place des institutions démocratiques prévues par la Constitution — sur ses ressources propres — suscite beaucoup d'espoir.

III. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE EN 2003

6. L'avènement de la paix a stimulé l'activité économique dans les secteurs non pétroliers, en particulier dans l'agriculture, l'exploitation forestière, le commerce et les transports. Le PIB non pétrolier a augmenté de 5,3 % en 2003. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'est ralentie à 1,2 % en 2003, contre 3,1 % en 2002, sous l'effet particulièrement de la reprise de la production vivrière, et de l'approvisionnement régulier en biens de consommation grâce à la reprise du trafic ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville. Le crédit à l'économie a augmenté en 2003, pour la première fois en trois ans, à un rythme plus rapide que le PIB non pétrolier, reflétant la confiance dans la reprise économique.

7. Si la situation budgétaire du Congo s'est améliorée en 2003 par rapport aux résultats de 2002, elle est toutefois restée en deçà des prévisions. En effet, l'excédent du solde budgétaire primaire a augmenté, passant de 1,2 % du PIB en 2002 à 6,7 % en 2003. L'amélioration du solde budgétaire en 2003 est due à une meilleure maîtrise des dépenses totales et au niveau plus élevé des recettes pétrolières par rapport aux prévisions. Néanmoins, des insuffisances ont pénalisé l'exécution du budget en 2003, notamment : i) le niveau inférieur aux prévisions des recettes non pétrolières, ii) des dépenses de transfert et de subvention plus élevées que prévu, iii) des paiements non programmés d'arriérés intérieurs au titre d'investissements de reconstruction, iv) la vente du pétrole de l'État par la SNPC à des prix inférieurs aux prix de référence et v) une gestion de la trésorerie inefficace.

8. Les recettes pétrolières exceptionnelles en 2003 se sont élevées à 145 millions de dollars E.U. au titre du règlement d'un contentieux avec une société pétrolière. Ce montant se décompose comme suit : i) un paiement cash de 35 millions de dollars E.U., ii) un accroissement exceptionnel des recettes pétrolières de l'État équivalant à 25 millions de dollars E.U. et iii) un paiement de 80 millions de dollars EU au titre du transfert par l'État de 65 % de sa participation dans le champ Likouala. Avec l'approbation du Parlement, le champ Likouala a été cédé à une société privée de droit congolais, Likouala S.A., qui a obtenu un prêt auprès d'une banque privée extérieure pour verser à l'État une première tranche de 80 millions de dollars EU en 2003. En fonction de l'évaluation des réserves résiduelles, une

deuxième tranche d'un montant maximum de 80 millions de dollars EU est prévue pour 2010.

9. Le gouvernement a commencé en 2003 à normaliser les relations avec les créanciers extérieurs; en effet, il a payé à l'échéance le service de la dette envers les créanciers multilatéraux et les créanciers membres du Club de Paris au titre de la dette postérieure à la date butoir (à l'exception de deux créanciers bilatéraux) et a apuré les arriérés (d'environ 12 millions de dollars EU) dus à quelques créanciers multilatéraux (dont les créances sur le Congo sont relativement limitées). Néanmoins, le Congo demeure un pays très endetté.

10. L'exécution des mesures de réformes structurelles prévues dans le programme de référence de 2003 a produit des résultats contrastés. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la transparence du secteur pétrolier grâce à : i) l'achèvement de l'audit des comptes 1999–2001 de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), ii) l'achèvement de la certification, par un cabinet d'audit indépendant de réputation internationale, des recettes pétrolières de l'État pour la période de janvier–septembre 2003, iii) le non-recours à de nouvelles dettes gagées sur le pétrole et iv) la publication sur sites Internet (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) des données du secteur pétrolier. Du côté des finances publiques, on note : i) la centralisation d'une grande partie des recettes et dépenses budgétaires dans le budget et ii) la nomination de nouveaux hauts responsables dans les Directions générales du budget, des douanes et des impôts, ainsi qu'à l'Inspection générale des finances pour redynamiser les régies financières et renforcer le contrôle. Par contre, la privatisation de la dernière banque publique n'a pas été achevée, et certaines autres mesures prévues pour fin septembre 2003 en matière de la transparence du secteur pétrolier n'ont pas été réalisées, à savoir la publication des contrats de partage de la production, du budget 2003 de la SNPC et du rapport d'audit de la SNPC pour les exercices 1999–2001.

IV. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE EN 2004

11. Le programme de référence pour 2004, qui a couvert la période de janvier à juin, avait deux piliers principaux : le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier; l'amélioration de la discipline budgétaire (tableaux 1 et 2). Ce programme a été bien exécuté et l'ensemble des objectifs quantitatifs et structurels ont été atteints.

12. L'exécution du budget au cours du premier semestre de 2004 a été meilleure que prévu et les indicateurs quantitatifs à fin juin 2004 ont tous été observés (tableau 1). Grâce aux recettes pétrolières et non pétrolières plus élevées et aux dépenses primaires mieux maîtrisées, l'excédent budgétaire primaire réalisé a été supérieur à l'objectif du programme (ajusté en fonction du prix international du pétrole effectivement réalisé) d'environ 18 milliards de francs CFA. En outre, la position nette du gouvernement auprès du système bancaire s'est fortement améliorée. Par ailleurs, aucune dette gagée ou non concessionnelle n'a été contractée et le gouvernement a fait face aux impératifs du service de la dette extérieure non rééchelonnable. Enfin, le paiement des arriérés intérieurs s'est effectué dans les limites du plafond fixé dans le cadre du programme.

13. La mise en œuvre des mesures structurelles au cours de la période de janvier à septembre 2004 a été globalement conforme au programme (tableau 2) :

- d'importants progrès ont été réalisés dans la gestion et la transparence du secteur pétrolier, y compris : i) la poursuite de la certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit international indépendant, processus amorcé en 2003, ii) l'adoption par le gouvernement d'un plan d'action pour la réforme de la SNPC et iii) la publication sur Internet d'informations sur le secteur pétrolier; pour ce qui est de la politique de dividendes de la SNPC, le gouvernement a donné instruction aux administrateurs le représentant au conseil d'administration de cette entreprise d'autoriser une répartition qui garantisse à l'État au moins 30 % des bénéfices pour l'exercice 2003 et 20 % à compter de l'exercice 2004;
- dans le domaine des finances publiques, le gouvernement a respecté la totalité des repères structurels; en particulier, il a centralisé les recettes de l'État auprès du Trésor public, en dépit du non-reversement d'une partie des recettes forestières, il a décidé de ne pas recourir aux emprunts gagés sur les recettes pétrolières des années futures et il a préparé des balances consolidées mensuelles du Trésor.

V. CADRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET STRATÉGIE À MOYEN TERME

14. Le gouvernement est fermement résolu à inscrire la lutte contre la pauvreté au centre de sa stratégie de développement. Les objectifs principaux de cette politique sont décrits dans le document de stratégie de réduction de pauvreté intérimaire (DSRP-I). L'amélioration du climat politique au Congo et de la gestion macroéconomique sont propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Le gouvernement sollicite l'assistance de la communauté internationale pour appuyer son programme triennal couvrant la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007, susceptible d'être soutenu par les ressources de la FRPC.

15. Le gouvernement est conscient des nombreux obstacles à la réalisation d'une croissance économique soutenue. Parmi ces obstacles figurent : la forte dépendance vis-à-vis du pétrole, l'insuffisance des infrastructures, le fardeau de la dette, le niveau élevé des coûts de production et la faiblesse du secteur financier. De plus, la mise en œuvre des programmes antérieurs a produit des résultats globalement insuffisants en raison de : i) l'inertie héritée de l'économie planifiée qui a longtemps pénalisé le secteur privé, ii) les guerres civiles des années 90 qui ont perturbé l'économie et affaibli les institutions et l'état de droit, iii) la faiblesse de la gestion économique pendant la période de transition qui a suivi la fin de la guerre, iv) un cadre institutionnel, juridique et judiciaire non favorable au développement du secteur privé et v) l'appropriation insuffisante du programme de réformes par les autorités.

16. Depuis les années 90, le Congo a opté pour l'économie de marché. Le gouvernement est déterminé à déployer les efforts nécessaires pour lever les contraintes au développement du secteur privé, mais demande, à cette fin, une assistance des partenaires extérieurs.

17. Une amélioration sensible de la gouvernance dans le secteur pétrolier constituera l'élément déterminant de l'adoption du nouveau programme susceptible d'être appuyé par la

FRPC. Au cours des cinq prochaines années, le Congo doit faire face à d'autres défis, et notamment :

- consolider la paix et la stabilité sociale en donnant davantage de place à la concertation dans la formulation et l'exécution de la stratégie de réformes économiques et de lutte contre la pauvreté;
- assurer la viabilité à long terme des finances publiques en dépit des incertitudes qui pèsent sur les recettes pétrolières futures et maîtriser les dépenses publiques en cas de hausse du prix de pétrole;
- renforcer la gestion des dépenses publiques et les capacités institutionnelles;
- créer des conditions propices au développement du secteur privé et à la lutte contre la pauvreté.

A. Cadrage macroéconomique à moyen terme

18. Les objectifs principaux du programme 2004–07 sont : i) un taux de croissance annuel moyen de 5,5 %, soutenu par une croissance du PIB non pétrolier à un taux annuel moyen selon les projections d'environ 5,2 %, ii) un taux d'inflation d'environ 2 % par an, résultant d'une bonne politique budgétaire et de la poursuite d'une politique monétaire prudente par la BEAC, et iii) un excédent du compte courant extérieur d'environ 1,5 % du PIB en moyenne.

19. Les projections de la croissance du PIB réel non pétrolier intègre le «facteur de rattrapage» d'environ 0,5 à 1 point de pourcentage par an. Le gouvernement pense que les investissements dans les infrastructures seront essentiels pour le développement du secteur agricole et le recul de la pauvreté, notamment en améliorant l'accès au marché. Il reconnaît que le taux de croissance projeté pour les trois prochaines années est inférieur au niveau de 8 % environ jugé nécessaire pour réaliser les objectifs de développement du millénaire. Toutefois, il estime que ce taux est réaliste et envisage de conduire une étude approfondie sur les sources de la croissance en vue de l'améliorer.

20. Une politique budgétaire prudente sera indispensable pour assurer la stabilité macroéconomique et promouvoir la croissance économique, étant donné en particulier le niveau sans précédent des cours du pétrole et les hausses attendues de la production dans le moyen terme. Dans ce contexte, la politique budgétaire que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre est de réaliser un excédent primaire de 10,1 % du PIB en 2004, 13,2 % en 2005 et 8,2 % en moyenne au cours de la période 2006–07, grâce à une mobilisation accrue des recettes et une maîtrise des dépenses.

21. Tirant les leçons du passé, le gouvernement a décidé d'observer désormais une règle budgétaire de prudence en matière de recettes pétrolières, afin d'éviter les effets néfastes des dépenses pro-cycliques imputables au produit de ces recettes. Ainsi, dès la Loi de finances 2005, le prix international du pétrole qui sera utilisé pour les prévisions des recettes pétrolières sera le prix prévu par les services du FMI (Perspectives de l'économie mondiale)

moins 4 dollars EU/baril. En appliquant cette règle budgétaire, et sous l'hypothèse d'une hausse moyenne de 6,1 % de la production, les recettes pétrolières représenteront en moyenne 21,9 % du PIB au cours de la période 2004–07.

22. Le gouvernement appliquera des mesures visant à consolider la mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières. S'agissant des recettes pétrolières, elles augmenteront grâce au renforcement de la collecte, à travers les certifications trimestrielles, aux audits des coûts pétroliers et à l'amélioration de la performance commerciale de la SNPC. En ce qui concerne les recettes non pétrolières, elles augmenteront également grâce au renforcement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (au moyen, entre autres, de l'informatisation des régies), de contrôle et de limitation des exonérations fiscales discrétionnaires, d'élargissement de l'assiette fiscale et d'amélioration de l'administration de l'impôt. Compte tenu de l'appartenance du Congo à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le gouvernement a cependant peu de latitude pour modifier les taux d'imposition ou introduire de nouvelles taxes.

23. Une politique prudente des dépenses sera mise en œuvre afin de dégager des ressources permettant d'accroître les dépenses de réduction de la pauvreté et la capacité du pays de faire face aux impératifs du service de la dette extérieure. Pour ce faire, le gouvernement a l'intention d'engager les actions suivantes :

- dans le cadre du règlement d'un contentieux avec une compagnie pétrolière privée, les transferts budgétaires à la SNPC au titre du champ pétrolier de Nkossa seront réduits de 33 milliards de francs CFA en 2003 à 11,7 milliards de francs CFA en 2004 et seront stabilisés autour de 9,3 milliards de francs CFA jusqu'en 2007;
- les transferts à la société nationale de raffinage CORAF seront réduits progressivement jusqu'à leur élimination totale en 2007, grâce à la signature en décembre 2003 d'une convention entre le gouvernement et cette entreprise pour le paiement par cette dernière du pétrole brut livré par l'État, et à l'effet escompté des mesures envisagées pour la réforme de cette société;
- les subventions aux produits pétroliers seront rationalisées et réduites progressivement grâce à l'application effective du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe, encore que les couches de la population les plus défavorisées seront protégées (voir ci-dessous);
- les arriérés intérieurs seront apurés de façon équitable et transparente et en fonction des disponibilités et des priorités budgétaires. Le gouvernement a identifié trois catégories de dette intérieure, à savoir : la dette commerciale, la dette sociale et la dette aux entreprises publiques et privées. En ce qui concerne les arriérés commerciaux, une validation des audits de ces arriérés réalisés antérieurement sera effectuée par un cabinet de réputation internationale recruté sur une base compétitive. Quant aux arriérés au titre de la dette sociale (salaires, pensions et droits des travailleurs des entreprises liquidées), des audits en vue de leur validation seront effectués par l'Inspection générale des finances et la Caisse congolaise

d'amortissement (CCA). Sur la base des résultats de ces audits/validations, le gouvernement adoptera et rendra public, d'ici au 30 septembre 2005, un plan de règlement des arriérés de paiements intérieurs. À l'exception du paiement mensuel des arriérés au titre des salaires, des pensions et des droits des travailleurs des entreprises liquidées, aucun autre paiement d'arriérés intérieurs ne sera effectué avant la mise en vigueur du plan de règlement des arriérés.

24. Au cours des prochaines années, le programme d'investissements publics financés sur ressources intérieures sera dicté par les objectifs prioritaires suivants : i) assurer un approvisionnement régulier du pays en électricité (barrage d'Imboulou, réhabilitation du barrage de Mokoukoulou, centrale thermique de Brazzaville et construction ou consolidation du réseau de distribution), ii) renforcer les infrastructures publiques et désenclaver les zones intérieures (réseau routier et aéroport d'Ollombo), iii) améliorer les services sociaux de base et iv) renforcer les infrastructures des collectivités locales (eau potable, écoles, dispensaires), notamment dans le cadre de l'opération «Municipalisation accélérée» entamée en 2004. La gestion du budget d'investissement sera améliorée, grâce à un meilleur suivi physique et financier des projets. En outre, à travers une passation transparente et régulière des marchés publics, le gouvernement s'assurera que les coûts des projets sont compétitifs. La Banque mondiale a effectué un examen approfondi du dispositif de gestion des investissements et compte aider le gouvernement à mieux évaluer la rentabilité des projets et à mieux suivre leur exécution physique et financière.

25. La politique monétaire continuera d'être menée dans le cadre régional par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Les objectifs de cette politique sont d'assurer un niveau faible d'inflation et de maintenir les réserves de change de la zone à un niveau confortable. Le gouvernement du Congo contribuera à la réalisation de ces objectifs en mettant en œuvre une politique budgétaire visant à augmenter l'épargne publique afin d'améliorer la position nette du gouvernement auprès du système bancaire et de permettre une augmentation non inflationniste du crédit à l'économie.

26. Conscient des risques inflationnistes que pourraient engendrer les ressources financières importantes attendues de la bonne tenue des cours internationaux du pétrole ces prochaines années, le gouvernement s'engage à les stériliser, dans le respect des règles de la CEMAC et de la BEAC en vigueur. Pour ce faire, il : i) renforcera sa position nette auprès de la banque centrale afin de permettre au Congo d'améliorer sa position de couverture de change et à la BEAC d'éliminer la mesure d'approbation préalable des transferts, ii) élaborera un programme de dépenses publiques non inflationniste et non pro-cyclique en tenant compte de la capacité d'absorption de l'économie et iii) créera un mécanisme de régulation conjoncturelle des recettes pétrolières ou un fonds d'épargne pour les générations futures.

27. En ce qui concerne le secteur extérieur, il est prévu une amélioration du compte courant de la balance des paiements au cours de la période 2004–07. Pour ce qui est du financement extérieur du programme, ne seront utilisés que les dons et des emprunts à des conditions concessionnelles. La bonne exécution du programme dépendra d'un règlement rapide des arriérés intérieurs et extérieurs, de la reprise de l'aide extérieure et de la promotion

d'un climat propice au développement du secteur privé. Le gouvernement mettra à jour son cadre macroéconomique à moyen terme pour prendre en compte les allègements possibles de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Cette révision permettra d'augmenter les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, en complément des efforts propres du gouvernement.

B. Cadrage macroéconomique pour la première année du programme

28. La première année du programme pour lequel le gouvernement sollicite un accord au titre de la FRPC couvrira la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005. Les principaux objectifs macroéconomiques seraient les suivants : i) un taux de croissance annuel du PIB réel non pétrolier d'environ 5 %, ii) un taux d'inflation d'approximativement 2 %, iii) un excédent primaire d'environ 10,1% du PIB en 2004 et 13,2 % en 2005 et iv) un excédent courant extérieur de 1,6 % du PIB par an. Les variables budgétaires et monétaires, ainsi que celles relatives à l'endettement, feront l'objet de critères de réalisation et de repères quantitatifs (tableau 3).

29. La discipline dans la gestion des finances publiques sera renforcée au cours des années 2004 et 2005 en vue de dégager les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de normaliser les relations avec les créanciers extérieurs. En conséquence, la structure des dépenses sera réorientée vers les dépenses pro-pauvres. À cette fin, une meilleure mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières ainsi qu'une plus grande maîtrise des autres dépenses s'imposent.

30. La politique budgétaire visera, entre autres, une plus grande mobilisation des recettes intérieures. Pour 2004 et 2005, il est prévu que les recettes non pétrolières atteindront, respectivement, 202,2 milliards de francs CFA (18,3 % du PIB non pétrolier) et 219,3 milliards de francs CFA (18,6 % du PIB non pétrolier). Les prévisions de recettes pétrolières s'élèvent à 515 milliards de francs CFA en 2004 et sont basées sur les hypothèses d'un volume de production de 83,3 millions de barils, d'un prix international de 37,30 dollars EU/baril et d'un taux de change de 532,8 francs CFA/dollar EU. Pour 2005, les projections de recettes pétrolières s'établissent à 632,4 milliards de francs CFA, basées sur un volume de production de 97,9 millions de barils, un prix international de 37,30 dollars EU/baril et un taux de change de 543,5 francs CFA/dollar EU.

31. La politique de la dépense sera axée sur la réduction de la pauvreté. Le gouvernement s'engage à augmenter la part des ressources allouées aux secteurs prioritaires dérivés du DSRP-I, à savoir : i) la santé de base et la lutte contre le VIH-SIDA, ii) l'éducation de base, iii) les infrastructures de base, iv) l'eau, l'énergie et l'assainissement urbain, v) le désarmement et la réinsertion des ex-combattants et vi) l'agriculture. Ainsi, la part des dépenses de ces secteurs dans les dépenses primaires totales augmentera de 23 % en 2003 à 39 % en 2007.

32. Pour répondre aux besoins sociaux pressants et promouvoir la paix sociale, les autorités ont signé avec les syndicats une «trêve sociale» en vertu de laquelle elles procéderont à partir de 2004 au paiement graduel des arriérés de salaires et de pension. À cette fin, le gouvernement prévoit le versement d'une somme équivalant à environ 1 % du

PIB en 2004 pour apurer ces arriérés sociaux. Il a également prévu un montant équivalent à 0,9 % du PIB en 2004 pour le remboursement des arriérés intérieurs commerciaux aux petites et moyennes entreprises, afin de stimuler l'activité économique. Pour 2005, il est retenu un montant équivalent à 2 % du PIB pour financer l'apurement de l'ensemble des arriérés intérieurs déjà audités et validés.

33. Une nouvelle règle budgétaire de prudence sera mise en œuvre dans le cadre de la Loi de finances 2005. Elle est fondée sur une hypothèse prudente du prix du pétrole (prix prévu dans les Perspectives de l'économie mondiale du FMI moins 4 dollars EU/baril). Pour assurer la réussite de la mise en œuvre de cette règle, le gouvernement en discutera avec le Parlement afin de susciter son adhésion. À cet effet, le gouvernement poursuivra sa politique actuelle de présentation régulière des résultats de l'exécution budgétaire au Parlement ainsi que leur publication sur sites Internet. Comme décrit dans le protocole technique de suivi, le programme intègre un facteur d'ajustement afin de tenir compte des écarts des recettes pétrolières par rapport aux montants programmés (à cause des variations de quantités et de prix). Dans ce contexte, le solde budgétaire primaire sera ajusté à la hausse si les recettes pétrolières sont plus élevées que prévu. Les éventuelles ressources supplémentaires seront utilisées comme convenu dans le protocole.

34. Le gouvernement espère que l'écart de financement important pour la première année du programme sera couvert notamment par le rééchelonnement de la dette bilatérale, un traitement exceptionnel des arriérés non rééchelonnables par les créanciers multilatéraux et bilatéraux et l'aide budgétaire des principaux partenaires du Congo. Pour ce qui concerne la dette extérieure, le gouvernement a l'intention de demander un allègement supplémentaire au Club de Paris à des conditions favorables et d'obtenir un allègement comparable des autres créanciers bilatéraux ou commerciaux. En ce qui concerne le Club de Londres, trois réunions du Comité de coordination «Steering Committee» ont déjà été organisées et les autorités poursuivront le dialogue de bonne foi avec les créanciers. Dans la logique de l'initiative PPTE, le gouvernement prévoit de régler les arriérés de tous les créanciers privés, y compris ceux dont les créances sont contestées. Par ailleurs, il s'engage à assurer le paiement régulier de ses obligations financières extérieures.

35. La croissance de la masse monétaire au sens large devrait correspondre à celle du PIB non pétrolier nominal au cours de la période couverte par le programme. Selon les projections, le crédit net à l'État, hors ressources du FMI, devrait augmenter de 0,5 % du PIB en 2004, avant de baisser de 0,3 % en 2005. Il est prévu une croissance des crédits à l'économie conforme à l'évolution du PIB nominal non pétrolier et un raffermissement des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale.

VI. LES RÉFORMES STRUCTURELLES

36. Le programme de réformes structurelles vise à assurer une croissance forte et à réduire la pauvreté, à favoriser le développement du secteur privé, à améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur pétrolier, ainsi que l'efficacité du secteur public.

A. Secteur pétrolier

37. Le gouvernement est convaincu que la transparence et le meilleur suivi des opérations du secteur pétrolier sont essentiels à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion budgétaire. Les réformes dans ce secteur comportent les aspects suivants :

- mobilisation maximale des recettes; le gouvernement s'engage : i) à poursuivre la certification trimestrielle des recettes pétrolières amorcée en 2003 par un cabinet d'audit de réputation internationale, avec la collaboration de la Cellule hydrocarbures du Ministère en charge des finances, et à mettre en œuvre les neuf recommandations administratives formulées par l'auditeur, ii) à adopter une stratégie pour la maximisation des dividendes par la SNPC, incluant un suivi plus étroit du budget de cette entreprise par la tutelle—et à l'afficher sur un site Internet et iii) à réaliser chaque année des audits indépendants des coûts pétroliers pour tous les contrats de partage de production, selon les normes internationales et par des cabinets d'audit de réputation internationale; pour l'exercice 2002, les audits des coûts pétroliers seront réalisés d'ici au 31 décembre 2004 et ceux de 2003 au 31 mars 2005 au plus tard;
- suivi des opérations de la SNPC; le gouvernement compte : i) continuer à entreprendre annuellement un audit indépendant des comptes de la SNPC par des cabinets de réputation internationale et ii) élaborer et adopter une stratégie définitive de recentrage de la SNPC sur ses activités de base; de plus, la SNPC préparera pour la tutelle, sur une base trimestrielle, des plans de trésorerie prévisionnels pour ses activités consolidées;
- le gouvernement continuera de renforcer le niveau d'information mise à la disposition du public à travers les sites Internet (www.mefb-cg.org et www.congo-site.cg), y compris la publication des rapports de certification des revenus pétroliers, des informations relatives aux opérations du secteur pétrolier, des rapports d'audit externe de la SNPC et des textes juridiques et réglementaires qui régissent les relations entre l'État et la SNPC;
- le gouvernement publiera à la fin de chaque trimestre des informations sur les transactions dans le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) ayant un impact sur les intérêts de la République du Congo.

38. Le gouvernement s'engage à entreprendre la réforme de la CORAF dont les subventions continuent de peser sur le budget de l'État. Afin de mieux définir les mesures de réforme appropriées, un audit financier des opérations de la CORAF, exercice 2002, sera mené en 2004. En outre, d'ici fin juin 2005, le gouvernement compte effectuer un diagnostic économique et stratégique de la CORAF avec l'aide de la Banque mondiale et élaborer un plan d'action pour la réforme de cette entreprise. D'ores et déjà, les subventions budgétaires à cette société ont été plafonnées à 8,8 milliards de francs CFA en 2004 et à 4,6 milliards de francs CFA dans le budget de 2006 avant d'être éliminées en 2007.

39. Enfin, les subventions aux produits pétroliers seront dorénavant établies sur une base objective et gérées de façon efficace. L'objectif visé est d'éliminer les subventions. À cette fin, le gouvernement sollicitera le concours de la Banque mondiale pour mener une évaluation du coût et de l'efficacité du système actuel de détermination des prix à la pompe, y compris la subvention accordée, et proposera des mécanismes alternatifs.

B. Finances publiques

40. Le gouvernement entend poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers une meilleure maîtrise des dépenses et un renforcement des régies de recettes.

- dans le domaine des dépenses publiques, il préparera un tableau de suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté (d'ici au 30 juin 2005), l'objectif visé à terme étant d'élaborer la classification fonctionnelle des dépenses pour, entre autres, identifier et suivre les dépenses pro-pauvres; il préparera également, d'ici fin mars 2005, un tableau de suivi du circuit de la dépense (engagements, ordonnancements et paiements) pour 2004; ce suivi concerne aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement;
- le programme d'investissement sera recentré pour mieux tenir compte des objectifs fixés par le DSRP intérimaire; avec l'aide de la Banque mondiale, le gouvernement cherchera à s'assurer de la qualité et de l'efficacité des projets liés à la réduction de la pauvreté, en veillant à ce que les dépenses y afférentes aient un impact réel sur la vie des populations concernées; en outre, il préparera d'ici fin juin 2005 un état d'avancement physique et financier au 31 décembre 2004 pour les 50 plus grands projets d'investissements publics (en termes de coûts budgétaires);
- afin de renforcer la transparence et l'efficacité des dépenses, le gouvernement sollicitera l'assistance de la Banque mondiale pour effectuer, d'ici fin juin 2005, une évaluation du système actuel de passation des marchés publics et préparer un plan d'action pour la réforme de la législation relative à ce domaine;
- en ce qui concerne les recettes non pétrolières, les mesures ci-après sont envisagées :
 - i) la mise en application du système informatisé de la douane (SYDONIA), y compris la connexion informatique entre les services des douanes de Pointe Noire et de Brazzaville (d'ici au 31 décembre 2004),
 - ii) l'achèvement de la mise en œuvre du numéro d'identification unique (NIU) des contribuables (d'ici au 31 janvier 2005),
 - iii) la centralisation par les unités des grandes entreprises de tous les impôts des grandes entreprises (d'ici au 31 mars 2005),
 - iv) le contrôle des 50 plus gros contribuables pour l'exercice 2003 (d'ici au 30 juin 2005) et, enfin,
 - v) l'achèvement par un cabinet d'audit de réputation internationale de la certification des recettes forestières pour 2004 d'ici fin septembre 2005.

C. Secteur financier

41. La capacité encore limitée du système financier congolais est l'un des obstacles à la croissance. À cet effet, les actions principales qui seront entreprises pour assurer une réforme ordonnée de l'ensemble du secteur financier sont les suivantes :

- l'élaboration, d'ici fin décembre 2004, d'un plan de restructuration d'une banque en difficulté, qui devra être approuvé par la COBAC et être acceptable par la Banque mondiale; ce plan comportera des mesures financières, ainsi que des mesures opérationnelles visant à garantir la viabilité à moyen de cette banque; le gouvernement prendra des mesures urgentes afin de freiner toute accumulation ultérieure de pertes, y compris des mesures préconisées par la COBAC pour : i) renforcer la gestion de la banque et réduire ses frais généraux, ii) amorcer le recouvrement des créances échues et iii) clarifier la structure de la propriété; avant d'engager des fonds publics dans l'apurement des arriérés de l'État envers cette banque — qui s'élevaient à 2,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2003, le gouvernement examinera avec les services du FMI les implications budgétaires générales du plan de restructuration et les mesures qu'il prendra pour limiter toute éventuelle contribution et protéger l'intérêt général;
- le maintien, pendant la durée du programme, de l'exonération fiscale aux mutuelles de microcrédit;
- dans le secteur financier non bancaire, avec l'assistance de la Banque mondiale et des autres partenaires au développement, le gouvernement compte : i) entreprendre un audit financier et élaborer un plan de privatisation de la compagnie d'assurance publique, ii) lancer l'audit général du secteur des assurances en vue de sa restructuration, iii) élaborer un plan de restructuration pour les deux caisses de sécurité sociale et iv) élaborer un plan de restructuration pour la Poste (y compris ses services financiers).

D. Secteur privé

42. Le gouvernement est convaincu que le secteur privé devra jouer un rôle déterminant dans le développement économique du pays, surtout à la lumière des limites institutionnelles, techniques et financières inhérentes à l'action de l'État. Dans cette perspective, les pouvoirs publics s'emploieront à lever les entraves à la promotion de l'initiative privée, notamment à travers les actions suivantes :

- réforme du cadre juridique et judiciaire des affaires, avec l'aide de la Banque mondiale, en vue de mieux garantir, entre autres, le droit à la propriété et l'indépendance du pouvoir judiciaire; les actions publiques pour enrayer la corruption, qui bénéficieront du concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), contribueront également à assainir le cadre juridique des affaires;

- rationalisation et allègement de la fiscalité des entreprises, avec la mise en place des guichets fiscaux uniques que constitueront les unités des grandes entreprises à compétence élargie; le gouvernement attachera une importance particulière à l'allègement de la parafiscalité qui actuellement pénalise les entreprises;
- réforme des secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports, avec l'aide de la Banque mondiale, en vue de réduire les coûts de production des entreprises et d'améliorer la circulation des personnes, des biens et de l'information;
- accroissement de l'effort visant l'amélioration de l'environnement et des relations «administration-contribuable», notamment en promouvant l'accessibilité sans entraves aux législations fiscale et douanière complètes et mises à jour à travers l'Internet, et la diffusion du *Journal officiel* sur une base régulière, aussi bien à travers l'Internet que sur support papier.

E. Autres mesures de bonne gouvernance

43. Afin de réintégrer le Congo dans le processus de Kimberley, le gouvernement a adopté le 29 septembre 2004 un plan d'action basé sur les conclusions de la mission des experts de cette institution au Congo (31 mai au 4 juin 2004). Ce plan a été présenté au processus de Kimberley le 7 octobre 2004 et sera appliqué en étroite collaboration avec cette institution. Il comprend les principales mesures suivantes :

- la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de tous les agréments accordés aux bureaux d'achat de diamants et de toutes les opérations de certification des diamants bruts destinés à l'exportation ou à la commercialisation interne;
- l'imposition de sanctions aux fonctionnaires ayant participé à la délivrance frauduleuse de certificats du processus de Kimberley;
- le déblocage immédiat de la somme de 100 millions de francs CFA destinée à l'administration des mines pour : i) réorganiser le cadre administratif et juridique réglementant l'activité du diamant au Congo, ii) suivre et encadrer les exploitants artisanaux afin de maîtriser les sources de la production nationale et iii) réorganiser la Bourse de diamants afin de pouvoir retracer les diamants exportés à partir du Congo;
- l'organisation à Brazzaville, d'ici décembre 2004, d'une réunion d'experts des pays producteurs de diamants de la sous-région (République démocratique du Congo, Angola, République Centrafricaine et République du Congo) et de participants externes pour : i) arrêter ensemble les dispositions nécessaires à une meilleure application du processus de Kimberley, ii) harmoniser les fiscalités frappant les activités d'exportation de diamants, iii) mieux combattre la contrebande de diamants dans la sous-région;
- évaluation par un cabinet d'ingénierie international du potentiel de production de diamants bruts du Congo; comme prévu par le processus de Kimberley, ce potentiel

servira de repère pour évaluer le volume des exportations de diamants certifiés une fois que le pays aura réintégré le processus.

F. Données statistiques et assistance technique

44. Le gouvernement s'engage à poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité des statistiques nécessaires au bon suivi de l'exécution du programme de réformes économiques et financières et de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Pendant la première année du programme, les mesures suivantes seront prises : i) l'achèvement de l'enquête sur la consommation des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM), ii) la conversion des statistiques de la comptabilité nationale selon la méthodologie de 1993 des Nations Unies (SCN 93) et iii) la prise en compte des propositions de la première année du Plan pluriannuel de développement de la statistique (PPDS) dans le budget national de 2005.

45. Face à l'insuffisance des capacités institutionnelles nationales, le gouvernement sollicite une assistance technique de la communauté internationale. Le gouvernement apprécie l'assistance technique déjà fournie par la communauté internationale, y compris le FMI dans les domaines des finances publiques et des statistiques. À cet égard, au vu des progrès sensibles déjà réalisés et de l'ampleur du travail qui reste à faire, le gouvernement souhaite la poursuite de l'assistance actuelle du FMI dans le domaine des statistiques. Il s'agira en particulier : i) d'achever les réformes légales et institutionnelles du système statistique national, ii) d'appliquer les recommandations du séminaire de juillet 2004 sur la mise en application du PPDS et iii) de faciliter le passage du PPDS au budget pendant la première année.

46. Au regard de l'ampleur des réformes budgétaires, le gouvernement a besoin d'experts résidents de longue durée, notamment dans les domaines des impôts, des douanes et de la gestion des dépenses. Les autres domaines dans lesquels les besoins sont pressants comprennent : i) l'élaboration d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs, ii) l'appui au Comité technique de suivi du Programme et à la Cellule hydrocarbures du Ministère en charge des finances et iii) le renforcement des procédures et structures de contrôle et d'inspection dans les régies financières.

VII. ACTIONS PRÉALABLES

47. Il est prévu que le gouvernement mettra en œuvre les mesures ci-après avant l'examen d'un nouvel accord FRPC par le Conseil d'administration du FMI :

- signature par le gouvernement d'un contrat de trois ans avec un cabinet de réputation internationale en vue d'effectuer un audit externe de la SNPC pour chaque année de la période 2003–05 (selon le même mandat que pour l'audit de 1999–2001);
- publication par le gouvernement du rapport d'audit externe de 2002 de la SNPC conformément aux modalités adoptées pour le rapport de 1999–2001 sur les sites Internet (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org);

- publication sur les sites Internet de la République du Congo (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) et dans les médias locaux d'une déclaration du gouvernement sur l'accord de juillet 2003 entre la République du Congo et Total E&P Congo, donnant des précisions sur les transactions liées à la concession pétrolière de Likouala et des assurances que la République du Congo, sa compagnie pétrolière nationale (SNPC) et Total E&P Congo sont les seules parties à ces transactions et que tous les avantages et bénéfices qui s'y rattachent leur reviennent et non à des tierces parties.

VIII. CRITÈRES DE RÉALISATION ET REPÈRES

48. L'exécution du programme sera suivie à travers les critères de réalisation et les repères quantitatifs et structurels qui sont décrits en détail dans les tableaux 3 et 4 et le protocole d'accord technique ci-joint.

Tableau 1. République du Congo — Indicateurs quantitatifs du programme de référence (janvier–juin 2004)
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier)

	Fin mars			Fin juin		
	Prog.	Prog. ajusté	Est.	Prog.	Prog. ajusté	Est.
Principaux indicateurs						
Solde budgétaire primaire (plancher) 1/ 2/	12,3	18,9	34,2	54,4	88,1	112,2
Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (plafond) 2/ 3/	7,7	7,7	-23,7	8,9	8,9	-30,6
Nouvelle dette extérieure à moyen terme ou long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou avalisée par l'État (plafond) 4/ 5/ 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) avec une durée initiale de moins d'un an (plafond) 5/ 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette de l'administration centrale gagée sur les livraisons de pétrole brut (plafond) 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) 2/	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond) 7/	6,0	6,0	5,9	10,8	10,8	11,1
Nouveaux arriérés intérieurs 6/ 7/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres indicateurs						
Recettes non-pétrolières (plancher)	38,2	38,2	47,3	82,9	82,9	104,8
Masse salariale de l'administration centrale (plafond)	30,5	30,5	29,9	61,8	61,8	60,0
Investissements financés sur ressources intérieures	34,7	34,7	26,9	59,5	59,5	58,8
Pour mémoire						
Recettes pétrolières (milliards de francs CFA)	87,4	94,0	85,5	184,6	218,3	218,4
Prix du pétrole (Brent; US\$/baril), moyenne trimestrielle	30,0	...	32,0	28,7	...	35,4
Taux de change (CFAF/US\$, moyenne trimestrielle)	516,5	...	521,8	515,1	...	534,1
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	15,5	...	16,7	14,8	...	18,9
Volume de la production de pétrole (millions de barils)	20,4	...	20,2	19,7	...	20,2
dont : part de l'État commercialisée par la SNPC	6,7	...	5,8	4,6	...	5,6

Sources: autorités congolaises; estimations des services du FMI.

1/ Voir paragraphe 5 du protocole d'accord technique (PAT) relatif au programme de référence de 2004 pour la définition. (EBS/04/59; 17 mai 2004; Appendice III, Pièce jointe II).

2/ Voir paragraphes 20 et 21 du PAT relatif au programme de référence de 2004 pour la définition des ajusteurs (voir référence supra).

3/ Incluant le crédit du FMI.

4/ Excluant les accords de rééchelonnement et les tirages sur le FMI.

5/ Voir paragraphe 13.b du PAT relatif au programme de référence de 2004 pour la définition de la dette concessionnelle (voir référence supra).

6/ Indicateur de performance continu.

7/ Voir paragraphes 17 et 18 du PAT relatif au programme de référence de 2004 pour la définition. (voir référence supra).

Tableau 2. République du Congo — Indicateurs structurels du programme de référence de 2004

Mesures	Calendrier	État d'avancement
Certification par un auditeur externe des recettes pétrolières pour le quatrième trimestre de 2003; à partir des travaux de la cellule de suivi des hydrocarbures, l'auditeur externe vérifiera que le Trésor a reçu toutes les recettes pétrolières légalement dues par les sociétés pétrolières (dont la SNPC) 1/.	31 mars 2004	Exécutée
Publication sur un site Internet par le gouvernement du rapport complet de l'auditeur externe sur le rapprochement des recettes pétrolières pour le premier semestre de 2003.	31 mars 2004	Exécutée 2/
Adoption par le gouvernement d'un plan d'action en vue de l'application de toutes les recommandations de l'audit de la SNPC, préparées avec le concours de la Banque mondiale et du FMI.	31 mars 2004	Exécutée
Adoption par le gouvernement d'une politique parfaitement claire et opérationnelle sur le paiement des dividendes de la SNPC, préparée avec le concours de la Banque mondiale et du FMI; cette politique devait être publiée sur un site Internet.	31 mars 2004	Exécutée
Publication par le gouvernement sur un site Internet du résumé daté du 1 ^{er} août 2003 du rapport sur l'audit 1999–2001 de la SNPC préparé par le cabinet d'audit, ainsi que i) des 108 recommandations du rapport, ii) du plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations (voir supra), iii) du chapitre 4 du rapport et iv) des commentaires de la SNPC.	31 mars 2004	Exécutée
Préparation par le gouvernement de la balance consolidée du Trésor pour janvier 2004.	31 mars 2004	Exécutée
Publication par le gouvernement sur un site Internet des contrats de partage de la production déjà publiés à la Gazette officielle, d'une liste des contrats qui n'ont pas été publiés et d'une explication des liens entre ces contrats et les divers champs de production.	15 avril 2004	Exécutée le 15 août 3/
Publication par le gouvernement sur un site Internet d'une liste complète des transactions financières effectuées par la SNPC au nom du gouvernement en 2002 et en 2003 (dates, montants, taux d'intérêt, commissions et modalités inclus).	30 avril 2004	Exécutée le 15 octobre

Tableau 2. République du Congo — Indicateurs structurels du programme de référence de 2004

Mesures	Calendrier	État d'avancement
Élaboration par le gouvernement d'une stratégie préliminaire pour que les activités de la SNPC soient limitées au secteur pétrolier.	30 juin 2004	Exécutée 4/
Achèvement de la privatisation du CAIC (banque commerciale) et entrée effective en activité de la nouvelle banque privée (la Congolaise de banque).	30 juin 2004	Exécutée
Achèvement par un cabinet international de l'audit externe de 2002 de la SNPC (selon le même mandat que pour l'audit précédent et sans aucune restriction quant à l'accès aux informations) 5/.	31 juillet 2004	Exécutée le 15 septembre
Signature par le gouvernement d'un contrat avec un cabinet international en vue de l'audit financier des opérations de 2002 de la raffinerie nationale (CORAF).	31 août 2004	Exécutée
Signature par le gouvernement d'un contrat de trois ans avec un cabinet international pour effectuer les audits annuels externes de la SNPC sur la période 2003–05 (selon le même mandat que pour le précédent audit) 6/.	31 août 2004	Action préalable pour la FRPC
Certification tous les trimestres par un auditeur externe des recettes pétrolières en 2004, selon le même mandat que pour les certifications de 2003. Les rapports devaient être publiés sur un site Internet en temps voulu.	Avec un décalage d'un trimestre	Exécutée au cours du premier semestre de 2004
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements au Trésor.	Sur une base continue	Exécutée 7/
Aucun règlement de dépenses publiques par transfert direct de recettes publiques par des sociétés pétrolières.	Sur une base continue	Exécutée

1/ Selon le même mandat que pour les certifications des trimestres précédents de 2003.

2/ En outre, les rapports pour les troisième et quatrième trimestres ont été publiés.

3/ Publication sur les sites Internet officiels (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org).

4/ La stratégie sera complétée par une description de la situation actuelle et un diagnostic du problème.

5/ L'audit externe de 2002 sera publié selon les mêmes modalités que celui de 1999-2001.

6/ Audits financiers des comptes consolidés et revue des états financiers, de l'exécution par les régies financières de leur rôle et du contrôle interne.

7/ À l'exception d'une fraction des recettes forestières non reversée par le Service des eaux et forêts.

Tableau 3. République du Congo — Critères et indicateurs quantitatifs pour la première année du programme
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier)

	Fin juin 04	Fin sept. 04	Fin déc. 04	Fin mars 05	Fin juin 05	Fin sep. 05
	Est.	Proj.	Repères	Crit. réalis.	Repères	Crit. réalis.
Critères quantitatifs						
Solde budgétaire primaire (plancher) 1/ 2/	112,2	153,2	235,0	98,8	163,6	230,4
Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (plafond) 2/ 3/	-27,7	12,7	17,7	1,8	2,3	4,0
Nouvelle dette extérieure à moyen terme ou long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou avalisée par le gouvernement (plafond) 4/ 5/ 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) avec une durée initiale de moins d'un d'un an (plafond) 5/ 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole brut contractée par le gouvernement ou pour son compte (plafond) 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) 6/	0,0	0,0	5,0	13,5	13,5	13,5
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) 2/ 7/	...	26,2	60,7	60,2	108,5	119,6
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond) 8/ 9/	11,1	17,8	40,8	8,0	17,8	34,8
Nouveaux arriérés intérieurs 6/ 8/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indicateurs quantitatifs						
Recettes non-pétrolières	104,8	139,2	202,2	45,3	101,1	155,7
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	58,8	96,8	123,1	39,1	82,2	115,3
Pour mémoire						
Recettes pétrolières (milliards de francs CFA)	218,4	369,5	515,0	183,1	338,5	486,1
Prix du pétrole (Brent ; USS/baril), moyenne trimestrielle	35,4	39,0	38,3	34,5	33,5	32,8
Taux de change (CFAF/US\$, moyenne trimestrielle)	546,4	531,4	531,6	544,4	543,7	543,1
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	19,3	20,7	20,3	18,8	18,2	17,8
Volume de la production de pétrole (millions de barils)	20,2	20,8	22,1	23,8	24,1	24,7

1/ Voir paragraphe 6 du protocole d'accord technique (PAT) pour la définition.

2/ Voir paragraphes 23-25 du PAT sur les ajusteurs.

3/ Excluant le crédit du FMI.

4/ Excluant les accords de rééchelonnement et les tirages sur le FMI.

5/ Voir paragraphe 13.b du PAT pour la définition de la dette concessionnelle.

6/ Critère de performance continu; voir paragraphe 17 du PAT pour la définition de la dette non rééchelonnable.

7/ Excluant l'annulation des arriérés envers l'Union européenne, l'annulation par la Banque africaine de développement d'une partie des arriérés qui lui sont dus et l'apurement des arriérés des ambassades congolaises à l'étranger.

8/ Voir paragraphe 21 du PAT pour la définition.

9/ Voir paragraphe 26 du PAT sur l'ajusteur.

Tableau 4. République du Congo — Actions préalables et critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme

Mesures	Date
1. Actions préalables	
Signature par le gouvernement d'un contrat de trois ans avec un cabinet de réputation internationale en vue d'effectuer un audit externe de la SNPC pour chaque année de la période 2003–05 (selon le même mandat que pour l'audit de 1999–2001).	
Publication par le gouvernement du rapport sur l'audit externe de 2002 de la SNPC sur les sites Internet (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) ¹ .	
Publication sur les sites Internet de la République du Congo (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) et dans les médias locaux d'une déclaration du gouvernement sur l'accord de juillet 2003 entre la République du Congo et Total E&P Congo, donnant des précisions sur les transactions liées à la concession pétrolière de Likouala et des assurances que la République du Congo, sa compagnie pétrolière nationale (SNPC) et Total E&P Congo sont les seules parties à ces transactions et que tous les avantages et bénéfices qui s'y rattachent leur reviennent et non à des tierces parties.	
2. Critères de réalisation structurels	
Réalisation par un cabinet de réputation mondiale, et selon les normes internationales, de l'audit financier externe de 2002 de la CORAF, et remise du rapport au gouvernement.	31 décembre 2004
Réalisation, par des cabinets d'audit de réputation internationale et selon les normes internationales, d'audits des coûts pétroliers pour 2003 pour tous les contrats de partage de production, conformément aux modalités définies dans ces contrats, et remise des rapports au gouvernement.	31 mars 2005
Préparation par le gouvernement et remise au FMI d'un tableau de suivi du circuit de la dépense (engagements, ordonnancements et paiements) pour 2004.	31 mars 2005
Préparation par le gouvernement et remise au FMI d'un tableau de suivi du circuit des dépenses de lutte contre la pauvreté pour 2004.	30 juin 2005
Adoption par le gouvernement d'un plan d'action (y compris un calendrier) en vue de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés.	30 septembre 2005
Certification des recettes forestières pour 2004 par un cabinet d'audit de réputation mondiale, et remise du rapport au gouvernement.	30 septembre 2005

Tableau 4. République du Congo –Actions préalables et repères et critères de réalisation structurels
pour la première année du programme (fin)

Mesures	Dates
3. Repères structurels	
Adoption, par le conseil d'administration d'une banque en difficulté, d'un plan de restructuration approuvé par la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) et le gouvernement ² .	31 décembre 2004
Application par la Cellule hydrocarbures du Ministère en charge des finances des neuf recommandations faites par le cabinet d'audit international à l'occasion de la certification des recettes pétrolières faite en 2003, et accroissement des effectifs de la cellule afin de les porter de trois à six agents qualifiés.	31 mars 2005
Réalisation par un cabinet de réputation mondiale, et selon les normes internationales, de l'audit externe de la SNPC pour 2003, et remise du rapport au gouvernement.	31 mars 2005
Préparation par la SNPC d'un tableau des ressources et emplois couvrant les opérations consolidées de l'ensemble du Groupe SNPC pour 2004, et de tableaux trimestriels pour 2005.	30 juin 2005
Adoption par le gouvernement d'une stratégie définitive de recentrage de la SNPC sur ses activités de base dans le secteur pétrolier, et du calendrier de mise en œuvre y afférent.	30 septembre 2005
Adoption par le gouvernement d'un plan complet de règlement des arriérés intérieur et affichage de la politique pertinente sur un site Internet.	30 septembre 2005
Publication tous les trimestres sur Internet des bénéficiaires des paiements au titre de la dette intérieure.	Avec un décalage d'un mois
Certification tous les trimestres des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale selon le même mandat que pour la certification de 2003; les rapports de certification seront publiés sur sites Internet.	Avec un décalage d'un mois
Publication sur sites Internet d'un état détaillé de toutes les transactions sur hydrocarbures (pétrole et gaz).	Avec un décalage d'un mois
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics au Trésor.	Sur une base continue

¹ Publication des chapitres suivants : i) Synthèse (chapitre 1), ii) Revue des états financiers (chapitre 2), iii) Revue de l'exécution du mandat de gestion (chapitre 5) et iv) Recommandations du cabinet d'audit, KPMG (chapitre 7).

² Sinon, la COBAC et le gouvernement prendront automatiquement des mesures intérimaires et imposeront un plan de restructuration d'ici au 31 décembre 2004.

Tableau 5. République of Congo—Opérations budgétaires de l'Etat, 2003-04
(En milliards de francs CFA; montants cumulés à parti de janvier)

	2003	2004			
	Est.	Fin-mars		Fin-juin	
		Prog.	Est.	Prog.	Est.
Recettes intérieures totales	603.6	125.6	132.8	267.5	323.2
Recettes pétrolières	421.6	87.4	85.5	184.6	218.4
Recettes non pétrolières	182.0	38.2	47.3	82.9	104.8
Dépenses primaires	-464.5	-113.3	-98.6	-213.1	-211.0
Courantes 1/	-352.7	-78.6	-71.7	-153.6	-152.2
En capital 2/	-111.8	-34.7	-26.9	-59.5	-58.8
Solde budgétaire primaire	139.1	12.3	34.2	54.4	112.2
Service de la dette exigible 3/	-111.1	-39.2	-42.2	-83.2	-86.7
Intérieure	-23.4	-3.7	-4.4	-7.4	-11.1
Exterieur non rééchelonnable	-87.7	-35.5	-37.8	-75.8	-75.6
Multilatérale	-30.5	-9.3	-9.8	-13.1	-13.8
Club de Paris, postérieure à la date butoir	-10.0	-0.5	-0.5	-11.7	-11.6
Gagée	-47.2	-25.7	-27.6	-51.0	-50.3
Solde après service de la dette	28.0	-26.9	-8.0	-28.8	25.5
Financement retenu	36.5	38.4	14.3	39.6	-13.9
Intérieur (net)	28.8	7.7	-12.5	8.9	-42.3
Système bancaire (net)	1.0	7.7	-23.7	8.9	-30.6
Non bancaire	27.8	0.0	11.2	0.0	-11.7
dont: recettes pétrolières exceptionnelles 4/	59.2
décalage statistique 5/	-3.3	0.0	9.9	0.0	-7.9
Extérieur	7.7	30.7	26.8	30.7	28.4
Prêts hors projets	7.7
Avances sur livraison de pétrole	...	30.7	26.8	30.7	27.7
Autres	0.0	0.7
Ecart résiduel avant paiement des arriérés (+ = excédent)	64.5	11.5	6.3	10.8	11.5
Paiements d'arriérés	-64.6	-6.0	-6.3	-10.8	-11.5
Intérieurs	-57.6	-6.0	-5.9	-10.8	-11.1
Extérieurs	-7.0	...	-0.4	...	-0.4
Ecart résiduel	0.0	5.5	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Excluant les paiements d'intérêt.

2/ Excluant les investissements financés sur ressources intérieures.

3/ Dette non rééchelonnable seulement.

4/ Recettes au titre d'un règlement avec une société pétrolière privée.

5/ Y compris erreurs et omissions.

Tableau 6. République du Congo — Éléments des opérations budgétaires de l'État, 2003–05
(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir de janvier)

	2004			2005			
	Fin juin	Fin sept.	Fin déc.	Fin mars	Fin juin	Fin sept.	Fin déc.
	Est.	Proj.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Recettes intérieures totales	323,2	508,7	717,2	228,4	439,6	641,8	851,7
Recettes pétrolières	218,4	369,5	515,0	183,1	338,5	486,1	632,4
Recettes non pétrolières	104,8	139,2	202,2	45,3	101,1	155,7	219,3
Dépenses primaires	-211,0	-355,5	-482,3	-129,6	-276,1	-411,4	-521,7
Courantes 1/	-152,2	-258,7	-359,2	-90,5	-193,9	-296,1	-380,2
En capital 2/	-58,8	-96,8	-123,1	-39,1	-82,2	-115,3	-141,5
Solde budgétaire primaire	112,2	153,2	235,0	98,8	163,6	230,4	329,9
Service de la dette exigible 3/	-86,7	-109,4	-137,5	-30,6	-55,2	-93,0	-122,5
Intérieure	-11,1	-17,7	-23,4	-5,4	-10,9	-14,7	-20,2
Extérieure non rééchelonnable	-75,6	-91,7	-114,1	-25,2	-44,3	-78,4	-102,3
Multilatérale	-13,8	-23,6	-25,4	-8,9	-9,9	-18,8	-20,2
Club de Paris, postérieure à la date butoir	-11,6	-12,0	-23,4	-0,3	-10,9	-11,2	-18,5
Gagée	-50,3	-56,2	-61,8	-11,3	-14,2	-34,4	-45,1
Intérêts moratoires sur la dette consolidée	-3,6	-4,6	-9,3	-13,9	-18,6
Solde après service de la dette	25,5	43,8	97,4	68,2	108,4	137,4	207,4
Financement retenu	-13,9	25,5	30,8	1,6	45,6	44,8	32,1
Intérieur (net)	-42,3	4,8	9,8	1,6	-1,5	-2,3	-15,0
Système bancaire (net)	-30,6	6,4	11,4	-0,7	-1,5	-2,3	-15,0
Non bancaire	-11,7	-1,6	-1,6	2,3	0,0	0,0	0,0
Extérieur	28,4	20,7	21,0	0,0	47,1	47,1	47,1
Prêts hors projets	0,0
Avances sur pétrole	27,7	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Annulations et rééchelonnements de dette	0,7	0,7	21,0	...	26,2	26,2	26,2
Aide bilatérale exceptionnelle	0,0	20,9	20,9	20,9
Écart résiduel avant paiement des arriérés (+ = excédent)	11,5	69,3	128,2	69,7	154,0	182,1	239,5
Paiements d'arriérés	-11,5	-44,4	-128,2	-69,7	-154,0	-182,1	-197,3
Intérieurs	-11,1	-17,8	-40,8	-8,0	-17,8	-34,8	-50,0
Extérieurs	-0,4	-26,6	-87,4	-61,7	-136,2	-147,3	-147,3
Banque africaine de développement	...	-26,2	-26,2	...	-52,3	-52,3	-52,3
Union européenne/BEI	-24,0
Club de Paris, dette postérieure à la date butoir, 2003	0,0	...	-18,0
Club de Paris, dette post. à la date butoir, fin 2002	0,0	...	-12,8	-60,2	-82,4	-93,5	-93,5
Autres	-0,4	-0,4	-6,4	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Ecart résiduel (+ = excédent)	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,2
Pour mémoire							
Manne pétrolière potentielle 4/	...	2,1	9,8	37,7	70,2	107,0	144,3
Aide budgétaire éventuelle	9,2	9,2	9,2	16,0
Stock d'arriérés à fin-2002, dette post. à la date butoir	257,9	257,9	245,1	184,9	162,7	151,6	151,6

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Excluant les paiements d'intérêt.

2/ Excluant les investissements financés sur ressources extérieures.

3/ Dette non rééchelonnable seulement.

4/ Recettes supplémentaires qui seraient générées en utilisant les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale pour les cours mondiaux du pétrole (c'est-à-dire sans appliquer la règle de prix).

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Protocole d'accord technique

Brazzaville, le 17 novembre 2004

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) précise les modalités de suivi du programme du gouvernement de la République du Congo pour la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION

2. Les critères de réalisation quantitatifs sont :

- a. un solde budgétaire primaire minimum, cumulatif à compter du 1^{er} janvier de chaque année;
- b. une variation maximale des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors crédit net du FMI), cumulative à compter du 1^{er} janvier de chaque année;
- c. aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle (leasing compris) à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État, à compter du 1^{er} octobre 2004 (critère à observer de manière continue);
- d. aucune nouvelle dette extérieure (leasing compris) avec une échéance initiale de moins d'un an contractée ou garantie par l'État, à compter du 1^{er} octobre 2004 (critère à observer de manière continue);
- e. aucune nouvelle dette extérieure gagée sur le pétrole contractée par l'administration centrale ou pour son compte, à compter du 1^{er} octobre 2004 (critère à observer de manière continue);
- f. un plafonnement de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC (garantie ou non par l'État), à compter du 1^{er} octobre (critère à observer de manière continue);
- g. un paiement minimum d'arriérés extérieurs à compter du 1^{er} octobre 2004;
- h. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable (voir définition au paragraphe 17), à compter du 1^{er} octobre 2004 (critère à observer de manière continue);
- i. un plafonnement des paiements d'arriérés intérieurs, à compter du 1^{er} octobre 2004;
- j. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, à compter du 1^{er} octobre 2004 (critère à observer de manière continue).

3. Les indicateurs quantitatifs sont :
 - a. un seuil minimum pour les recettes non pétrolières (montants cumulatifs à compter du 1^{er} janvier de chaque année);
 - b. un plafonnement des investissements intérieurs financés sur ressources intérieures (montant cumulatif à compter du 1^{er} janvier de chaque année).

II. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL

A. État

4. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la République du Congo et ne comprend ni les collectivités territoriales, ni la banque centrale, ni toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome non couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde budgétaire primaire de base

5. Sont inclus dans le périmètre du TOFE : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).
6. Le solde budgétaire primaire de base de l'État est égal aux recettes totales hors dons moins les dépenses totales (y compris les prêts nets) hors intérêts sur la dette et hors dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures. Il est évalué sur la base des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois dans le TOFE préparé par le Ministère en charge des finances. À fin juin 2004, le solde budgétaire primaire de base était estimé à 112,2 milliards de francs CFA, les recettes totales (hors dons) étant de 323,2 milliards de francs CFA et les dépenses totales (hors intérêts sur la dette et dépenses d'investissement financés sur ressources extérieures) de 211 milliards de francs CFA.
7. Les recettes totales de l'État sont calculées sur une base encaissement. Elles incluent l'ensemble des recettes (recettes fiscales et non fiscales, y compris toutes formes de recettes pétrolières, qu'elles soient le résultat d'obligations antérieures, présentes ou futures, recouvrées par le Trésor public). Elles incluent aussi les recettes brutes des comptes spéciaux. Les recettes pétrolières excluent toutes formes de prépaiement et de préfinancement (voir définitions aux paragraphes 18 et 19).
8. A partir du second semestre de 2004, les projections des recettes pétrolières sont faites sur la base du modèle de prévision des autorités qui tient explicitement compte du calendrier des enlèvements de pétrole. Compte tenu des risques exogènes causés par les variations du nombre de cargaisons (y compris l'effet du volume minimum requis pour constituer une cargaison), les projections trimestrielles de recettes pour 2004–05 sont basées sur le calendrier suivant des cargaisons :

Tableau 1. Cargaisons de pétrole du gouvernement, 2004-05

(Nombre de cargaisons)

Produit/Mélange	2004		2005			
	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Djéno	6	4	7	5	6	6
N'Kossa	1	3	2	3	2	2
Yombo	1	0	1	1	0	1
Butane	1	3	3	2	2	1
Propane	1	0	1	0	1	0

Les projections des recettes fiscales tiennent compte du délai habituel d'un mois entre la date d'embarquement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor. Par conséquent, les cargaisons prévues au troisième et quatrième trimestre de 2004 sont celles dont les dates d'embarquement sont comprises entre les mois de juin et août et les mois de septembre et novembre 2004, respectivement. Pour permettre un suivi effectif des recettes pétrolières, les autorités fourniront aux services du FMI, en plus d'autres informations, un tableau détaillé des cargaisons réelles sur une base mensuelle dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel l'embarquement a été effectué. Au minimum, ce tableau contiendra, pour chaque cargaison, l'information sur le type de produit, la date d'embarquement, le bénéficiaire et le prix de la vente.

9. Les dépenses sont calculées sur une base ordonnancement. Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes sont définies comme la différence entre les dépenses totales et les dépenses en capital et prêts nets. Elles se décomposent en dépenses de personnel, dépenses sur biens et services, intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), transferts et subventions et autres dépenses courantes.

C. Variation des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale

10. La position nette de l'État vis-à-vis du système bancaire (hors crédit net FMI) est définie comme la différence entre les créances et les dettes de l'administration centrale à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor détenues dans le système bancaire et les dépôts de l'État à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), dans les banques commerciales, à la Caisse nationale d'épargne (CNE) et au Centre des chèques postaux (CCP). Les dettes de l'État envers le système bancaire comprennent les concours de la BEAC (y compris les avances statutaires et les avances

consolidées), les concours des banques commerciales à l'État (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts des CNE/CCP détenus par l'État.

11. L'encours à la fin de période des créances nettes du système bancaire sur l'État, hors contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI, est évalué conformément au cadre comptable en vigueur à la BEAC. Le 31 décembre 2003, cet encours était de 167 milliards de francs CFA.

D. Dettes et arriérés extérieurs

12. La définition de l'État utilisée pour les divers critères de réalisation relatifs à la dette extérieure inclut l'État, comme défini au paragraphe 4, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 16.

13. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- a. Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI⁸, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange), ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des

⁸ Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.

- b. La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 50 % (soit un élément don d'au moins 50 %). Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

14. Les critères de réalisation quantitatifs relatifs à la dette extérieure s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

15. Pour la catégorie de dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y inclus les prépaiements tels que définis au paragraphe 19.

16. La mesure sur le plafond de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC, avec ou sans garantie de l'État, sera suivie de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de la base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le programme d'investissements approuvé par le gouvernement. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et des emprunts de moins d'un an pour l'exploitation.

17. L'accumulation par l'État d'arriérés de paiements extérieurs est la différence entre a) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et b) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère à observer de manière continue.

E. Dette extérieure gagée sur le pétrole

18. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. De nouveaux préfinancements contractés par l'État ou en pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

19. Un prépaiement est défini comme un paiement à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux prépaiements doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées

20. L'engagement du gouvernement de ne contracter aucune nouvelle dette gagée sur le pétrole sera suivi par rapport à la liste de la dette gagée sur le pétrole au 30 juin 2004 présentée à l'Annexe I.

F. Arriérés et dette intérieurs

21. Les arriérés de paiements intérieurs nets de l'État correspondent à la différence au cours de la période pertinente entre le montant des ordonnancements et celui des paiements effectués (dans les 90 jours). Une réduction nette d'arriérés se traduit dans le TOFE par un signe négatif et une accumulation nette par un signe positif. Les paiements d'arriérés effectués par l'État comprennent les paiements faits par le Trésor et la CCA, dont ceux effectués à travers les opérations de compensation.

22. Les restes à payer au titre des arriérés de paiements intérieurs, habituellement appelés «décilage technique» dans les tableaux sur l'exécution du budget, notamment le TOFE, seront plafonnés à 18 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre, avec obligation de les régler à la fin de l'année.

III. AJUSTEMENTS

23. Le critère sur le solde budgétaire primaire de base (paragraphe 2.a) sera ajusté à la hausse si les recettes pétrolières sont plus élevées que prévu. L'ajustement des recettes pétrolières sera effectué en deux étapes : le premier ajustement tiendra compte de la variation de nombre de cargaisons tandis que le deuxième reflétera la variation des prix internationaux du pétrole. Premièrement, les recettes pétrolières prévues provenant de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC, estimées sur la base du calendrier des cargaisons, seront ajustées par le ratio du nombre réel de cargaisons sur le nombre prévu. L'ajustement sera calculé séparément pour chaque composante des recettes pétrolières de l'État provenant des cargaisons commercialisées par la SNPC, pour chaque type de produit de pétrole congolais, à savoir les trois mélanges de pétrole brut (Djéno, N'Kossa et Yombo), ainsi que le butane et le propane. Deuxièmement, les recettes pétrolières prévues ajustées par la quantité seront multipliées par le

ratio du prix international réalisé sur le prix prévu. Conformément à la règle budgétaire relative aux prix du pétrole, les recettes pétrolières de l'État seront projetées sur la base des prévisions sur les prix du pétrole effectuées par le FMI dans les Perspectives de l'économie mondiale, moins un facteur «de prudence» (2 dollars E.U./baril pour la période août-décembre 2004 et 4 dollars E.U./baril à partir de 2005); le prix résultant de ce calcul sera appelé «prix international régularisé prévu». Par conséquent, l'ajustement des recettes par le prix consistera à multiplier les recettes totales de l'État par le ratio du prix international réalisé sur le prix international régularisé prévu, le calcul étant effectué en francs CFA. Les deux ajustements seront effectués sur une base trimestrielle.

24. Pendant la première année du programme (1^{er} octobre 2004-30 septembre 2005), dans la mesure où l'excédent budgétaire primaire est supérieur à l'indicateur quantitatif du programme (2a) ou dans la mesure où une assistance budgétaire⁹ additionnelle par rapport au montant programmé et non affecté devient disponible, le gouvernement a l'intention d'utiliser un tiers de ces ressources supplémentaires pour réduire davantage les arriérés de paiements extérieurs non rééchelonnables de l'État. Cette mesure sera appliquée, en consultation avec les services du FMI, quatre semaines après la fin du trimestre. Le reliquat des ressources supplémentaires sera déposé dans le système bancaire et son utilisation sera discutée avec les services du FMI dans le contexte des revues de l'exécution du programme. La priorité dans l'utilisation des ressources supplémentaires sera donnée à :

- la réduction des arriérés de paiements intérieurs prioritaires de l'État (salaires, prestations aux anciens travailleurs des entreprises liquidées, pensions et petites et moyennes entreprises) précisés sur une liste des créanciers;
- la réduction des arriérés intérieurs commerciaux vérifiés, une fois le plan de règlement des arriérés intérieurs préparé et adopté par le gouvernement avec le concours de la Banque mondiale;
- la réduction des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI);
- une augmentation plus élevée des dépenses de lutte contre la pauvreté.

25. Le plafond sur la variation des créances nettes du système bancaire sur l'État fera l'objet d'une correction si l'assistance budgétaire extérieure est supérieure ou inférieure aux prévisions du programme. Le plafond sera ajusté à la baisse à concurrence de l'excédent de l'assistance budgétaire reçue par rapport au montant programmé. À l'inverse, le plafond sera ajusté à la hausse à concurrence du manque à gagner constaté par rapport au montant de l'assistance budgétaire programmé pour la période. Cet ajustement ne peut excéder 5 milliards de francs CFA sur une base cumulative au cours de la première année du programme.

⁹ L'assistance budgétaire est définie comme le montant des dons et prêts hors projets (hors ressources du FMI).

26. Le plafond des arriérés de paiements intérieurs sera porté à 23 et 40 milliards de francs CFA pour les deuxième et troisième trimestres de 2005, respectivement, si les ressources supplémentaires de 5,2 milliards de francs CFA anticipées dans le cadre du règlement des arriérés du Congo envers la Banque africaine de développement sont mobilisées.

IV. MESURES STRUCTURELLES

27. Les mesures structurelles sont spécifiées au tableau 4 du mémorandum de politiques économiques et financières.

28. L'audit financier externe des comptes 2002 de la Congolaise de raffinerie (CORAF) sera réalisé selon les normes internationales en la matière par un cabinet sélectionné par appel d'offres international. Les termes de référence et le cahier de charge de cet audit seront élaborés en collaboration avec la Banque mondiale. Le rapport définitif d'audit sera remis au Ministre en charge des finances au plus tard le 31 décembre 2004.

29. Les audits externes des coûts pétroliers, tels que définis dans les contrats de partage de production (CPP), déclarés par les compagnies pétrolières seront entrepris conformément aux normes internationales de la profession et par des cabinets de réputation internationale. Pour l'exercice de 2003, les audits couvriront l'ensemble des CPP, c'est-à-dire : pour l'opérateur Total E&P Congo, les CPP de Haute Mer, Mer Très Profonde Sud, PEX et PNGF; pour l'opérateur Likouala S.A., les concessions de Likouala et Likouala-Est; pour l'opérateur CongoRep, la concession Émeraude; pour l'opérateur ENI Congo, les CPP de Marine VI, Marine VII, Marine X, Madingo et Mer Très Profonde Nord; pour l'opérateur Zetah M & P Congo, les CPP de Kouilou et Kouakouala.

30. Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement.

31. En attendant la réalisation complète de la classification fonctionnelle des dépenses publiques, le gouvernement préparera pour le remettre au FMI un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres retenus pour la première année du programme et dans le cadre du DSRP-I (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront remis au FMI avant la fin du trimestre suivant.

32. L'étude sur le coût et l'efficacité du système actuel de détermination des prix à la pompe des produits pétroliers analysera les termes de référence de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique du prix par rapport au prix international et proposera un système plus efficient de subventions aux couches les plus défavorisées qui seraient affectées par cet ajustement.

33. La certification des recettes forestières pour l'année civile 2004 comportera des analyses croisées des données statistiques, ainsi que du travail au niveau de chaque entreprise

forestière ou sous-ensembles d'entreprises, couvrant au moins 80% de la production nationale. Cette certification sera conduite par un cabinet de réputation internationale sélectionné par appel d'offres selon les normes internationales. Il s'agira de procéder à : i) une appréciation générale de la qualité des déclarations de revenu des compagnies forestières, ii) un rapprochement entre la production de bois en forêts, les volumes roulés, les volumes exportés par voie maritime et par voie terrestre (via le Cameroun au port de Douala), les données sur les exportations de bois et autres produits forestiers et les recettes de l'État au titre des taxes d'abattage, superficie, déboisement, permis spéciaux, taxes sur les produits accessoires, et droits et taxes relatives à l'exportation, iii) un rapprochement des données d'exportation (produit, volume et valeur) fournies par les entreprises concernées et celles enregistrées à la frontière du Cameroun et au port de Douala et iv) une vérification de la collecte des recettes de chaque taxe ou impôt cité au point ii) et une évaluation des taux de recouvrement réels par rapport aux valeurs théoriques, ainsi qu'une vérification de la réception de ces taxes et impôts par les services de l'État et leur transfert au Trésor public et au compte du Fonds forestier.

34. Centralisation des recettes publiques et exécution de tous les paiements publics par le Trésor. Toutes les recettes publiques doivent être transférées au Trésor public ou, pour celles affectées (recettes destinées aux différents Fonds et autres organismes), sur les comptes d'affectation spéciale du Trésor public, conformément aux procédures budgétaires. Dans le même cadre, tous les paiements de l'État doivent être effectués par les circuits du Trésor public. Cette disposition, outre le fait qu'elle facilite l'exécution et le contrôle budgétaire, permet l'élaboration des comptes publics et des lois de règlements.

35. L'état des transactions relatives aux hydrocarbures (pétrole et gaz) effectuées au cours d'un trimestre donné sera publié le trimestre suivant. Cet état exposera succinctement, sans que cette liste soit exhaustive :

- tous les accords contractuels qui engagent le gouvernement soit directement, soit indirectement, par un de ses agents (y compris la SNPC);
- tous les permis de recherche ou d'exploitation octroyés, et tous les paiements reçus relativement à ces permis;
- les résultats de tous les contentieux réglés, y compris ceux résultant des audits des coûts des contrats de partage de production;
- chaque financement et chaque garantie, gagé(e) ou lié(e) autrement à la production d'hydrocarbures soit par le gouvernement, soit par un de ses agents (y compris la SNPC);
- les termes et conditions de chaque vente d'hydrocarbures pour le compte du gouvernement.

36. La certification trimestrielle des recettes pétrolières par un auditeur externe sera élaborée sur la base des termes de référence (en date du 5 septembre 2003) utilisés pour la certification des recettes de 2003. Elle comprendra, entre autres : i) la vérification des

déclarations fiscales des compagnies pétrolières, (y compris le respect des dispositions des contrats de partage de production (CPP), ii) le rapprochement entre les transactions commerciales de la SNPC et les quantités de pétrole dues à l'État au titre des obligations fiscales des compagnies (SNPC comprise) et iii) la vérification des transferts au Trésor des recettes correspondantes. Le rapport de la certification sera disponible 16 semaines après la fin du trimestre concerné et sera publié sur sites Internet.

37. Les neuf recommandations faites par l'auditeur externe dans le cadre des attestations relatives aux revenus pétroliers, exercice 2003, en vue de renforcer le recouvrement des revenus de cette nature sont les suivantes¹⁰ : i) préparation d'un manuel de procédures, ii) examen formel des points soulevés par les déclarations des opérateurs, iii) contrôle des lettres de fiscalité, iv) suivi des comptes courants entre l'État et la SNPC, v) procédures à appliquer lorsque le Ministre des finances autorise des prépaiements, vi) suivi des documents à fournir par les opérateurs sur la rente pétrolière de la République, vii) présentation uniforme des notes de calcul requises de la SNPC, viii) rapport synthétique sur tous les documents transmis obligatoirement par les opérateurs à la République et ix) mise en place d'un outil de suivi des notes de calcul de la SNPC.

38. Les tableaux des ressources et emplois qui seront préparés par la SNPC suivront le modèle du Plan comptable général de France (PCG, article 532-9 s.). Ils couvriront les opérations consolidées de l'ensemble du Groupe SNPC. En juillet 2004, les filiales du Groupe comprenaient : la Congolaise de raffinerie (CORAF), la Financière et Investissements du Congo (FININCO SA), la SNPC Services (holding avec, entre autres, la Congolaise des services aériens (COSAIR) et l'Usine de fabrication de lubrifiants, produits agricoles et chimiques (UFALU)), la Société congolaise de production électrique (SCPE), la Société nationale de recherche et d'exploration pétrolière (SONAREP), la Congolaise de trading (COTRADE) et la SNPC Raffinage et Distribution.

39. La stratégie définitive de recentrage de la SNPC sur ses activités de base contiendra un diagnostic de la situation actuelle des activités de la SNPC par rapport à ses statuts. En fonction de ce diagnostic, le gouvernement proposera un plan d'action pour le désengagement de la SNPC des activités qui ne rentrent pas dans le périmètre de ses activités statutairement définies.

40. La politique relative au règlement des arriérés intérieurs comprendra : i) une définition claire des arriérés de paiement, ii) la validation par l'Inspection générale des finances et la CCA de l'encours à fin 2003 des arriérés des dettes sociales (salaires, pensions et droits des travailleurs des entreprises liquidées), iii) la clôture des comptes des Caisses de retraites et des comptes de dépôt au Trésor, iv) la mise en place des modalités et du calendrier de paiement, v) un système pour assurer l'intégrité du règlement ex-post des arriérés et vi) la préparation

¹⁰ Les mesures sont précisées dans la lettre de recommandations adressée par le cabinet d'audit KPMG au Ministre des finances à l'occasion de la certification des revenus pétroliers, exercice 2003.

d'ici à septembre 2005 d'un tableau complet des dettes croisées à fin 2003 (État, sécurité sociale, entreprises publiques et secteur privé). Ces dettes croisées seront auditées par un cabinet indépendant qui sera engagé d'ici à la fin de décembre 2005 au plus tard. Aucun arriéré ne sera payé aux entreprises publiques avant que les résultats de la validation ne soient connus. Les audits de la dette commerciale à fin 2002 seront validés par un cabinet de réputation internationale recruté sur une base compétitive. Cette politique sera publiée sur sites Internet. Les opérations de règlement des arriérés intérieurs basées sur le plan d'apurement élaboré en collaboration avec la Banque mondiale se feront par le canal d'une banque de la place. Les arriérés seront numérotés par créancier et les règlements se feront en fonction des numéros et ce, après publication sur sites Internet du calendrier et des procédures de règlement des arriérés intérieurs.

41. Les audits externes de la SNPC seront effectués sur la base des mêmes termes de référence et cahier de charges que l'audit 1999–2001. De ce fait, il s'agira de l'audit des états financiers consolidés de la maison mère et de ses filiales, ainsi que de l'examen des flux financiers, de l'exécution du mandat de gestion et du contrôle interne. Pour les exercices 2003, 2004 et 2005, les auditeurs déposeront leur rapport définitif, pour chaque exercice, dans un délai de deux mois suivant la production des comptes consolidés de la SNPC. À cette fin, le gouvernement veillera à ce que la SNPC respecte les délais ci-après pour la production de ses comptes : i) pour l'exercice 2003, avant fin décembre 2004, ii) pour l'exercice 2004, avant fin novembre 2005 et iii) pour l'exercice 2005, avant fin octobre 2006. Les rapports des audits seront publiés sur sites Internet.

V. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Secteur pétrolier

42. Le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations suivantes :
- données mensuelles sur la production de pétrole par champ, les coûts de production, le volume exporté, les prix à l'exportation et les opérations de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC);
 - détail de la part de pétrole brut revenant à l'État par puit, en distinguant la nature de la fiscalité à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit-oil»);
 - toute modification des paramètres fiscaux;
 - détail des prix fiscaux.
43. Les prépaiements pétroliers (voir paragraphe 18) sont comptabilisés dans le TOFE de la manière suivante :
- Au moment de la mobilisation du prépaiement, les sommes reçues sont comptabilisées en dettes et les sommes correspondantes aux frais de commission sont enregistrées en dépenses courantes.

- Le remboursement du prépaiement est fait par la vente du pétrole; lors de l'opération de remboursement, les recettes correspondantes à la vente du pétrole sont comptabilisées en recettes pétrolières définitives du Trésor public et le montant du remboursement est inscrit comme un financement négatif (remboursement).

B. Finances publiques

44. Le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations suivantes :
- un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment : le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes, l'évolution de l'«excess-oil» et de tout paiement de bonus et le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
 - les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois, ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, iii) les volumes mis à la consommation et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes supportées par le budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
 - des données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
 - des données mensuelles complètes sur le financement intérieur non bancaire du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois.

C. Secteur monétaire

45. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes :
- le crédit bancaire net à l'État;
 - le bilan consolidé des institutions monétaires, la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;

- la situation monétaire intégrée;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Balance des paiements

46. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès qu'elle aura été effectuée;
 - les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par le centre national de la statistique/BEAC, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année concernée.

E. Dette

47. Le gouvernement communiquera aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- les données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
 - les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs;
 - le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
 - la liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, avec les informations détaillées quant aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances);
 - les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

F. Secteur réel

48. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires dans les neuf mois à compter de la fin de l'année;
 - toute révision des comptes nationaux;
 - tous autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

G. Réformes structurelles et autres données

49. Le gouvernement communiquera les informations suivantes :
- toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, son entrée en vigueur.

Stock de la dette gagée sur le pétrole, au 30 juin 2004¹¹

Désignation	Total de l'encours (millions de francs CFA)
TEP Congo	74.914
ChevronTexaco (Etat1)	8.078
Central a Gaz (AGIP)	1.899
RMB-VITOL	30.453
BNP/BPPB	29.195
ChevronTexaco (Etat2)	12.924
Total de la dette gagée	157.464

¹¹ Exclusion faite des arriérés en litige envers un créancier.

République du Congo - Relations avec le FMI
(Au 30 septembre 2004)

I. Statut : Date d'admission au FMI : 10/7/63
Régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Congo	90,69	107,20
Position de réserve au FMI	0,54	0,63

III. Département des DTS :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,0
Avoirs	0,20	2,10

IV. Encours des achats et des prêts :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la quote-part</u>
Accords FASR	6,61	7,81
Tranche de crédit	5,56	6,57

V. Accords financiers récents :

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant</u> <u>approuvé</u> <u>(Millions de</u> <u>DTS)</u>	<u>Montant</u> <u>tiré</u> <u>(Millions de</u> <u>DTS)</u>
Accord FRPC	28/06/1996	27/06/1999	69,48	13,90
Accord de confirmation	27/05/1994	26/05/1995	23,16	12,50
Accord de confirmation	27/08/1990	26/05/1992	27,98	4,00

VI. Obligations prévues envers le FMI : (millions de DTS; sur la base de l'utilisation à ce jour des ressources du FMI et des avoirs actuels en DTS)

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>À venir</u> <u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Principal	1,32	8,07	2,78		
Commissions/ intérêts	<u>0,11</u>	<u>0,31</u>	<u>0,20</u>	<u>0,19</u>	<u>0,19</u>
Total	1,44	8,38	2,98	0,19	0,19

VII. Application de l'initiative en faveur des PPTE :

La République du Congo atteindra vraisemblablement en 2005 le point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE une fois qu'elle aura établi de bons antécédents dans le cadre d'un programme financé par la FRPC.

VIII. Évaluation des sauvegardes :

La BEAC est la banque centrale commune des États de l'Afrique centrale, dont la République du Congo est membre. L'évaluation des sauvegardes de la BEAC, qui a été achevée le 30 août 2004, a révélé que cette dernière a pris certaines mesures afin de renforcer son cadre des sauvegardes depuis l'évaluation de 2001, mais qu'elle devait réaliser d'autres progrès dans des domaines clés.

Les principales recommandations de l'évaluation qui s'appliquent à la BEAC en tant qu'institution sont les suivantes : i) la préparation des états financiers en stricte conformité à un cadre comptable mondialement reconnu, soit, dans un premier temps, les lignes directrices de la BCE; ii) la publication des états financiers complets et du rapport de l'auditeur à compter de l'exercice 2003; iii) l'établissement de lignes directrices officielles, approuvées par le Conseil d'administration, régissant l'octroi d'avances exceptionnelles aux pays membres par le gouverneur de la BEAC; iv) l'examen annuel, par la Direction de l'audit interne de la BEAC, du processus de transmission au FMI des données relatives aux programmes des pays membres; v) adoption d'une approche d'audit fondée sur une analyse des risques, et parachèvement d'une charte pour la Direction de l'audit interne; vi) suivi systématique des recommandations relatives au système de contrôles internes de la BEAC devant être coordonné avec la Direction de l'audit interne, et présentation de rapports périodiques au comité d'audit et au gouverneur de la BEAC.

Le rapport d'évaluation renferme d'autres recommandations prioritaires qui ont trait aux relations avec les pays membres : i) afin d'éviter une apparente dérogation à ses statuts et d'assurer la transparence de la communication des réserves par les pays membres, la BEAC devrait préciser à ces derniers dans quelles circonstances ils sont autorisés à détenir des réserves hors banque centrale; ii) la BEAC et ses pays membres sont incités à mettre en place

un mécanisme destiné à prévenir les impayés envers le FMI et à faciliter le respect des échéances en procédant à des achats anticipés de DTS et en donnant l'autorisation de débiter le compte DTS du membre; iii) la BEAC devrait coopérer avec ses membres afin de faire le rapprochement des soldes des comptes du Trésor et de s'assurer que ceux-ci concordent avec les soldes qu'elle a communiqués relativement au crédit à l'État.

IX. Régime des changes :

La monnaie du Congo, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le 16 novembre 2004, le taux du franc CFA était de 764,115 francs CFA pour 1 DTS. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

X. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Congo ont lieu selon le cycle normal de 12 mois. Les entretiens au titre des consultations de 2003 ont débuté à Brazzaville en février 2004 et se sont terminés à Washington en mars de la même année. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI le 10 juin 2004 (rapport du FMI sur le pays N°04/232, juillet 2004).

XI. Participation au PESF :

Sans objet

XII. Assistance technique :

Objet	Département	Fonctionnaire	Date
Modernisation des administrations de l'impôt et des douanes	FAD	Gilles Montagnat-Rentier, Eric Lesprit et Ahmed Boilil	Février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification budgétaire fonctionnelle	FAD	MM. Bouley, Hélice et Lepage	Octobre 2003
Statistiques plurisectorielles	STA	MM. Marie et Maiga, et M ^{mes} Fisher, Matei, Razin et Balvani	Mai 2002
Expert résident en statistiques	STA	M. Sin	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôts et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M ^{me} Tricoire	Avril-mai 2001
Expert résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995-97

Objet	Département	Fonctionnaire	Date
Administration de l'impôt	FAD	M. Grandcolas	Novembre 1995– avril 1996
Administration de l'impôt	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994
Budget, classification des dépenses			Demande en cours d'examen

XIII. Représentant résident :

Un représentant résident principal, qui a pris ses fonctions en septembre 1995, a été rappelé au siège peu après le début de la guerre civile en juin 1997. Le poste n'a pas été comblé.

République du Congo **Relations avec le Groupe de la Banque mondiale¹²**

Introduction

1. Le présent appendice souligne tout d'abord l'importance que le gouvernement de la République du Congo accorde à l'efficacité du partenariat avec les créanciers extérieurs, les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers. Puis, il résume la stratégie et les activités du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI) en République du Congo. Enfin, il décrit les domaines de collaboration spécifiques entre le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Partenariat dans le cadre de la stratégie de développement de la République du Congo

2. Trois conflits civils successifs (1993, 1997 et 1998–99), aggravés par trois décennies de mauvaise gestion dans un contexte de dirigisme économique, représentent un lourd tribut pour la République du Congo. En effet, le pays a ainsi été privé d'assistance financière internationale pendant une bonne partie des années 1990. Durant cette période, la lutte armée a été attisée par la pauvreté et vice-versa, de sorte que le Congo a illustré le cercle vicieux de la guerre : chaque conflit a entraîné un recul de l'économie et a exacerbé les tensions sociales, ce qui a accru le risque de reprise des hostilités.

3. En août 2001, la République du Congo a réglé tous les arriérés au titre du service de sa dette envers la Banque mondiale et le FMI, ce qui a pavé la voie à la reprise des activités de prêt. En 2001, l'IDA et le FMI sont intervenus : i) l'IDA a mis de l'avant une stratégie d'appui transitoire comportant un programme de prêts pour les 12 à 24 mois suivants, et a mis à jour cette stratégie en 2003 pour les 24 mois suivants; ii) le Congo a également bénéficié d'une série de programmes suivis par le FMI en vue d'en arriver à un programme triennal financé par un accord FRPC. Lors d'une réunion tenue à Paris en septembre 2004, les bailleurs de fonds se sont engagés à verser au Congo une assistance financière de 443 millions de dollars EU au cours des prochaines années.

4. La stratégie de développement du gouvernement congolais, qui a été énoncée dans le DSRP intérimaire transmis à la Banque mondiale et au FMI le 5 octobre 2004, a cinq grands objectifs : i) consolider la paix et la bonne gouvernance; ii) soutenir la stabilité macroéconomique et exploiter davantage le potentiel de croissance des secteurs névralgiques; iii) améliorer l'accès aux services sociaux; iv) remettre en état les infrastructures et les agrandir; v) intensifier la lutte contre le VIH/sida. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont terminé la préparation d'une note consultative conjointe sur le DSRP intérimaire.

¹² Pour toute question, communiquer avec Brendan Horton (x35587), Slaheddine Khenissi (x84727), ou Danielle Dukowicz (x81632), de la Banque mondiale.

Stratégie et prêts du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI)¹³

5. **Stratégie globale.** Le 1^{er} juillet 2001, la Banque a repris son aide au Congo dans le cadre d'une stratégie d'appui transitoire, qui lui permet de bénéficier de divers prêts pour une période de 12 à 24 mois : un crédit de redressement économique au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit, un crédit de reconstruction des infrastructures, un crédit de démobilisation et de réinsertion d'urgence, un crédit de renforcement des capacités pour la transparence et la gouvernance et un crédit d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités (voir ci-dessous.)

Assistance financière dans le cadre de la stratégie d'appui transitoire

6. Le Conseil d'administration a approuvé un **crédit de redressement économique au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit** de 30 millions de DTS (37,6 millions de dollars EU) le 31 juillet 2001. Ce crédit, qui a été versé en août 2001, a pour but d'aider le Congo à mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles, à mieux gérer les ressources budgétaires, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier. Le projet a été réalisé avec succès, et le crédit a expiré le 30 juin 2004.

7. Le **crédit de reconstruction d'urgence des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie** a été approuvé par l'IDA le 2 mai 2002. Ce crédit de 32,2 millions de DTS (40 millions de dollars EU) est entré en vigueur en décembre 2002. Il vise à faciliter la remise en état à long terme des infrastructures essentielles (chemin de fer; routes urbaines, interurbaines et rurales; canalisations d'évacuation des eaux usées).

8. L'IDA a commencé à soutenir la démobilisation au moyen d'un **crédit de démobilisation et de réinsertion d'urgence** de 4,0 millions de DTS (5 millions de dollars EU), qui a été approuvé le 31 juillet 2001. Ce projet vise à étayer les efforts de consolidation de la paix au Congo, ainsi qu'à proposer des options de réintégration aux anciens combattants qui sont venus grossir les rangs des chômeurs après la signature de l'accord de cessez-le-feu.

9. Le **crédit de renforcement des capacités pour la transparence et la gouvernance**, qui s'élève à 5,6 millions de DTS (7 millions de dollars EU) a été approuvé le 7 février 2002. Il met l'accent sur des questions fondamentales, soit l'efficacité, la transparence et la gouvernance dans les opérations pétrolières et les opérations de gestion financière, ainsi que sur la privatisation des entreprises publiques. La coordination générale est assurée par un comité interministériel de mise en œuvre des réformes, et un comité technique interinstitutions. Le projet se déroule comme prévu, et ses objectifs de développement ont été atteints. Le crédit doit expirer le 31 décembre 2007.

¹³ Le bureau-pays de Brazzaville a été rouvert, et son directeur est entré en fonction en mai 2001.

10. **Le crédit d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités** a été approuvé le 24 juin 2003. Ce crédit, qui s'élève à 20,3 millions de DTS (41 millions de dollars EU), vise à soutenir le Congo au tout début du processus de décentralisation et de renaissance des collectivités. Le projet vise principalement à aider les collectivités installées dans de petites localités ou dans des régions rurales (à l'extérieur de Brazzaville et de Pointe-Noire) à se relever. Le crédit est opérationnel depuis le 16 septembre 2003 et est en partie financé par des dons (jusqu'à 13 millions de dollars EU).

11. **Le programme d'assistance financière a été complété par plusieurs dons**, notamment par le Fonds post-conflit (FPC). Cela comprend i) un don de 915 000 dollars EU pour l'élaboration de la stratégie d'appui transitoire de 2001 (projet approuvé en 1998 et réalisé par l'Agence de développement française et l'Union européenne); ii) un don de 1 million de dollars EU à l'action communautaire pour la réintégration et le rétablissement des jeunes et des femmes (projet approuvé en 2001 et réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement); iii) un don de 708 000 dollars EU du Fonds japonais de développement social à la mise en œuvre d'un projet d'action communautaire pour la réintégration et le rétablissement; iv) un don de 300 000 dollars EU du Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques qui a été affecté à la préparation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (projet approuvé en 2003); ce projet vise à accroître la capacité institutionnelle de suivi des indicateurs de pauvreté. Les dons FPC ont joué un rôle capital dans la reprise de l'aide au Congo, en cela que les ressources nécessaires ont été affectées à l'élaboration de stratégies et qu'un soutien ciblé a pu rapidement être apporté aux groupes qui ont souffert de la guerre.

Mise à jour de la stratégie d'appui transitoire

12. Le Conseil d'administration a discuté de la mise à jour de la stratégie d'appui transitoire le 8 août 2003. La nouvelle stratégie vise à étayer les efforts déployés par le gouvernement pour sortir le pays du cercle vicieux de la guerre grâce à un nouveau programme qui assure la continuité du soutien de la Banque et qui fait fond sur les progrès réalisés au cours des deux dernières années au chapitre de la paix, de la réconciliation politique et de la reprise économique. La stratégie d'appui transitoire a également pour objectif de consolider et d'approfondir ces réformes dans le cadre du DSRP, en vue d'aboutir à une SAP formelle dès que les conditions le permettent.

13. La stratégie d'appui transitoire prévoit un programme de prêts qui englobe un crédit de redressement économique, un projet VIH/sida, un projet dans le domaine de l'éducation et un projet multisectoriel d'amélioration des infrastructures et de facilitation du commerce (voir ci-dessous). À plus long terme, un deuxième crédit de redressement économique, un projet de redressement de l'agriculture et de réfection des routes rurales, un projet de développement du secteur privé, et un projet de démobilisation et de réintégration sont envisagés.

Assistance financière dans le cadre de la mise à jour de la stratégie d'appui transitoire

14. Un **crédit de redressement économique** équivalant à 30 millions de dollars EU doit être soumis au Conseil d'administration au deuxième trimestre de l'exercice financier 2005. Le crédit mettrait l'accent sur la transparence dans le secteur pétrolier, l'amélioration de la gestion de la dette intérieure et l'accroissement de l'efficacité des investissements publics. Il couvrirait une période de 18 mois et serait versé en deux tranches. La première tranche serait décaissée dès l'approbation du crédit, et la deuxième, lorsque i) le plan d'action de la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC) visant à accroître la transparence dans le secteur pétrolier aura été exécuté avec succès; ii) le gouvernement se sera entendu avec ses créanciers commerciaux intérieurs sur l'application d'un facteur d'actualisation commun à l'encours du stock de la dette, qui a été évaluée par des auditeurs indépendants; iii) le gouvernement aura adopté et mis en œuvre un plan d'action en vue de réformer et d'améliorer la gestion de son programme d'investissement public autofinancé, et aura soumis la version provisoire de ce plan pour les exercices financiers 2006-07 à l'examen de l'IDA.

15. Le **projet sur le VIH/sida et la santé** vise à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur le développement socioéconomique de la République du Congo. Le crédit équivalant à 19 millions de dollars EU a été approuvé le 20 avril 2004. Ses objectifs de développement consistent à soutenir le gouvernement dans les efforts qu'il déploie afin de ralentir la propagation du VIH/sida, ainsi qu'à renforcer l'aide et les services aux personnes infectées ou touchées par la maladie. Pour atteindre ces objectifs, le projet : i) apporte son concours aux initiatives de la société civile et des collectivités axées sur la prévention du VIH/sida et les soins; ii) rend plus accessible le traitement des infections opportunistes; iii) assure des soins et un soutien aux personnes atteintes du VIH/sida; iv) s'occupe des orphelins et des autres enfants très vulnérables; v) vise à prévenir la transmission de la maladie dans les groupes à risque élevé. Le crédit expirera en 2009.

16. Le Conseil d'administration a approuvé un projet de **soutien à l'éducation de base** le 23 septembre 2004. Ce crédit de 20 millions de dollars EU vise à aider le Congo à atténuer les effets de la crise que traverse le secteur de l'éducation, de même qu'à jeter les bases d'un solide programme sectoriel à moyen et à long termes. Le projet proposé comprend quatre volets : i) développer les capacités du Ministère de l'éducation; ii) remettre en état l'infrastructure scolaire, qui a été endommagée durant la guerre ou qui s'est détériorée, faute d'entretien; iii) améliorer la qualité de l'enseignement en mettant l'accent sur la formation des maîtres et l'utilisation de meilleurs manuels scolaires et guides pédagogiques et en garantissant l'accès aux ouvrages essentiels à tous les élèves; iv) apporter un soutien aux jeunes non scolarisés et aux populations vulnérables en leur offrant des programmes de formation, d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul. Le crédit devrait expirer en 2008.

17. La Banque a amorcé la préparation d'un **projet multisectoriel de réfection des infrastructures et de facilitation du commerce** (exercice financier 2005; 23 millions de dollars EU) en vue de répondre aux besoins prioritaires en matière d'infrastructures hydrauliques et électriques urbaines. Le projet financera la réfection des infrastructures matérielles essentielles, et dans le cadre d'un contrat de gestion, confiera au secteur privé l'administration de l'approvisionnement en eau, ainsi que la facturation des services d'électricité

et la perception des recettes. La participation du secteur privé et une tarification adéquate contribueront à améliorer la gestion de ces secteurs, et à consolider leurs assises financières.

Services autres que les prêts

18. En parallèle aux activités susmentionnées, la Banque a amorcé une revue de la gestion des dépenses publiques, une étude sur la gestion des ressources naturelles, de même qu'une analyse du marché du travail. Ces efforts devraient aider le pays à s'occuper de deux aspects fondamentaux de la gestion économique, soit la transparence et l'efficacité.

19. Dans le contexte de l'initiative PPTE, une analyse de soutenabilité de la dette est en préparation. D'autres services ont également été planifiés pour les exercices financiers 2005 et 2006 : i) une note de politique agricole; ii) une enquête sur le secteur forestier; iii) une évaluation du cadre juridique et judiciaire; iv) une évaluation du système de marchés publics et de la responsabilité financière du pays.

SFI

20. La SFI n'a pas d'investissement au Congo. Elle a échangé sa participation dans l'exploitation d'un champ pétrolifère en échange d'une participation dans le promoteur, une société sud-africaine. Ses investissements dans le secteur forestier ont été liquidés. La SFI pourrait apporter son soutien à la restructuration du secteur financier, l'expansion des PME, la reconstruction des infrastructures et le développement des secteurs pétrolier et minier.

AMGI

21. Le Congo a contribué à l'augmentation générale de capital en mars 2003. L'AMGI n'a pas d'engagement en République du Congo, et aucune demande n'a été présentée. Cependant, les secteurs de l'électricité et des télécommunications suscitent de l'intérêt chez les investisseurs.

Collaboration FMI–Banque mondiale dans des domaines spécifiques

22. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement pour appuyer des politiques visant à consolider la paix civile et à assurer le redressement du pays après dix années de conflits récurrents, à soutenir la stabilité macroéconomique, à améliorer la gouvernance, à inverser un fléchissement prononcé des indicateurs sociaux et à promouvoir un développement durable. La Banque mondiale et le FMI échangent régulièrement des informations sur l'état d'avancement du programme de réforme et des missions conjointes sont organisées pour examiner les progrès.

Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où le FMI n'intervient pas directement :

- santé et éducation, où deux projets sont en préparation;
- désengagement de l'État des secteurs productifs grâce à la privatisation ou la restructuration des entreprises de services publics et des banques;
- utilisation plus transparente des deniers publics grâce à la réforme des marchés publics et à la mise en place d'une Cour des comptes.

Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où son analyse sert de référence au FMI :

- examen de certaines questions relatives au secteur pétrolier, notamment l'audit récemment achevé de la SNPC et le plan d'action de suivi;
- gestion, gouvernance et fiscalité dans le secteur forestier;
- politique sociale;
- aide à la préparation du DSRP;
- secteur bancaire et secteur financier en général;
- examen de la gestion des dépenses publiques;
- évaluation économique des projets d'investissement public de grande envergure.

Domaines où la responsabilité est partagée :

- gouvernance dans le secteur pétrolier;
- usage efficient des ressources publiques;
- mobilisation des recettes pétrolières;
- gouvernance et répercussions budgétaires de gros projets d'investissement;
- travaux préparatoires sur des questions relatives à l'initiative PPTE;
- statistiques et mesure.

Domaines où le FMI a l'initiative et où son analyse sert de référence à la Banque mondiale :

- compétitivité et taux de change;
- politique et administration fiscales;
- droits de douane et politique commerciale.

Domaines où le FMI a l'initiative et où la Banque mondiale n'intervient pas directement :

- politique budgétaire;
- politique monétaire;
- régime des paiements extérieurs;
- mobilisation des recettes non pétrolières;
- statistiques macroéconomiques.

République du Congo — Relations financières avec
le Groupe de la Banque mondiale

État des prêts et des crédits

(Au 30 septembre 2004; en dollars EU)

	BIRD	IDA	Dons de l'IDA	Total
Principal initial	216 700 000	301 694 647	52 000 000	570 394 647
Annulations	18 331 631	7 518 387	0	25 850 018
Décaissés	198 368 369	261 065 973	3 730 314	463 164 656
Non décaissés	0	43 571 176	49 265 968	92 837 144
Remboursés	198 368 369	23 706 570	0	222 074 939
Échus	0	251 053 835	0	251 053 835
Ajustement de change	0	0	0	0
Obligation de l'emprunteur	0	251 053 835	0	251 053 835
Cession à un tiers	0	0	0	0
Remboursement à un tiers	0	0	0	0
Exigibilité par un tiers	0	0	0	0

République démocratique du Congo — Indicateurs statistiques fondamentaux
(Au 27 octobre 2004)

	Taux de change	Réserves de change	Réserves/monnaie centrale	Bilan de la banque centrale	Monnaie au sens large	Taux d'intérêt	Indice des prix à la consommation	Exportations et importations	Solde courant	Solde global des adm. publ.	Comptes nationaux	Dettes extérieures
Date de la dernière observation	17/11/04	09/04	09/04	06/04	09/04	09/04	08/04	2003	2003	09/04	2003	8/04
Date de réception	17/11/04	11/04	11/04	08/04	11/04	10/04	10/04	2/04	2/04	11/04	2/04	10/04
Fréquence des données 1/	Q	M	M	M	M	O 2/	M	A	A	T	A	M
Fréquence de la notification 1/	Q	M	M	M	M	O 2/	M	A	A	T	A	M
Source des données 3/	N	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Mode de notification 4/	O 5/	E	E	E	E	C	C	V	V	C	V	O
Confidentialité 6/	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Fréquence de publication 1/	Q	M	M	M	M	M	M	A	A	T	A	A

1/ Fréquence des données, de la notification et de la publication : Q = quotidienne, H = hebdomadaire, M = mensuelle, T = trimestrielle ou A = annuelle.

2/ Les ajustements des taux d'intérêt sont communiqués aux services du FMI.

3/ Source des données : A = notification directe par la banque centrale, le Ministère des finances ou un autre organisme officiel, ou N = publication officielle ou communiqué de presse

4/ Mode de notification : E = transfert électronique de données, C = télex ou télécopie, T = téléphone, M = courrier, V = visite des services, ou O = autre

5/ Presse quotidienne (taux de change de l'euro).

6/ Confidentialité : A = à usage interne uniquement, B = à usage interne et du Conseil d'administration, ou C = à usage non limité.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la République du Congo 6 décembre 2004

50. Cette note présente des informations sur les événements survenus en République du Congo après la diffusion du rapport des services du FMI. Ces informations ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation formulée par les services du FMI.

51. Les trois mesures préalables relatives à la transparence du secteur pétrolier ont été mises en œuvre:

- Le gouvernement a publié le rapport sur l'audit externe de 2002 de la SNPC sur les sites Internet (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org)¹⁴.
- Le gouvernement a signé un contrat de trois ans avec un cabinet de réputation internationale en vue d'effectuer un audit externe de la SNPC pour chaque année de la période 2003–05 (selon le même mandat que pour l'audit de 1999–2001).
- Un communiqué de presse a été publié sur les sites Internet de la République du Congo (www.congo-site.cg et www.mefb-cg.org) et dans les médias locaux; ce communiqué porte sur l'accord de juillet 2003 entre la République du Congo et Total E&P Congo. Il donne des précisions sur les transactions liées à la concession pétrolière de Likouala et des assurances que la République du Congo, sa compagnie pétrolière nationale (SNPC) et Total E&P Congo sont les seules parties à ces transactions et que tous les avantages et bénéfices qui s'y rattachent leur reviennent et non à des tierces parties.

52. Les autorités ont réglé les 18 milliards de francs CFA d'arriérés accumulés en 2003 au titre de la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

53. Les chiffres préliminaires indiquent que l'exécution du budget au cours des trois premiers trimestres de 2004 a été largement conforme aux objectifs retenus par les autorités. Le déficit primaire — corrigé de la plus-value des prix du pétrole et du volume moindre que prévu des expéditions — était conforme à l'objectif retenu. Par ailleurs, les recettes non pétrolières ont été supérieures aux attentes, du fait des améliorations de l'administration fiscal-douanière et l'exécution des dépenses a été maîtrisée. Du fait de la situation budgétaire favorable, les créances nettes du secteur bancaire sur l'État ont été inférieures au niveau prévu. En outre, le service de la dette extérieure non renouvelable a été assuré dans les délais prévus et les règlements d'arriérés intérieurs ont été conformes aux prévisions.

54. En vue de renforcer le cadre de suivi du programme, les autorités ont mis en place le 15 novembre 2004 un comité technique interministériel qui compte 10 membres. Le gouvernement a par ailleurs procédé à la nomination du personnel de la Cour des comptes.

¹⁴ Conformément aux engagements pris par les autorités, les chapitres suivants ont été rendus publics : i) Synthèse (chapitre 1), ii) Revue des états financiers (chapitre 2), iii) Revue de l'exécution du mandat de gestion (chapitre 5) et iv) Recommandations du cabinet d'audit, (chapitre 7).

55. Sur le plan de la gouvernance, à la suite de l'expulsion du Congo du Processus de Kimberley (certification des « diamants de la guerre »), le gouvernement a organisé à la mi-novembre une conférence nationale sur le commerce de diamants qui était centrée sur le problème du trafic de contrebande. Afin d'éviter l'émission illégale de certificats du processus de Kimberley, le gouvernement renforce ses dispositifs administratifs conformément aux recommandations de la mission d'étude de juin 2004. En outre, le Congo commandera une évaluation indépendante de son potentiel de production de diamants qui servira de référence pour ses futures exportations de diamants bruts.

56. Sur le front de la sécurité, les autorités ont indiqué que les services vitaux de chemin de fer entre Pointe Noire et Brazzaville — qui avaient été interrompus en octobre à la suite d'attaques armées par un groupe rebelle — ont été rétablis.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Communiqué de presse 04/22 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 7 décembre 2004

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FRPC de 84,4 millions de dollars EU en faveur de la République du Congo

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 6 décembre 2004 en faveur de la République du Congo un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant équivalant à 54,99 millions de DTS (environ 84,4 millions de dollars EU) à l'appui du programme économique du gouvernement jusqu'à 2007. Le premier décaissement se montera à 7,86 millions de DTS (environ 12,1 millions de dollars EU).

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur le programme économique de la République du Congo appuyé par le FMI, Takatoshi Kato, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante:

«Il y a lieu de féliciter les autorités de la République du Congo pour avoir renforcé le cadre d'action en vue d'une croissance économique soutenue et de la réduction de la pauvreté. Des progrès considérables ont été accomplis dans la consolidation de la stabilité économique et l'amélioration de la situation macroéconomique depuis la fin de la guerre civile en 1999. En conséquence, la croissance des secteurs non pétroliers de l'économie s'est accélérée, les résultats budgétaires se sont améliorés et l'inflation s'est atténuée.

«La transparence du fonctionnement du secteur pétrolier s'est beaucoup améliorée en République du Congo. Les informations essentielles sur les opérations du secteur, y compris les rapports de cabinets d'audit indépendants et de réputation internationale sur les comptes de la compagnie pétrolière publique et les recettes pétrolières, sont maintenant affichées sur Internet. Cela pourrait servir de modèle à d'autres pays producteurs de pétrole. En outre, la République du Congo participe désormais à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

«En dépit de ces avancées, la République du Congo sera confrontée à de nombreux enjeux dans la période à venir, notamment la lutte contre la pauvreté, l'endettement et la vulnérabilité de l'économie aux chocs. Les autorités ont élaboré un programme économique triennal en vue de faire face à ces enjeux et d'aider la République du Congo à avancer dans la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme vise en priorité un accroissement de la part du total des dépenses consacrée à la lutte contre la pauvreté,

conformément aux objectifs prioritaires exposés dans le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le surplus de recettes pétrolières par rapport aux prévisions budgétaires servira à accélérer le règlement des arriérés au titre de la dette non rééchelonnable envers les créanciers extérieurs et à normaliser les relations avec les créanciers intérieurs.

«Les réformes structurelles à poursuivre visent à accroître encore la transparence du secteur pétrolier, à renforcer les efforts de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières et à améliorer la gestion des finances publiques. Le climat des affaires et la gouvernance en général seront améliorés de manière à attirer les investissements privés. Au nombre des mesures à prendre à cet égard, il convient de rendre la Cour des comptes et la Commission nationale anti-corruption et anti-fraude opérationnelles.

«La République du Congo pourrait bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) si elle établit un solide bilan d'exécution de la politique gouvernementale dans le cadre du programme appuyé par l'accord FRPC,» a dit M. Kato.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC sont censés être fondés sur la stratégie de réduction de la pauvreté conçue par le pays, élaborée par un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires pour le développement et exposée dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Cela tend à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'inscrivent dans un cadre global de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % l'an et remboursables en dix ans, avec un différé de 5½ ans sur le remboursement du principal.

Rappel

La République du Congo a fait des progrès considérables depuis la fin du conflit civil. Les trois guerres civiles que la République du Congo a connues au cours des années 1990 ont détruit une bonne partie du tissu économique et causé une détérioration des conditions de vie de la population. Avec la signature des accords de paix en 1999 et 2003, la croissance économique s'est accélérée dans le secteur non pétrolier, l'état des finances publiques s'est amélioré et l'inflation s'est repliée. Les élections qui ont eu lieu à tous les niveaux de gouvernement entre janvier et juin 2002 ont contribué à la stabilité politique et la situation sécuritaire s'est améliorée.

Les résultats du programme de référence de 2004 qui a précédé le démarrage du programme FRPC d'aujourd'hui ont été satisfaisants. Au premier semestre de 2004, tous les objectifs quantitatifs budgétaires et financiers ont été atteints, et l'ensemble des mesures structurelles ont été prises, quoique avec du retard dans certains cas. En outre, les autorités ont pris des mesures pour accroître la transparence du secteur pétrolier, notamment en affichant sur Internet des données importantes sur le secteur. Ces progrès tranchent avec les résultats médiocres du programme de référence de 2003.

En dépit de ces progrès la pauvreté demeure généralisée et les principaux indicateurs socio-économiques rendent compte des dégâts provoqués par plusieurs années de conflit : en 2003, le PIB réel par habitant représentait environ 70 % de ce qu'il était en 1984. Pour faire face à cette situation, les autorités congolaises ont préparé un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire) qui orientera leurs efforts dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif de cette stratégie est double, à savoir, stimuler la croissance et promouvoir un développement favorable aux populations pauvres. L'accord au titre de la FRPC approuvé aujourd'hui s'aligne sur le DSRP intérimaire et appuiera le gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté.

Synthèse du programme

Le programme économique de la République du Congo vise principalement à renforcer davantage la bonne gouvernance, à assurer une croissance économique non inflationniste favorable aux pauvres et à normaliser les relations avec les créanciers extérieurs et intérieurs.

Les objectifs principaux du programme 2004–07 sont un taux de croissance annuel moyen de 5,5 %, soutenu par un taux de croissance annuel moyen du PIB non pétrolier projeté à environ 5,2 %, un taux d'inflation d'environ 2 % par an, résultant d'une bonne politique budgétaire et de la poursuite d'une politique monétaire prudente par la BEAC, et un excédent du solde des transactions courantes d'environ 1,5 % du PIB en moyenne.

Les objectifs clés de la politique budgétaire consistent à augmenter la part des ressources affectées aux dépenses en faveur des populations pauvres, en conformité avec les priorités du DSRP intérimaire, et à utiliser une partie des ressources pétrolières supplémentaires pour normaliser les relations avec les créanciers extérieurs et intérieurs. Les autorités suivront une politique budgétaire prudente avec des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté. Les

ressources seront affectées à partir du DSRP intérimaire, avec des dépenses accrues en faveur de la santé et de la lutte contre le VIH-SIDA, de l'éducation de base, des infrastructures de base, de l'alimentation en eau, de l'énergie, de l'assainissement urbain, du désarmement et de la réinsertion des anciens combattants, et de l'agriculture.

Sur le front structurel, les autorités veilleront tout spécialement à accroître la transparence des opérations du secteur pétrolier et à mobiliser de manière maximale les recettes tirées de ce secteur, à mieux maîtriser les dépenses publiques et renforcer les régies de recettes, et à renforcer le secteur financier dont la capacité encore limitée est l'un des obstacles à la croissance.

L'endettement extérieur est élevé et la République du Congo envisage d'utiliser les recettes additionnelles produites par le pétrole pour contribuer à apurer les arriérés auprès des institutions multilatérales et des créanciers du Club de Paris. Elle emploiera également ces ressources pour s'attaquer aux arriérés de pensions et de traitement des agents de l'État.

La République du Congo a adhéré au FMI le 10 juillet 1963. Sa quote-part est de 84,60 millions de DTS (environ 129,9 millions de dollars EU) et l'encours des ressources utilisées auprès du FMI s'élève à 10,85 millions de DTS (soit environ 16,7 millions de dollars EU).

République du Congo: Principaux indicateurs économiques et financiers, 1997-06

	1997-99	2000	2001	2002	2003 Budget	Est.	2004-06 Proj. 1/
	(en pourcentage de variation annuelle)						
PIB réel	0,0	8,2	3,6	5,4	2,0	0,8	6,0
<i>dont:</i> hors pétrole	-6,7	16,6	12,1	9,7	6,4	5,3	5,1
Prix à la consommation (moyenne)	6,0	0,4	0,8	3,1	2,0	1,5	2,0
	(en pourcentage du PIB)						
Solde budgétaire primaire	1,0	8,4	6,8	1,2	9,3	6,7	10,8
Recettes totales (à l'exclusion des dons)	25,9	26,3	30,7	27,2	28,0	29,1	30,6
<i>dont:</i> hors pétrole	8,2	5,9	9,7	8,3	10,2	8,8	9,2
Total dépenses primaires 2/	24,4	17,9	23,9	26,0	19,0	22,4	21,2
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels courants)	-16,9	7,9	-3,2	-0,3	-3,3	-0,1	2,8

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne annuelle pour la période.

2/ À l'exclusion des obligations d'intérêts et des investissements financés sur l'extérieur.

Déclarations de Damian Ondo Mañe, administrateur pour la République du Congo 6 décembre 2004

Contexte et évolution récente

Au nom des autorités congolaises, je souhaiterais remercier les services du FMI de leur appui et de leurs conseils précieux lors des entretiens sur le programme qui se sont déroulés à Brazzaville et au siège de l'institution. Les autorités congolaises, que je représente, remercient aussi leurs autres partenaires au développement de leur soutien, qui a permis d'obtenir l'aide de la communauté internationale aux efforts de développement du Congo.

La République du Congo a enregistré une baisse continue de son revenu par habitant pendant une quinzaine d'années jusqu'à la fin des années 90. Cette tendance à la baisse a coïncidé avec une accélération des migrations des zones rurales vers les zones urbaines dans les années 80 et trois conflits civils dans les années 90. En particulier, ces conflits ont eu un impact négatif considérable sur l'économie et le développement social : ils ont causé la destruction de capital physique, déplacé des milliers de personnes, aggravé la pauvreté, pesé sur la structure de la dette, et affaibli les institutions.

Les autorités sont déterminées à déployer tous les efforts nécessaires pour s'attaquer aux obstacles à une croissance élevée et durable. En fait, le Congo dispose d'un potentiel élevé en termes de ressources naturelles, mais leur développement a été sérieusement entravé. L'économie congolaise est dominée par le secteur pétrolier, qui représente environ 50 % du PIB, 70 % des recettes publiques et 80 % des exportations. Le secteur non pétrolier comprend l'industrie forestière, l'agriculture traditionnelle et les services. L'exploitation des forêts, qui couvrent environ la moitié du pays, représente moins de 5 % du PIB, mais près de deux tiers des exportations non pétrolières. Comme d'autres pays de la région, le Congo produit aussi des diamants. Pour aider à promouvoir la réalisation de ce potentiel, les autorités sont soucieuses de la nécessité de préserver la stabilité macroéconomique, qui est un élément essentiel pour le développement du pays.

Après une période transitoire de quatre ans qui s'est terminée fin août 2002, y compris la mise en place d'institutions démocratiques, et la signature d'accords de paix avec les groupes de rebelles en 1999 et en 2003, la stabilité politique et la sécurité ont été rétablies, ce qui a contribué au redressement de l'activité économique dans le secteur non pétrolier et au ralentissement de l'inflation. Avec l'achèvement du processus de démocratisation et le rétablissement de la paix en 2002, le gouvernement a commencé à appliquer le programme «Nouvelle espérance» sous la direction du Président Denis Sassou Nguesso. Dans ce contexte, les autorités ont adopté et appliqué un programme de référence en 2003.

Dans le cadre du programme de référence de 2003, les autorités congolaises ont accompli des progrès dans la transparence et la gouvernance du secteur pétrolier, ainsi que dans le domaine budgétaire. Parmi les progrès importants accomplis dans le secteur pétrolier figurent l'achèvement de l'audit de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) pour la période 1999-2001; l'achèvement de la certification des recettes pétrolières pour la période allant de janvier à septembre 2000 par une société d'audit indépendante de réputation internationale;

l'abandon de la pratique des prépaiements pétroliers et la publication de données sur le secteur pétrolier sur les sites Web www.congo-site.eg et www.mefb-cg-org. Pour ce qui est du budget, les progrès ont trait à la centralisation d'une grande partie des recettes et des dépenses dans le budget et à l'élargissement de la stratégie visant à réformer les organes d'administration des recettes et à renforcer le contrôle. Il est à noter aussi que le gouvernement a commencé en 2003 à normaliser les relations avec les créanciers extérieurs, en s'acquittant en temps voulu de ses obligations envers tous les créanciers multilatéraux et créanciers du Club de Paris pour ce qui est de la dette contractée après la date butoir et en réglant les arriérés envers un certain nombre de créanciers multilatéraux. Néanmoins, au total, les effets ont été en deçà des objectifs fixés pour 2003.

Pour renforcer le cadre de gestion macroéconomique à moyen terme et accélérer les réformes nécessaires pour assurer le redressement de l'économie et le recul de la pauvreté, les autorités ont adopté et appliqué un nouveau programme de référence portant sur la période de janvier à juin 2004. Ce programme repose sur deux piliers, à savoir accroître la transparence de la gestion budgétaire, en particulier dans le secteur pétrolier, et améliorer la discipline budgétaire. La bonne application de ce programme a aidé les autorités à accomplir de nouveaux progrès dans la transparence et la gouvernance du secteur pétrolier, ainsi que dans le rééquilibrage du budget. Les principaux progrès se situent dans les domaines suivants :

- *En ce qui concerne l'exécution du budget et les indicateurs quantitatifs* : en raison d'une augmentation des recettes non pétrolières et d'une meilleure maîtrise des dépenses primaires, le solde budgétaire primaire, corrigé pour tenir compte de recettes pétrolières plus élevées que prévu, a dépassé l'objectif. L'exécution du budget a été conforme au programme. En particulier, les administrations de l'impôt et des douanes ont été renforcées et ont contribué à l'accroissement des recettes non pétrolières; une maîtrise plus stricte des dépenses, en particulier des transferts, a été assurée, et la communication des données budgétaires a été améliorée. Par ailleurs, la position créditrice nette de l'État vis-à-vis du système bancaire s'est améliorée. En outre, les autorités n'ont ni contracté ni garanti de dette concessionnelle, et elles se sont acquittées de leurs obligations au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable. Il est à noter aussi que les arriérés intérieurs ont été réglés dans les limites du plafond fixé dans le programme.

- *En ce qui concerne les mesures structurelles* : comme noté plus haut, les autorités ont accompli des progrès considérables dans la transparence du secteur pétrolier, notamment en poursuivant la certification trimestrielle des recettes pétrolières par une société d'audit indépendante de réputation internationale et en adoptant un plan d'action visant à réformer la SNPC. Il est à noter en particulier, et cela doit servir d'exemple pour les pays africains producteurs de pétrole, que les autorités ont mis l'accent sur la publication de données importantes sur Internet. Le Congo participe officiellement à l'initiative pour la transparence des industries extractives depuis le 10 juin 2004 et est pleinement déterminé à en respecter les principes, comme les autorités l'ont annoncé en octobre. Étant donné le caractère participatif de cette initiative, le gouvernement a encouragé les compagnies pétrolières qui opèrent au Congo à participer pleinement à son application. Le communiqué de presse du gouvernement concernant le règlement en 2003 de différends avec une compagnie pétrolière privée (Likouala) constitue un signe manifeste de son engagement à assurer la transparence du secteur pétrolier.

Depuis le dernier examen de la situation du Congo par le Conseil en juin 2004, les autorités congolaises ont pris de nouvelles mesures, notamment la préparation d'une stratégie préliminaire visant à assurer que les activités de la SNPC sont limitées au secteur pétrolier; l'achèvement de la privatisation de la banque commerciale CAIC et la mise en opération de la nouvelle banque privée, la Congolaise de banque; l'achèvement de l'audit externe de la SNPC par une société d'audit internationale en 2002 (selon le même mandat que l'audit précédent et sans réserves concernant l'accès à l'information); la signature d'un contrat avec une société d'audit internationale qui réalisera l'audit financier externe des opérations de 2002 de la raffinerie nationale (CORAF); la certification trimestrielle des recettes pétrolières par un auditeur externe en 2004, ainsi que la centralisation de toutes les recettes publiques au Trésor et l'exécution de tous les paiements par l'intermédiaire de celui-ci.

Pour l'année 2004 dans son ensemble, l'amélioration de la situation politique, combinée à des cours du pétrole plus élevés que prévu, est de bon augure pour l'accélération de la croissance et la réduction de l'inflation. Bien que le taux de change effectif réel ait été plus ou moins stable depuis la fin du conflit et reste bien en deçà de son niveau d'avant la dévaluation de 1994, les autorités congolaises continueront de faire preuve de vigilance afin de préserver la compétitivité de l'économie. Par ailleurs, étant donné le niveau aujourd'hui favorable des cours du pétrole, les autorités s'efforceront d'éviter le piège des dépenses pro-cycliques, dans lequel elles sont tombées précédemment, et de contenir les pressions inflationnistes. Elles reconnaissent que les progrès accomplis dans la transparence du secteur pétrolier et les finances publiques ont fait apparaître de grosses faiblesses. C'est pourquoi elles sont déterminées à déployer tous les efforts nécessaires pour éliminer les obstacles à la croissance et sollicitent l'aide des partenaires extérieurs afin de relever ce défi gigantesque.

Les autorités congolaises savent qu'il est important de garantir la paix et la sécurité dans le pays en vue d'établir les conditions propices à une croissance économique généralisée, qui est nécessaire pour faire reculer la pauvreté. Cela leur permettra de continuer de réparer les dégâts des conflits successifs et de consolider les progrès accomplis jusqu'à présent. Les autorités congolaises ont démontré qu'elles étaient résolues à rompre avec les pratiques du passé en matière de gestion économique et elles ont établi de solides antécédents pour ce qui est de l'exécution du programme. Prenant bonne note du soutien déjà reçu, les autorités congolaises se rendent compte que, sans un solide appui financier et technique de la communauté internationale, les efforts de réforme en cours ne peuvent être soutenus. Elles espèrent donc que, en reconnaissance des efforts qu'elles déploient pour améliorer la gestion macroéconomique et la gouvernance, la République du Congo aura accès aux concours du FMI au titre de la FRPC et sera admise à bénéficier d'une aide au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) aussi vite que possible. Cela devrait aider à ramener la lourde charge de la dette à un niveau soutenable et à accroître les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. Pour les aider à atteindre leurs objectifs, l'assistance technique et financière de la communauté internationale sera de première importance.

Cadre macroéconomique à moyen terme

Les autorités congolaises se rendent compte qu'il est essentiel de renforcer le cadre macroéconomique pour faire reculer la pauvreté. La stabilisation macroéconomique constitue

un élément important de leur stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté. Les principaux objectifs macroéconomiques à moyen terme des autorités sont les suivants : a) une croissance moyenne du PIB réel de 5,5 %; b) un taux d'inflation annuel voisin de 2 % et c) le renforcement de la position extérieure. À cet égard, il est envisagé de prendre des mesures en vue de créer un climat propice à l'investissement, d'accroître la transparence et la bonne gouvernance, d'appliquer une politique budgétaire saine et de mener une politique monétaire prudente.

Dans le domaine budgétaire, les autorités sont déterminées à adopter une politique prudente pour ce qui est des futures recettes pétrolières, afin d'éviter les effets négatifs de dépenses pro-cycliques tirées par les recettes pétrolières. Elles appliqueront des mesures pour accroître les recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes pétrolières devraient augmenter en raison de l'amélioration de l'effort de recouvrement grâce aux certifications trimestrielles, des audits des coûts et de l'amélioration des résultats commerciaux de la SNPC. Les recettes non pétrolières devraient augmenter aussi grâce aux mesures visant à combattre la fraude fiscale, à limiter les exemptions fiscales discrétionnaires, à élargir l'assiette de l'impôt et à améliorer l'administration de l'impôt. Les autorités congolaises sont déterminées en outre à appliquer une politique de dépenses prudente en vue de dégager des ressources pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté et la capacité du pays à assurer le service de la dette. Parmi les principales mesures envisagées figurent une réduction graduelle des transferts à la raffinerie nationale (CORAF) jusqu'à leur élimination totale en 2007; la rationalisation des subventions des produits pétroliers; un règlement équitable et transparent des arriérés intérieurs, basé sur les fonds disponibles et les priorités établies dans le budget.

Les efforts déployés pour éliminer les obstacles au développement du Congo seront poursuivis de manière soutenue, dans le cadre du programme d'investissement public. Ce programme comprendra des projets visant à assurer un approvisionnement régulier en électricité (barrage d'Imboulou, amélioration du barrage de Moukoulou, centrale thermique de Brazzaville, construction et renforcement du réseau de distribution); à améliorer les infrastructures publiques, à améliorer l'accès à l'arrière-pays et à renforcer les services publics et les infrastructures dans les communautés locales (eau salubre, écoles et dispensaires).

La politique monétaire continuera d'être menée dans le cadre régional de la CEMAC, avec pour objectif d'assurer une inflation faible et de maintenir les réserves de change à un niveau aisé. Consciente des risques inflationnistes qui résultent des entrées de capitaux, étant donné que les cours du pétrole devraient rester élevés au cours des prochaines années, les autorités sont prêtes à prendre des mesures correctrices, conformément aux règles actuelles de la CEMAC et de la BEAC.

En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs immédiats des autorités sont l'éradication de la famine, l'alphabétisation des jeunes à 100 % et la promotion de l'égalité entre les sexes. Cependant, si des ressources supplémentaires devenaient disponibles grâce à l'augmentation des recettes pétrolières et à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, les autorités sont prêtes à déployer des efforts en vue d'atteindre d'autres OMD. Afin de renforcer la capacité d'exécution, la stratégie

de réduction de la pauvreté envisage des recrutements dans les secteurs prioritaires, dans les limites de la masse salariale globale imposées par le programme, et une amélioration de la transparence.

Première année du programme au titre de la FRPC

Les objectifs fixés pour la première année du programme, qui couvre la période du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005, sont les suivants : un taux annuel de croissance du PIB réel non pétrolier d'environ 5 %; un taux d'inflation d'environ 2 %; un excédent primaire d'environ 10,1 % du PIB en 2004 et de 13,2 % du PIB en 2005, et un excédent courant équivalant à 1,6 % du PIB par an.

Dans le domaine budgétaire, une politique prudente sera menée dans le contexte de la loi de finances pour 2005. La structure des dépenses sera réorientée vers des projets de lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, les autorités s'engagent à accroître la part des ressources affectées aux secteurs prioritaires, tels qu'ils sont identifiés sur la base du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à savoir les soins de santé de base et la lutte contre le VIH/sida; l'enseignement primaire; les infrastructures de base; l'eau, l'énergie et l'assainissement urbain; le désarmement et la réintégration des anciens combattants; et l'agriculture. Les autorités sont déterminées à mobiliser davantage de recettes pétrolières et non pétrolières, ainsi qu'à mieux maîtriser les autres dépenses. Le système de perception des recettes forestières sera évalué en vue d'améliorer ses résultats.

Pour faire face aux besoins urgents et promouvoir la paix sociale, les autorités congolaises ont signé une «trêve sociale» avec les syndicats, afin de pouvoir régler progressivement les arriérés de salaires et de pensions de retraite à compter de 2004. Elles ont l'intention de transférer un montant équivalant à environ 1 % du PIB en 2004 pour liquider ces arriérés sociaux. Elles ont aussi prévu au budget un montant équivalant à 0,9 % du PIB en 2004 pour le paiement des arriérés intérieurs commerciaux envers les PME, en vue de favoriser une croissance économique qui repose sur l'activité des entreprises. Pour 2005, un montant équivalant à 2 % du PIB est prévu pour financer le règlement des arriérés intérieurs qui ont déjà été audités et validés.

La politique monétaire restera compatible avec les objectifs de la CEMAC et du maintien d'un niveau adéquat de réserve, tout en maîtrisant l'inflation. Il est prévu que l'expansion du crédit à l'économie permettra de répondre aux besoins croissants du secteur privé.

En ce qui concerne le secteur financier, les autorités de la République du Congo sont conscientes de la nécessité de renforcer le système bancaire et elles travaillent en collaboration étroite avec la commission bancaire régionale (COBAC) à cet effet. Les mesures à envisager ont trait à la préparation d'ici fin décembre 2004 d'un plan de restructuration d'une banque en difficulté. Ce plan inclut des mesures financières et opérationnelles qui visent à assurer la viabilité de la banque à moyen terme. Les autorités continueront de consulter les services du FMI et de la Banque mondiale sur la question. Elles sont aussi déterminées à réformer le secteur financier non bancaire, à savoir les fonds de pension, les caisses d'épargne postales et les institutions de micro-crédit.

La dette extérieure du pays reste élevée. Pour la première partie du programme, il est prévu que la République du Congo utilisera environ 80 % de son excédent budgétaire primaire et d'autres ressources pour s'acquitter de ses obligations financières et normaliser ses relations avec ses créanciers. Les autorités congolaises espèrent que le Congo obtiendra un traitement exceptionnel pour les arriérés non rééchelonnables et sera bientôt admis à bénéficier de l'initiative PPTE. Entre-temps, elles continueront de s'efforcer d'assurer en temps voulu le service de leur dette et, dans la mesure où le permettent des cours du pétrole plus élevés que prévu, d'effectuer des paiements pour réduire l'encours élevé des arriérés au titre de la dette non rééchelonnable.

Réformes structurelles et gouvernance

Le programme des réformes structurelles vise à assurer une croissance robuste et une réduction de la pauvreté, à promouvoir le développement du secteur privé, à améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur pétrolier, et à accroître l'efficacité du secteur public.

Dans le secteur pétrolier, les autorités continueront de renforcer la transparence et le suivi des opérations. Elles collaborent étroitement avec le Ministère britannique du développement international en ce qui concerne l'application des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives. Afin de maximiser le montant des recettes recouvrées, les mesures envisagées sont les suivantes : a) la réalisation d'une certification trimestrielle des recettes pétrolières par une société d'audit de réputation internationale, avec la collaboration de la cellule des hydrocarbures du Ministère des finances, et l'application des neuf recommandations administratives faites par l'auditeur; b) l'adoption d'une stratégie qui permettra à la SNPC de maximiser ses dividendes et c) l'organisation d'audits des coûts annuels et indépendants pour tous les contrats de partage de la production, qui seront fondés sur les normes internationales et effectués par des sociétés d'audit de réputation internationale. Des mesures sont prévues aussi en ce qui concerne la surveillance des opérations de la SNPC et la publication de données sur des sites Web. Pour 2005, les autorités ont l'intention aussi de procéder à une évaluation économique et stratégique de la CORAF.

Déterminées à rompre avec les pratiques médiocres de gestion publique du passé, les autorités congolaises ont pris des mesures importantes pour renforcer la transparence depuis 2003. Une commission nationale anti-corruption et anti-fraude a été approuvée récemment par les autorités. Sous la présidence du Président de la République, cette commission surveillera l'application de la politique de lutte contre la corruption et centralisera toutes les informations nécessaires afin d'aider les organes ou entreprises publiques à combattre la corruption. La préparation d'une loi finale anti-corruption est en cours.

Pour générer une croissance soutenue dans le secteur non pétrolier, les autorités s'attacheront à améliorer le climat des affaires. En particulier, elles ont l'intention d'améliorer le cadre général de gouvernance et de combattre effectivement la corruption, ainsi que d'améliorer le fonctionnement et la prestation des services publics. Pour renforcer la confiance des investisseurs, le gouvernement prévoit de rendre plus efficaces les

administrations des douanes et de l'impôt, d'éliminer la quasi taxation et d'accroître la transparence du système fiscal. Elles ont l'intention aussi de poursuivre leurs efforts en vue de placer sous gestion privée l'approvisionnement en eau et en électricité, ainsi que la voie ferroviaire entre les villes principales, Pointe Noire et Brazzaville.

Le Congo ayant été exclu du processus Kimberley en juillet dernier, en raison de l'inobservation des normes internationales dans l'industrie du diamant, les autorités collaborent étroitement avec ce processus sur les questions de certification des diamants. Parmi les mesures déjà prises figurent la suspension des licences accordées aux bureaux d'achat de diamants, la punition des fonctionnaires impliqués dans l'émission de certificats Kimberley non autorisés et le renforcement du bureau de l'administration des mines. Une réunion régionale des ministres des mines a été organisée à Brazzaville le 16 novembre 2004, au cours de laquelle les ministres ont convenu de mettre en place un comité qui sera chargé de surveiller le commerce des diamants et autres pierres précieuses dans la région.

En ce qui concerne les cadres juridique, forestier et judiciaire, des réformes seront opérées avec l'assistance de la Banque mondiale.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Il est important de souligner que, depuis le milieu des années 80, le Congo a fait face à de graves problèmes économiques, qui, combinés aux troubles sociaux et politiques ayant abouti aux événements tragiques des années 90, ont durement touché la population congolaise, avec pour conséquences un chômage très élevé, une pauvreté croissante, une espérance de vie à la naissance réduite, une détérioration des soins de santé et de l'éducation, ainsi que l'insécurité alimentaire. Pour résoudre ces problèmes et offrir à la population des chances égales d'accès à l'emploi et un meilleur niveau de vie, les autorités se sont engagées à ériger la réduction de la pauvreté en priorité absolue.

Le gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux ont choisi un processus participatif pour préparer et appliquer la stratégie de réduction de la pauvreté. Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été préparé sous l'égide du Comité national de réduction de la pauvreté, présidé conjointement par les ministres de la planification et des finances. En outre, la formulation du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été décentralisée au niveau départemental et local grâce à la création de comités de réduction de la pauvreté départementaux et locaux. Il est envisagé de continuer d'élargir le processus participatif.

La démarche qui est énoncée dans le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté fait partie intégrante de la stratégie économique à moyen terme des autorités, qui repose sur les cinq piliers suivants : a) consolidation de la paix, b) consolidation de la stabilité macroéconomique et promotion des principaux secteurs économiques; c) amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale; d) développement des infrastructures et e) renforcement de la lutte contre le VIH/sida.

En ce qui concerne le profil et les caractéristiques de la pauvreté, les autorités congolaises sont conscientes de la qualité limitée des données statistiques qui sont utilisées

pour évaluer l'étendue de la pauvreté dans le pays. Cependant, elles sont déterminées à améliorer l'étude diagnostique par des études et des enquêtes supplémentaires qui seraient conduites dans le cadre du document final de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'enquête en cours sur la consommation des ménages (ECOM), dont les indicateurs de bien-être fondamentaux (CWIQ) sont attendus en 2005, et l'enquête sur la situation démographique et sanitaire aujourd'hui en préparation devraient permettre de faire une description fiable de la pauvreté.

En ce qui concerne les domaines stratégiques et les mesures prioritaires, les autorités congolaises sont déterminées à consolider la paix et à promouvoir une bonne gouvernance. La paix et la sécurité sont essentielles, car la République du Congo sort d'une décennie d'instabilité politique marquée par trois guerres civiles. Selon le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, notamment dans les secteurs du pétrole et de la forêt, est une condition essentielle de la paix civile, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. La décentralisation est considérée comme un moyen efficace de rendre plus efficaces l'intervention de l'État et la participation des citoyens. Pour ce qui est des finances publiques, le document intérimaire souligne la nécessité de rationaliser les ressources publiques en augmentant les recettes, en maîtrisant les dépenses et en renforçant la gestion de celle-ci.

Les autorités congolaises sont conscientes des risques et des contraintes qui pèsent sur l'application du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. À cet égard, afin d'internaliser davantage ce document, elles sont déterminées à renforcer le processus participatif; pour consolider le processus budgétaire, elles sont résolues à maintenir la paix et la sécurité, ainsi qu'à préserver les progrès accomplis dans la réconciliation nationale; pour ce qui est de la volatilité des cours du pétrole, les autorités congolaises veilleront à ce que la politique budgétaire ne dépende pas de leurs variations cycliques. En ce qui concerne la possibilité d'un accord avec la communauté financière internationale sur les questions de la dette, les autorités congolaises sont déterminées à poursuivre les efforts engagés avec les créanciers membres du Club de Paris et du Club de Londres qui aboutiraient à un appui de la communauté internationale à l'allègement de la dette.

Le processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté étant un processus permanent, les autorités congolaises s'attaqueront aux faiblesses recensées et continueront d'ajuster leurs politiques. Elles tireront les enseignements du passé pour améliorer le processus et continueront de chercher à mettre en place les conditions propices à une croissance économique généralisée et à un recul de la pauvreté. Les autorités espèrent aussi que la transparence du processus accroîtra les chances de succès de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Conclusion

Les autorités congolaises ont déployé des efforts considérables pour rétablir la paix et la stabilité politique depuis que le conflit a pris fin. Des progrès remarquables ont été accomplis dans un grand nombre de domaines, comme noté plus haut. Ces progrès ont contribué à établir de solides antécédents en matière d'exécution de la politique économique et de réformes dans le cadre du programme de référence de 2004. Les autorités ont préparé

un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté et sollicitent un programme d'ajustement triennal au titre de la FRPC, qui aiderait à renforcer les perspectives de croissance, à améliorer l'affectation des ressources dans l'économie et à consolider les progrès accomplis dans le cadre du programme de référence. Les autorités congolaises sont déterminées à continuer de travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires pour réaliser les objectifs de croissance soutenue et de réduction de la pauvreté. Les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre du programme de référence de 2004 sont encourageants et traduisent la ferme détermination des autorités à rétablir la discipline budgétaire. Cependant, ces résultats restent fragiles et un solide appui de la communauté internationale reste essentiel en vue de consolider les progrès accomplis. Les autorités congolaises espèrent que leurs efforts seront bien reconnus et conduiront à un appui du FMI au titre de la FRPC, qui permettra à son tour d'établir de solides bases en vue du développement économique et de la réduction de la pauvreté.